

PROJET DE RECHERCHE  
FAIRE DES MIGRATIONS UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT :  
UNE ETUDE SUR L'AFRIQUE DU NORD ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

*Tunisie*

*Migration, marché du travail et développement*

DOCUMENT DE TRAVAIL  
par  
M. HASSEN BOUBAKRI \*

\*M Hassen Boubakri est professeur à l'Université de Sousse en Tunisie à la faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Département de Géographie.

Ce document de travail sur la Tunisie a été préparé par M. Hassen Boubakri dans le cadre du projet de recherche de l'Institut international d'études sociales « Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ». Ce document n'engage que son auteur et sa publication ne signifie pas que l'Institut international d'études sociales souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

Ce projet de recherche a été financé par le gouvernement espagnol. Pour plus d'information et notamment pour accéder au rapport et notes de synthèse, aux documents de travail concernant les autres pays et à toute autre information sur le projet, veuillez consulter la page internet [www.ilo.org/inst/migration](http://www.ilo.org/inst/migration).

---

Copyright © Organisation internationale du Travail (Institut international d'études sociales) 2010.

De courts passages pourront être reproduits sans autorisation à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service d'édition, Institut international d'études sociales, case postale 6, CH-1211 Genève 22 (Suisse).

---

## Table des matières

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Acronymes et abréviations .....                                                      | 4  |
| Liste des tableaux, cartes et graphiques .....                                       | 5  |
| Introduction générale.....                                                           | 8  |
| I. Population active, marché du travail et emploi en Tunisie .....                   | 13 |
| Introduction .....                                                                   | 13 |
| A.Population et activités.....                                                       | 15 |
| B. Le marché de l’emploi tunisien .....                                              | 17 |
| C. Le chômage.....                                                                   | 25 |
| D. Le chômage des diplômés de l’enseignement supérieur.....                          | 32 |
| E. Piliers et objectifs de la politique de l’emploi en Tunisie.....                  | 35 |
| II. Le profil migratoire de la Tunisie: émigration, transit et immigration .....     | 38 |
| A. L’émigration : flux de départ et présence des Tunisiens à l’étranger .....        | 38 |
| B. Migrations irrégulières, conditions des étrangers et politiques migratoires ..... | 52 |
| III. Migration et développement.....                                                 | 66 |
| A. Les transferts des émigrés.....                                                   | 66 |
| B. Les migrations de retour en Tunisie .....                                         | 75 |
| C. La migration des qualifiés.....                                                   | 77 |
| Conclusion générale et recommandations.....                                          | 83 |
| Annexe cartographique .....                                                          | 87 |
| Bibliographie .....                                                                  | 99 |

## Acronymes et abréviations

|             |                                                                                          |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANETI       | Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant                                   |
| API         | Agence de Promotion de l'Industrie                                                       |
| ATFP        | Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle                                        |
| BCT         | Banque Central de la Tunisie                                                             |
| BM          | Banque mondiale                                                                          |
| BTS         | Banque Tunisienne de la Solidarité                                                       |
| CNAM        | Caisse Nationale d'Assurance Maladie                                                     |
| FONAPRA     | Fonds National de l'Artisanat et des Petits Métiers                                      |
| Fonds 21-21 | Fonds National de l'Emploi 21-21                                                         |
| Fonds 26-26 | Fond national de solidarité                                                              |
| INS         | Institut National de la Statistique                                                      |
| MASSTRE     | Ministère des Affaires Sociale, de la Solidarité et des Tunisiens Résidents à l'Etranger |
| ME          | Micros Entreprises                                                                       |
| MEF         | Ministère de l'Education et de la Formation                                              |
| MEIPJ       | Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes                       |
| ONEQ        | Observatoire Nationale de l'Emploi et des Qualifications                                 |
| OTE         | Office des Tunisiens Résidents à l'Etranger (Sous l'autorité du MASSTRE).                |
| PAE         | Politiques Actives de l'Emploi                                                           |
| PME         | Petites et Moyennes Entreprises                                                          |
| SMAG        | Salaire Minimum Agricole Garanti                                                         |
| SMIG        | Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti                                               |
| UGTT        | Union Générale Tunisienne du Travail (Organisation syndicale)                            |
| UTAP        | Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche                                         |
| UTICA       | Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (Organisation patronale). |

# Liste des tableaux, cartes et graphiques

## Tableaux

|                                                                                                                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1. Effectifs (en 1000) et taux de croissance de la population active.....                                                                                            | 16 |
| Tableau 2. Population active, population active occupée (en 1000) et taux.....                                                                                               | 16 |
| Tableau 3. Taux de célibat (en %) parmi les jeunes en 2007 .....                                                                                                             | 17 |
| Tableau 4 a et b. Ratios et volumes des créations d'emplois par rapport aux besoins (demandes additionnelles) émanant des demandeurs de niveau secondaire et supérieur ..... | 24 |
| Tableau 5. Taux de chômage par région .....                                                                                                                                  | 25 |
| Tableau 6. Evolution (en %) de quelques indicateurs de l'activité et du chômage .....                                                                                        | 28 |
| Tableau 7. Taux de chômage des femmes dans les grandes régions, en 2007 .....                                                                                                | 28 |
| Tableau 8. Poids (en %) des jeunes chômeurs et des chômeurs plus âgés en 2007 .....                                                                                          | 29 |
| Tableau 9. Taux de chômage dans les grandes régions, en 2007, selon les tranches d'âges jeunes (15-29 ans), comparées à une tranche d'âge adulte (30-34 ans) .....           | 30 |
| Tableau 10. Taux de chômage selon le niveau d'instruction .....                                                                                                              | 32 |
| Tableau 11. Taux de chômage selon l'année du diplôme.....                                                                                                                    | 34 |
| Tableau 12. Le chômage des diplômés du supérieur dans les régions .....                                                                                                      | 35 |
| Tableau 13. Evolution de la communauté tunisienne à l'étranger .....                                                                                                         | 41 |
| Tableau 14. Evolution des flux d'immigration des Tunisiens et des.....                                                                                                       | 42 |
| Tableau 15. Répartition géographique de la communauté tunisienne.....                                                                                                        | 43 |
| Tableau 16. Structure de l'émigration tunisienne à l'étranger: catégories démographiques et socioprofessionnelles des Tunisiens résidents à l'étranger.....                  | 49 |
| Tableau 17. Répartition des émigrés tunisiens selon la profession, en 2005 .....                                                                                             | 50 |
| Tableau 18. Répartition des émigrés tunisiens par profession en Europe (en %) en 2005.....                                                                                   | 50 |
| Tableau 19. Les personnels qualifiés et diplômés tunisiens résidents et travaillant.....                                                                                     | 51 |
| Tableau 20. Conventions bilatérales entre la Tunisie et les principaux pays d'immigration .....                                                                              | 56 |
| Tableau 21. La migration organisée des Tunisiens entre 2000 et 2006.....                                                                                                     | 62 |
| Tableau 22. Récapitulatifs des principaux points de l'accord.....                                                                                                            | 65 |
| Tableau 23. Taux de couverture du déficit des transactions courantes .....                                                                                                   | 68 |
| Tableau 24. Parts respectives des transferts transitant par la Poste et.....                                                                                                 | 69 |
| Tableau 25. Contribution des transferts des migrants dans la consommation.....                                                                                               | 75 |
| Tableau 26. Ratio par habitants des transferts postaux .....                                                                                                                 | 75 |
| Tableau 27. La répartition des retours selon les pays européens en 2004 et part.....                                                                                         | 76 |
| Tableau 28. La répartition des retours selon les pays arabes.....                                                                                                            | 77 |
| Tableau 29. Evolution du nombre d'étudiants inscrits à l'université tunisienne entre 1978 et 2008....                                                                        | 78 |
| Tableau 30. Evolution du nombre de diplômés entre 1978 et 2007 .....                                                                                                         | 78 |
| Tableau 31. Nombre de diplômés du supérieur dans les pays de l'OCDE.....                                                                                                     | 80 |
| Tableau 32. Les compétences tunisiennes à l'étranger, selon l'OTE .....                                                                                                      | 82 |
| Tableau 33. "Compétences" et cadres tunisiens en France en 1999.....                                                                                                         | 82 |

## Graphiques et cartes

|                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1. Effectifs (en 1000) de la population active occupée et de la population au chômage selon les tranches d'âge en 2007 ..... | 18 |
| Graphique 2. % de la population active occupée et de la population au chômage selon les tranches d'âge en 2007 (en milliers) .....     | 18 |
| Graphique 3. Poids des principaux secteurs d'activité dans la population occupée en 2007 .....                                         | 19 |
| Graphique 4. Population occupée par secteur d'activité en 2007 .....                                                                   | 19 |
| Graphique 5. Evolution des demandes additionnelles d'emplois par niveau .....                                                          | 20 |
| Graphique 6. Evolution annuelle (en %) des demandes additionnelles d'emploi selon le niveau d'instruction .....                        | 20 |
| Graphique 7. Evolution des créations d'emplois dans la pêche et les activités non agricoles de 2003 à 2007 .....                       | 22 |
| Graphique 8. Evolution des créations d'emploi (Unité: 1000), selon le niveau .....                                                     | 23 |
| Graphique 9. Demandes additionnelles et créations d'emploi concernant les demandeurs du secondaire entre 2001 et 2007 .....            | 23 |
| Graphique 10. Demandes additionnelles et créations d'emploi concernant les demandeurs du supérieur entre 2001 et 2007 .....            | 25 |
| Graphique 11. Découpage administratif de la Tunisie : gouvernorats et régions .....                                                    | 27 |
| Graphique 14. Taux de chômage selon la tranche d'âge en 2007 .....                                                                     | 29 |
| Graphique 19. Evolution du niveau d'instruction de la population .....                                                                 | 31 |
| Graphique 20. Population au chômage selon le niveau d'instruction en 2007 .....                                                        | 31 |
| Graphique 27. Diplôme universitaire des chômeurs diplômés .....                                                                        | 33 |
| Graphique 28. Année d'obtention du diplôme chez les chômeurs .....                                                                     | 34 |
| Programmes de soutien à l'emploi en 2007 .....                                                                                         | 37 |
| L'OTE .....                                                                                                                            | 39 |
| Graphique 29. Migration des familles tunisiennes en France (1974-2006) .....                                                           | 46 |
| Graphique 30. Permis de séjour accordés en France aux femmes immigrées .....                                                           | 48 |
| Graphique 31. Evolution des transferts comptabilisés par la BCT entre 1970 et 2007 .....                                               | 69 |
| Graphique 32. Evolution des transferts par la Poste entre 1970 et 2007 .....                                                           | 70 |
| Graphique 33. Transferts des émigrés entre 1999 et 2008 .....                                                                          | 70 |
| Graphique 34. Variation annuelle des transferts entre 2003 et 2008 .....                                                               | 71 |
| Graphique 35. Transferts comptabilisés par la BCT, convertis en Euros, selon .....                                                     | 71 |
| Graphique 36. Pays d'émission des transferts à destination de la Tunisie en 2007 .....                                                 | 72 |
| Graphique 37. Evolution de la part des 3 principaux pays d'émission des transferts de .....                                            | 73 |
| Graphique 38. Part des régions dans les transferts par mandats postaux en 2007 .....                                                   | 74 |
| Graphique 39. Evolution des demandes additionnelles d'emplois (Unité : 1000) .....                                                     | 79 |
| Graphique 12. Taux global de chômage (en %) en Tunisie par gouvernorat en 2007 .....                                                   | 87 |
| Graphique 13. Taux de chômage des femmes (en%) en Tunisie par .....                                                                    | 88 |
| Graphique 15. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 15-19 ans en Tunisie, par gouvernorat en 2007 .....                         | 89 |

|                                                                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 16. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 20-24 ans en Tunisie, par<br>gouvernorat en 2007 ..... | 90 |
| Graphique 17. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 25-29 ans.....                                         | 91 |
| Graphique 18. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 30-34 ans en Tunisie, par<br>gouvernorat en 2007 ..... | 92 |
| Graphique 21. Chômeurs de niveau primaire (en%) en Tunisie, par gouvernorat en 2007 .....                         | 93 |
| Graphique 22. Chômeurs de niveau secondaire (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007.....                         | 94 |
| Graphique 23. Chômeurs de niveau supérieur (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007 .....                         | 95 |
| Graphique 24. Durée de chômage de moins 1 an (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007 .....                       | 96 |
| Graphique 25. Durée de chômage entre 1 et 2 ans (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007.....                     | 97 |
| Graphique 26. Durée de chômage supérieure à 2 ans (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007 .....                  | 98 |

## Introduction générale

La lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi, surtout au profit des jeunes, font désormais parties des chantiers majeurs de la politique de développement du gouvernement tunisien.

Avec plus de 508 000 demandeurs d'emplois en 2007 (chiffres officiels), le taux de chômage de la Tunisie (14,1%) reste l'un des plus élevés de la région MENA.

Les efforts de création d'emploi durant la dernière décennie (74 000 emplois/an ont été créés durant la période 2002-2006, 80 000 en 2007 et 79 800 en 2008) ont certes permis de réduire légèrement le taux de chômage, mais ce ralentissement reste insuffisant face au gonflement de la demande additionnelle d'emplois qui était de 90 000 postes en 2007, et 88 300 postes en 2008 (BCT, 2009).

L'économie doit générer un nombre croissant d'emplois rien que pour stabiliser le taux actuel de chômage, ou mieux encore, stabiliser le nombre de chômeurs à son niveau actuel.

Pour répondre aux pressions et aux défis auxquels fait face la Tunisie, en matière d'emploi et de réduction du chômage en particulier, il est impératif pour le pays d'atteindre un taux de croissance plus élevé du PIB (égal ou supérieur à 7%/an) que le taux moyen de 5,1% enregistré durant les 3 dernières décennies (Mahjoub, A. 2007).

Le problème est que, selon les tendances du contexte actuel, ce taux de chômage restera à deux chiffres, avec de faibles chances de le réduire sensiblement dans les toutes prochaines années. Les projections situent ce taux à 13,4% pour 2011.

Cette situation du marché de l'emploi tunisien n'est pas étrangère à l'évolution migratoire de la Tunisie.

En effet, la Tunisie risque de rester, comme elle l'est déjà, fondamentalement un pays de départs, avec, plus d'un million de Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) en 2008, soit 10% de la population du pays.

Nous mettons l'accent dans cette introduction sur les développements récents (depuis le milieu des années 80) qu'a connus la Tunisie et la zone Euro-Maghreb pour comprendre la configuration migratoire actuelle dans la région, ses déterminants en relation surtout avec le marché du travail, et ses implications en matière de politiques migratoires et de développements attendus au niveau des flux, des transferts et du développement local dans les régions de départ.

Durant la deuxième moitié des années 80 et au début des années 90, quatre facteurs externes déterminants vont jouer un rôle majeur dans l'évolution de la migration tunisienne à l'étranger, dont les effets se font sentir de nos jours encore.

(i) La détérioration des relations tuniso-libyennes qui s'est soldée par l'expulsion violente de 50 000 émigrés tunisiens de Libye en 1985. La détérioration des relations entre la Libye et le monde occidental depuis le milieu des années 80, puis la soumission de la Libye à un embargo international à partir de 1992 ont eu comme conséquence une détérioration de la situation économique et sociale en Libye, et ont fortement réduit l'attraction de la destination libyenne sur les émigrés tunisiens. La Libye n'était plus le deuxième pôle d'immigration des Tunisiens, mais c'est l'Italie qui le deviendra à partir du début des années 90. L'ouverture des frontières tuniso-libyennes à partir de 1988 et l'instauration effective de la libre circulation des personnes entre les deux pays ont fortement réduit l'émigration tunisienne dans ce pays, surtout avec le rapprochement des valeurs respectives des monnaies tunisienne et libyenne et la concurrence que subit la main d'œuvre tunisienne dans ce pays de la part des émigrés en provenance d'Egypte et d'Afrique subsaharienne, plus pauvres donc souvent moins exigeants que les Tunisiens.

(ii) L'Algérie est entrée dès les années 80 dans une période d'instabilité et d'affrontements intérieurs qui a duré jusqu'à pratiquement la fin des années 90, ce qui avait contribué à réduire sensiblement la présence des Tunisiens, surtout les commerçants et les étudiants, en Algérie

(iii) Le Moyen-Orient et la région du Golfe, troisième zone d'importance d'immigration des Tunisiens, ont été dès la fin des années 80 et tout au long des années 90, le théâtre de guerres et de tensions extrêmes qui ont beaucoup réduit son attraction migratoire pour les populations arabes notamment (guerre irako-iranienne jusqu'en 1988, invasion du Koweït, 1<sup>ère</sup> guerre du Golfe, mise sous embargo de l'Irak, invasion de l'Irak en 2003...etc.).

(iv) La deuxième moitié des années 90 correspond, dans l'Union européenne, à un changement majeur dans les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en provenance de pays tiers. L'application du régime des visas Schengen à partir de l'année 1986 a bouleversé les routes et les destinations migratoires en Europe, et a surtout bouleversé les « formes » migratoires. La fermeture progressive de l'Europe aux migrations des ressortissants des pays tiers a eu pour conséquence une intensification et, petit à petit, une généralisation des migrations illégales et de transit à partir des côtes africaines de la Méditerranée en particulier. Les Tunisiens y ont, et le font toujours, fortement participé. Se sont même les traditions d'échanges et de travail en commun entre pêcheurs tunisiens et italiens d'un côté et, de l'autre, entre pêcheurs marocains, algériens et espagnols, qui ont facilité des formes de continuité dans ces relations sociales, malgré et parfois même contre les nouvelles mesures de contrôles et de limitation de la circulation adoptées par les l'Espagne et l'Italie. C'est ce qui explique la « facilité » relative du passage d'une circulation humaine tolérée entre le Sud et le Nord avant les années 90 à une migration irrégulière, sous formes de transgressions des frontières maritimes par les migrants, vers, respectivement, les îles d'Italie du Sud et vers les côtes andalouses.

Le glissement du centre de gravité migratoires vers l'Europe méditerranéenne (Espagne, Italie, Grèce.) a fait de cette zone une des destinations principales des Maghrébins, et des Tunisiens dans ce cas. L'Union Européenne (ses premiers membres, comme l'Allemagne, la France, le Benelux et l'Italie, comme ses nouveaux, tels l'Espagne et la Grèce, sont désormais le pôle principal (80%) de l'immigration des ressortissants des pays du Maghreb dans le monde.

Sur le plan intérieur tunisien, l'évolution des politiques macro économiques tunisiennes depuis les années 80 et la recomposition du marché de l'emploi sont les principaux facteurs qui expliquent l'intensité croissante des flux migratoires à partir de la Tunisie, et le renforcement de l'effectif de catégories bien déterminées de demandeurs d'emploi auxquelles le marché du travail tunisien est de moins en moins capable de répondre (main d'œuvre plus instruite et plus qualifiée, femmes, diplômés du supérieur...).

Engagée depuis le milieu des années 70 dans une politique de libéralisation et de réformes économiques, la Tunisie s'est retrouvée confrontée au milieu des années 80 à une graves crise financière et économique qui s'est soldée par une thérapie de choc à travers la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel (PAS) sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale. Les effets des PAS sont désormais bien connus: rétrécissement des capacités de l'emploi public par l'Etat confronté aux déficits publics et aux exigences de rigueur des politiques économiques, déréglementation du marché de l'emploi et précarisation du travail salarié, licenciements et chômage liés à la privatisation...etc.

D'autres facteurs se sont conjugués pour expliquer la persistance, voire le renforcement de la propension à l'émigration à partir de la Tunisie.

(i) Le renforcement des tranches d'âge actives avec l'arrivée sur le marché du travail de cohortes du boom démographique s des années 60, 70 et 80.

(ii) L'élévation du taux de scolarité des tranches d'âge de 6 à 16 ans, ainsi que le prolongement de la scolarité, au delà de cet âge, de proportions de plus en plus importantes des jeunes, et des filles en particulier, contribuent à augmenter le nombre des diplômés du niveau du supérieur (cf. Deuxième partie, chapitre I, II).

(iii) Le maintien de taux élevés du chômage dont sont victimes les tranches d'âge de 15 à 35 ans en particulier chez qui ce taux atteint des proportions allant de 30 à 50% (cf. Deuxième partie, chapitre III, IV).

(iv) Les difficultés de l'économie tunisienne à générer des taux de croissance suffisants pour permettre au marché du travail d'absorber la demande existante et additionnelle d'emploi.

Le chômage touche tous les ans toujours plus de demandeurs et davantage de diplômés malgré les politiques volontaristes des pouvoirs publics (politiques actives de l'emploi) pour circonscrire les retombées négatives de cette situation (cf. Deuxième partie, chapitre IV).

Les tentatives, légales et illégales, pour partir à l'étranger, et surtout la migration irrégulière, résultent de ce contexte où les chances de trouver un emploi décent, répondant aux aspirations des demandeurs et correspondant à leurs qualifications et à leurs diplômes, sont faibles aux yeux d'une majorité des jeunes concernés par la migration.

Ce désenchantement répandu, voire ce désespoir diffus, de la jeunesse tunisienne face à la situation de l'emploi est à mettre en relation aussi avec des facteurs d'ordre sociopolitique comme le sentiment que l'obtention d'un emploi n'est pas lié au mérite ou à la qualification mais au clientélisme, à l'allégeance politique, voire même à la corruption.

C'est certainement l'un des facteurs qui amènent beaucoup trop de jeunes tunisiens (et maghrébins) à transgresser les réglementations et, surtout, les frontières (phénomène des «harragas»<sup>1</sup>) et à se laisser « flamber » par les risques ou la mort en Méditerranée.

## Le plan de l'étude

Cette étude est subdivisée en 3 parties articulées entre elles afin d'établir un diagnostic des problématiques principales et des défis auxquels fait face la Tunisie dans les domaines de l'emploi, de l'émigration et des politiques publiques intérieures (sociale et économique) et internationales en Méditerranée (coopération avec les pays de l'Union européenne pour améliorer la capacité des autorités gouvernementales à faire face au défi de l'emploi). L'objectif ultime de cette coopération politique étant la maîtrise des flux, la mise en place de programmes de migration organisée (ou sélective) vers l'Europe, en amenant les populations (surtout jeunes) à réduire leur propension à l'émigration, et à envisager leur avenir dans leur propre pays et d'y rester. Devons nous rappeler à ce propos que l'année 2008 s'est terminée par une forte pression migratoire qui s'est traduite par le fait que les Tunisiens étaient le premier groupe de migrants illégaux (6 762 personnes) arrivés à Lampedusa durant l'année (Source: Bureau de l'immigration. Lampedusa. 2009).

La **première partie** est intitulée « Population active, marché du travail et emploi en Tunisie ». Le caractère massif de l'émigration des Tunisiens à l'étranger (10% de la population tunisienne résidente dans le pays) d'un côté, et, de l'autre, l'exacerbation des migrations illégales des Tunisiens, mettent à nu l'incapacité des politiques publiques (économiques, sociales et de l'emploi) à répondre aux besoins d'une population jeune, éduquée, formée, de plus en plus exigeante et ambitieuse.

La compréhension de la migration des Tunisiens ne devrait donc pas se limiter aux dimensions de ce phénomène à l'étranger, mais devrait toucher aussi ses déterminants à l'échelle interne, c'est-à-dire en Tunisie, et en particulier la faiblesse des capacités nationales de création d'emplois et, par voie de conséquence, la persistance d'un taux de chômage à deux chiffres qui, même s'il a légèrement baissé ces dernières années, ne cesse d'augmenter en volume. Les raisons en sont, en particulier, l'importance de la croissance de la population active, l'intégration croissante des femmes à l'emploi, mais aussi, d'un côté, l'accroissement du nombre de diplômés du supérieur à la recherche de l'emploi et, de l'autre, le gonflement de leur demande non satisfaite.

L'emploi précaire et le chômage sont les principaux déterminants de l'émigration à l'étranger. La précarisation croissante du travail est une autre cause des tensions qui s'expriment au niveau du marché de l'emploi, dans la mesure où les postes offerts ne correspondent ni aux aspirations matérielles légitimes des employés, ni à leurs qualifications et à leurs compétences. La migration illégale et la migration des qualifiés sont les principales expressions de ces écarts entre offre et demande. La migration organisée et la migration circulaire sont envisagées comme l'une des réponses volontaristes à l'échelle EuroMed pour atténuer l'intensité des migrations illégales et celles des qualifiés.

---

<sup>1</sup> Le sens premier du mot «*harraga*» vient du verbe « brûler », « consumer », « cramer » : brûler, sa vie, ses papiers... pour ne pas revenir en arrière. Le terme est passé dans le langage et les conversations utilisés dans les milieux sociaux (et politiques) des pays du Maghreb pour désigner les départs illégaux de migrants par la transgression illégale des frontières maritimes. Les «*harragas*» sont les migrants illégaux à partir des côtes du Maghreb.

Nous tentons dans cette partie de démontrer les différents aspects et facettes de la problématique « emploi-chômage-migration » à travers l'analyse de l'évolution de la structure professionnelle de la population tunisienne (par genre et par tranche d'âge), de l'évolution du marché de l'emploi depuis au moins 10 ans et surtout le décalage toujours plus large entre demande et offre d'emploi, c'est-à-dire le chômage et particulièrement le chômage déguisé sous toutes ses formes (sous-emploi, emploi dans le secteur informel, emploi temporaire, emploi précaire, emplois déqualifiés...). Nous mettons l'accent surtout sur les dimensions régionales du chômage, à travers une série de cartes thématiques portant sur les écarts entre gouvernorats et régions en matière de chômage par milieu, par tranche d'âge, par niveau d'instruction et par période de durée du chômage.

Un chapitre est réservé à la migration des personnels qualifiés vers les pays développés en relation avec le chômage qui touchent tous les ans davantage de jeunes diplômés. Le chômage en général et surtout celui des diplômés est l'un des défis politiques et sociaux majeurs en Tunisie durant les toutes prochaines années.

L'incapacité de l'économie tunisienne à générer suffisamment d'emplois surtout qualifiés, l'inadéquation entre formation et besoins du marché de l'emploi, et aussi les choix des pouvoirs publics en matière de politiques économiques, sont autant de facteurs déterminants expliquent aussi bien le caractère massif du chômage que de l'émigration à l'étranger.

Comment se présente alors le « profil » migratoire de la Tunisie ?

La **deuxième partie**, intitulée « Le profil migratoire de la Tunisie » est destinée à décrire la donne migratoire en Tunisie et dans la région pour comprendre les différentes dimensions de ce phénomène et le rôle de la Tunisie dans l'alimentation des flux migratoires à destination de l'Europe en particulier.

L'accent est mis dans cette partie sur le caractère désormais massif de l'émigration des Tunisiens à l'étranger, et sur les caractéristiques (sociologiques, démographiques et culturelles...) de cette migration. L'objectif étant de comprendre les effets de cette évolution sur les perspectives de retour et de contribution des émigrés tunisiens au développement de pays et de leurs régions d'origine.

La question des migrations irrégulières et les réponses politiques et juridiques des pouvoirs publics à ce phénomène fait l'objet d'un traitement assez long dans cette partie. Nous partons du fait que la fin de l'année 2008 a été marquée par une intensification des migrations illégales des ressortissants tunisiens (et des subsahariens qui transitent par la Tunisie) à partir des côtes tunisiennes et libyennes. Le Ministère de l'intérieur italien a publié des chiffres montrant que les Tunisiens étaient le premier groupe étranger à arriver à Lampedusa durant l'année 2008, et ceci malgré les réglementations de plus en plus sévères mises en place des deux côtés de la Méditerranée, et malgré la coopération politique et policière, entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée, pour lutter contre la migration illégale et le trafic de migrants.

La signature, en 2008, de l'accord tuniso-français pour l'organisation de l'émigration des Tunisiens marque une nouvelle étape dans la contractualisation des politiques migratoires entre les pays d'origine et de destination.

Toutefois, les pouvoirs publics tunisiens, comme leurs partenaires internationaux (organisations des Nations Unies, Banque mondiale...) et régionaux (Union Européenne, BEI...) agissent aussi sur le champ du marché du travail, sur l'évolution des ressources humaines et surtout sur la mobilisation des transferts des émigrés pour qu'ils bénéficient de manière optimale au bien être de leurs familles et au développement de leurs sociétés et de leurs territoires d'origine.

La **troisième partie** de cette étude porte en effet sur la thématique « Migration et développement ». Les transferts des émigrés contribuent pour 5% du PIB tunisien. Ce poids des transferts dans le PIB tunisien serait peut-être même le double si l'on prend en compte les conclusions de sources convergentes (BM, BEI, FMI...) estimant que la valeur des transferts réels est de 50 à 100% supérieure à la valeur des transferts comptabilisés par les sources officielles tunisiennes dans ce cas.

Sans sous estimer leur contribution dans les principaux agrégats économiques, l'effet diffus et profond des transferts se mesure surtout au niveau régional et local, à travers l'analyse de leur impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations locales, sur le développement humain (éducation, santé, logement, cohésion sociale...) et sur les dynamiques locales générées par l'injection des ces remises dans les circuits des économies locales et régionales (consommation, bâtiment, services, créations d'entreprises et d'activités...).

D'un autre côté, le retour des émigrés, même s'il prend de l'ampleur ces dernières années, reste assez timide comparativement à l'ampleur des départs. Et surtout, il n'est pas reconnu par l'Etat tunisien comme un gain incontestable pour le pays. Au contraire, les pouvoirs publics encouragent la migration des compétences et des qualifiés, surtout ceux qui ont des difficultés de trouver un emploi, tout en encourageant ces personnels qualifiés à mettre leurs compétences et leur expériences acquises à l'étranger à la disposition de la Tunisie, lors de séjours courts (formation ; stages, travaux de laboratoires, évaluation scientifique et technique) ou sous formes de contributions à des actions ou des programmes plus durables (montage de projets, création d'entreprises, actionnariat, tutorat d'entreprises... ).

La conclusion de cette étude sera consacrée aux recommandations pour une meilleure articulation entre migration à partir des pays d'origine et marché du travail dans les pays de destination ; et pour mieux explorer les pistes et les moyens d'une coopération horizontale Sud-Sud (entre les pays des rives africaine et asiatique de la Méditerranée) en matière de politiques de l'emploi, d'harmonisation des actions et des programmes étatiques de gestion des migrations de travail et des marchés de l'emploi nationaux.

# I. Population active, marché du travail et emploi en Tunisie

## Introduction

Les pouvoirs publics tunisiens n'ont pas cessé de rappeler, depuis au moins le début des années 2000, que la création de l'emploi et la lutte contre le chômage figurent à la tête des priorités gouvernementales<sup>2</sup>.

Pourtant, depuis plus de 20 ans, la Tunisie n'a pas pu faire baisser son taux de chômage officiel, resté autour d'une moyenne de 13 à 15% depuis le milieu des années 80, contre une moyenne mondiale de 6%, et une moyenne pour l'Afrique de 10,3% (BIT, 2009), même si la situation s'est nettement dégradée à l'échelle internationale à cause de la crise économique globale déclenchée depuis 2 ans.

Les sources gouvernementales tunisiennes (INS 2008, ANETI & ONEQ. 2009) situent le taux de chômage officiel à 14,2% en 2008.

En plus de ce taux élevé (et qui devient « durable ») du chômage en Tunisie, d'autres indicateurs et aspects du marché de l'emploi montrent que les données officielles sur l'emploi et le chômage souffrent de plusieurs zones d'ombre, d'imprécision qui, malgré tout, n'arrivent pas à cacher les faiblesses, la fragilité, voire la dégradation, du marché de l'emploi tunisien.

Au-delà de l'évolution des définitions du concept du « chômage »<sup>3</sup>, plusieurs facteurs essentiels font qu'une bonne partie du chômage réel et du sous-emploi restent « invisibles » (il s'agit bien dans ce cas de chômage « déguisé »):

- (i) Les méthodes ou les bases de calcul, erronées ou inadaptées, des créations d'emploi.
- (ii) L'inadaptation et l'inadéquation des catégories de chômeurs adoptées par les agences et les organismes gouvernementaux (INS, ANETI, ONEQ) avec l'évolution des catégories de l'emploi, du sous-emploi, du travail précaire et du chômage, pour le calcul du nombre de chômeurs.
- (iii) Il existe d'autres difficultés liées à l'identification des différentes catégories des chômeurs et surtout à leur évolution dans le temps, selon l'âge, selon le contexte institutionnel et socio-économique, ou encore selon le niveau d'instruction.
- (iv) D'un autre côté, les organismes officiels tunisiens ne prennent pas en compte, donc n'intègrent pas, dans leurs statistiques les différentes catégories de sous-emploi<sup>4</sup>.

Sur le premier plan, H. Dimassi<sup>5</sup> émet de sérieuses réserves au sujet de « [...] la fiabilité des données gouvernementales sur l'emploi [dans la mesure où] elles ne répondent pas à des critères scientifiques et ne sont pas basées sur des enquêtes et des recensements sur le terrain, mais sur des indicateurs des années 70, mettant en relation création d'emploi et investissement (nombre X d'emplois créés/à un volume Y d'investissements réalisés)... ». Ces données ne prennent pas non plus en compte les suppressions ou la disparition d'emplois pour des raisons multiples de natures

<sup>2</sup> Lors du lancement de ses deux campagnes électorales de 2004 puis de 2009, le président tunisien a mis l'emploi à la tête des priorités de l'action de son gouvernement. L'emploi des « diplômés du supérieur » est considéré comme la « priorité des priorités ». Il s'est engagé, lors de la dernière campagne électorale (octobre 2009), à réaliser l'objectif de la « création de 425000 postes d'emploi au cours [de son] mandat 2009-2014... [et à] ce qu'aucune famille [ne reste] sans travail ou sans revenu pour au moins un de ses membres au terme de l'année 2014 » (Agence Tunis Afrique Presse (TAP). 11 octobre 2009)

<sup>3</sup> La définition de chômage adoptée par la Tunisie est désormais la suivante: « Est considéré comme chômeur toute personne âgée de 15 ans et plus [en âge d'activité] n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui cherche un emploi et qui est disponible pour travailler au cours des deux semaines qui suivent la semaine de référence ». La Tunisie a donc fini par inclure la tranche d'âge 15-19 an, à l'instar de l'OIT.

<sup>4</sup> Au niveau du « sous-emploi », seul une partie (importante, toutefois) de l'emploi informel est prise en compte de manière régulière désormais. Il s'agit du travail dans les « micro entreprises » (définies comme celles « qui emploient moins de 6 salariés et ne tiennent pas de comptabilité »). Les données les plus récentes disponibles et diffusées sont celles de 2002 : (INS. Enquête sur les activités économiques et les micros entreprises. Tunis. 2002). Les résultats de l'enquête de 2007 sur les micros entreprises ne sont pas encore diffusés.

<sup>5</sup> Hcine Dimassi, Professeur d'économie à l'Université de Sousse, in « El Maoukif » (organe du PDP : Parti Démocratique Progressiste). N°525. 18 décembre 2009.

démographique, sociale ou à caractère purement économique, ou encore en raison des progrès des techniques (ou des technologies) et des procédés de production.

La révolution technologique, surtout numérique, ne cesse enfin de creuser les écarts entre investissements et créations d'emploi dans la mesure où les industries de pointe et les secteurs d'activité à haute intensité technologique génèrent beaucoup moins d'emplois qu'il y a deux ou trois décennies, même si se sont les personnels hautement qualifiés qui en bénéficient. La concurrence et la nécessaire compétitivité internationale poussent les firmes à «moderniser» leurs lignes et leurs chaînes de production, ce qui aboutit souvent à la suppression des emplois existants et à la limitation de la création de nouveaux emplois.

En deuxième lieu, même si les statistiques officielles tunisiennes (et surtout l'INS) sont extrêmement discrètes à ce sujet, il est incontestable que le sous-emploi<sup>6</sup> a connu une extension spectaculaire depuis au moins deux décennies.

Nous pouvons ainsi distinguer trois catégories de sous-emploi:

(i) Les travailleurs du secteur informel: il s'agit des emplois assurés par les micro entreprises, soit 433036 emplois (INS. 2002<sup>7</sup>) et les travailleurs à domicile ou non déclarés dont le nombre est estimé à environ 320 000 personnes. Le nombre total dépassent donc 750 000 personnes, soit 26,2% de l'emploi global dans le pays (Chamkhi. F. 2009).

(ii) Les travailleurs saisonniers (occupés durant moins de six mois/an) : en se basant sur les données de l'ENPE (INS. ENPE, 2007), F. Chamkhi (Ibid) a estimé leur nombre à 300 000 personnes, soit 10% de l'emploi global. Il s'agit surtout des travailleurs du secteur du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), de l'agriculture, des industries manufacturières (électromécaniques, textiles, de l'habillement), du tourisme (surtout hôtellerie et restauration).

(iii) Les travailleurs à temps partiel, considéré généralement comme étant « subi » et non « choisi »: L'ENPE (INS, 2007). L'ENPE de 1999 (INS, 1999) situe le nombre de ces emplois à 438 000, soit 16,7% de l'emploi total en Tunisie.

L'ENPE de 2007 (INS. 2008) estime le nombre des travailleurs occupés durant moins de 271 jours par an à 520 000 personnes emplois, soit 16,9% de l'emploi global. L'INS ne distingue toutefois pas entre et emploi saisonnier emploi à temps partiel.

En 2004, la Banque mondiale allait dans ce même sens en avançant le chiffre de 600 000 personnes occupant un emploi partiel et 550 000 autres personnes occupant un emploi saisonnier, soit en tout 42% de l'emploi global à l'époque ( Banque mondiale, 2004).

Le travail précaire est le deuxième trait caractéristique du marché du travail tunisien.

Les contrats à durée déterminée (CDD) représentent ainsi 41% des contrats de travail dans les industries textiles, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (ITHCC), et 58% dans le tourisme (surtout l'hôtellerie) (ONEQ, 2007).

Les politiques actives de l'emploi (PAE) peuvent aussi contribuer à dissimuler le sous emploi ou le chômage déguisé. Ainsi, pouvons-nous considérer les bénéficiaires des programmes développés dans ce cadre comme étant du chômage déguisé en raison de la faible durabilité de ces emplois? Le nombre de ces bénéficiaires s'était élevé à 200 000 environ en 2008, soit 6,5% de l'emploi global.

Si l'on réunit l'ensemble de ces catégories de populations au chômage ou occupées dans des emplois non formels et/ou non permanents, l'on aboutit à un volume global de plus de 2 millions de personnes dans cette situation, soit plus que la moitié (et même 2/3) de l'emploi global officiel dans le pays (3,085 millions) en 2007...

---

<sup>6</sup> Le sous-emploi est défini comme étant « la productivité au travail d'une personne qui est inférieure à son niveau de plein emploi » (BIT. 1999).

<sup>7</sup> Enquête sur les activités économiques et les micros entreprises. INS. 2002.

## A. Population et activités

La Tunisie compte 10,5 millions d'habitants en 2009 (INS, 2009).

Plusieurs facteurs contribuent à la configuration actuelle du marché du travail en Tunisie.

Le facteur démographique comme facteur permanent et de longue durée (ou facteur structurel), avec comme résultat le gonflement soutenu des effectifs des cohortes d'âge actif, l'accroissement continu du taux d'activité et de la demande additionnelle d'emplois.

(i) Malgré le ralentissement sensible de la croissance démographique, (qui est désormais d'environ 1 à 1,2%/an), l'impact de cette transition sur la structure et la configuration du marché du travail n'est pas encore perceptible.

(ii) L'importance de l'économie informelle dont la capacité d'emploi est estimée à 26,2% de l'emploi global dans le pays, soit environ 750 000 personnes (INS, 2002). Selon la Banque mondiale (2002), près de 1,2 millions de travailleurs occupaient un emploi partiel, saisonnier et/ou précaire.

(iii) L'inadéquation entre les formations et l'offre d'emploi par les entreprises et les opérateurs économiques. 1/3 des employés (des deux sexes) ont obtenu des postes d'emploi qui sont en deçà de leurs attentes et/ou en deçà de leur qualification. Ce taux monte à 39% chez les femmes. 20% sont employés dans des secteurs ou des activités totalement en dehors de leurs spécialités ou de leur formation (Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & Banque mondiale, 2004, 2007). Par ailleurs, une grande proportion des employés du secteur privé ne sont pas satisfaits de leur condition de travail et sentent que leur formation s'est révélée ne pas pouvoir répondre (ou n'a pas pu répondre) aux besoins de leur employeurs, surtout s'il s'agit de PME (Petites et Moyennes Entreprises). 28% des employés le sont dans des entreprises de moins de 10 salariés. Environ la moitié (50%) des employés du secteur privé cherchent à changer d'entreprise et/ou de travail (Idem, 2004 et 2007).

En plus de son niveau élevé, le chômage est caractérisé par une répartition inégale en fonction du sexe, du niveau d'instruction, de la tranche d'âge et de la région.

Le nombre de demandeurs d'emploi (ou chômeurs) qui ont le niveau universitaire et/ou ont obtenu des diplômes du supérieur a atteint 100 000 personnes en 2008, dont plus de la moitié sont de jeunes femmes.

Les diplômés du supérieur doivent attendre plus d'un an, voire deux ou trois ans, pour espérer se voir proposer un emploi.

En raison de la lenteur du rythme de création de l'emploi en Tunisie et vue la qualité médiocre et en deçà des attentes et des aspirations des demandeurs d'emploi, surtout jeunes, 41,1% des jeunes âgées de 15 à 19 % souhaitent migrer, dont 15% par des moyens illégaux ou irréguliers.

Les jeunes forment plus de la moitié (2/3 à ¾) des migrants à l'étranger. Ce sont eux qui sont les plus prompts à la migration.

### 1. Les indices de la transition démographique

Le taux de la croissance démographique est passé sous la barre de 2% à partir de la fin des années 80 (1989) pour se situer autour de 1,01 % en 2007, grâce surtout à la baisse rapide de la fécondité dont l'Indice Synthétique (ISF) est tombé à 2,02 enfants par femme en 2004 contre 3,8 enfants/femme en 1990 (INS, 2004, 2007).

Les projections de l'INS situent l'ISF à 1,5 enfant/femme à l'horizon 2024, c'est-à-dire un niveau qui ne permet pas de le renouvellement propre de la population.

Au niveaux des régions, les zones littorales orientales et septentrionales se caractérisent par un dynamisme démographique soutenu et une grande capacité d'attraction des hommes, des investissements et des activités, alors que les régions occidentales et méridionales intérieures connaissent un fléchissement, et parfois même un déclin, démographique croissant et souffrent de la faiblesse de leur capacité attractive, voire même de la permanence et de l'aggravation de leur caractère expulsif (zones d'exode migratoire).

Le district de Tunis et le Centre-Est (surtout le Sahel) sont les régions qui ont reçu le plus grand nombre d'immigrants et sont par conséquent les principales régions de destination des migrants de l'intérieur. Ces régions attractives, parce qu'elles sont dynamiques, sont en réalité celles qui font face aux plus grands défis de l'emploi dans la mesure où les demandeurs d'emploi qui se présentent sur leurs marchés de travail respectifs sont au même temps des chômeurs « immigrés » en provenance des régions intérieures à côté de leurs propres chômeurs résidents sur place.

## 2. Le renforcement de tranches d'âge actives

La structure de la population par âge tend vers le renforcement des tranches d'âge actives (15-59 ans) contre un rétrécissement accéléré de la population infantile (moins de 15 ans).

En 2007, la population de moins de 15 ans a atteint 2,532 millions, soit 24,8% de la population totale, contre 26,5% en 2004. La population de 15 à 59 ans comptait 6,7 millions, soit 65,6%, contre 64,9% en 2004. La population de troisième âge (60 ans et plus) comptait 978 400 personnes, soit 9,6%, contre 9,5% en 2004 (INS, 2004, 2008).

La population active (15-59 ans) atteindrait 69% de la population totale en 2014, soit 7,5 millions de personnes. Sa croissance annuelle est plus rapide que la croissance de la population totale (2% contre 1,1% en 2007).

D'un autre côté, l'allongement de l'espérance de vie (74 ans en 2007), associé à l'allongement de la durée de l'activité professionnelle à plus de 60 et même plus de 65 ans, renforceront les effectifs de la population active réelle qui s'approcherait alors facilement du seuil de 8 millions d'actifs réels en 2014.

Cette évolution attendue de la population en âge de travailler nécessitera de plus grandes performances de l'économie tunisienne pour répondre à la demande additionnelle annuelle d'emplois.

## 3. La population active selon le sexe : les femmes rejoignent tardivement mais durablement le marché du travail.

La répartition du taux d'activité en fonction du sexe a aussi évolué durant la dernière période. Durant les dernières années (2004-2007), le nombre de femmes actives a évolué plus rapidement (+3,5%) que celui des hommes actifs (+2,3%).

Tableau 1. Effectifs (en 1000) et taux de croissance de la population active (en%) entre 2004 et 2007, selon le sexe.

| Sexe   | 2004    | 2005    | 2006    | 2007    | Croissance<br>2005/2006 | Croissance<br>2006/2007 | Croissance<br>2004/2007 |
|--------|---------|---------|---------|---------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Hommes | 2 438,1 | 2 506,4 | 2 555,0 | 2 612,8 | 1,9                     | 2,3                     | 2,3                     |
| Femmes | 884,5   | 908,5   | 951,2   | 980,4   | 4,7                     | 3,1                     | 3,5                     |
| Total  | 3 322,6 | 3 414,9 | 3 506,2 | 3 593,2 | 2,7                     | 2,5                     | 2,6                     |

Source : INS, 2004, 2008.

Tableau 2. Population active, population active occupée (en 1000) et taux d'emploi, par sexe de 2004 à 2007

| Année  | 2004       |                    |               | 2005       |                    |               | 2006       |                    |               | 2007       |                    |               |
|--------|------------|--------------------|---------------|------------|--------------------|---------------|------------|--------------------|---------------|------------|--------------------|---------------|
| Sexe   | Pop active | Pop active occupée | Taux d'emploi | Pop active | Pop active occupée | Taux d'emploi | Pop active | Pop active occupée | Taux d'emploi | Pop active | Pop active occupée | Taux d'emploi |
| Hommes | 2 438,1    | 2 121,4            | 87,0          | 2 506,4    | 2 177,6            | 86,9          | 2 555,0    | 2 218,6            | 86,8          | 2 612,8    | 2 279,3            | 87,2          |
| Femmes | 884,5      | 733,3              | 82,9          | 908,5      | 750,9              | 82,7          | 951,2      | 786,3              | 82,7          | 980,4      | 805,8              | 82,2          |
| Total  | 3 322,6    | 2 854,7            | 85,9          | 3 414,9    | 2 928,5            | 85,8          | 3 506,2    | 3 004,9            | 85,7          | 3 593,2    | 3 085,1            | 85,9          |

Source : INS, 2004, 2008.

Le nombre de femmes actives s'est approché d'un million en 2007 (980 400), contre 884 500 en 2004, alors que celui des hommes est passé de 2,4 à 2,6 millions de personnes.

Le taux d'activité des hommes a par conséquent baissé de 78,8% en 1994 à 76,8% en 2004 puis à 72,7% en 2007, alors que celui des femmes est passé respectivement de 21,2%, à 23,2% pour se situer à 27,3% en 2007.

Nous pouvons par conséquent considérer que la demande d'emplois par les femmes ira croissante durant les toutes prochaines années.

Il existe toutefois des écarts sensibles parmi les femmes actives en fonction de plusieurs paramètres comme le milieu géographique (rural/urbain), le statut matrimonial, l'âge ou le niveau d'instruction... Ainsi, les taux les plus élevés de femmes actives sont enregistrés en milieu urbain, chez les femmes célibataires ou divorcées et auprès de la tranche d'âge 25-30 ans.

Deux facteurs fondamentaux ont un rôle déterminant dans la configuration du marché du travail féminin. Il s'agit de la rétention scolaire et du recul de l'âge au mariage.

Jadis, les femmes rejoignaient le marché du travail plus jeunes car elles allaient moins loin dans leur études. Les jeunes filles abandonnaient le marché du travail plus jeunes, car elles se mariaient aussi plus jeunes, l'âge au mariage étant plus précoce.

De nos jours, les jeunes femmes célibataires scolarisées rejoignent désormais le marché du travail plus tard en raison de l'allongement de la scolarité au-delà de 20, voire de 25 ans (rétention scolaire), mais l'abandonnent aussi plus tard en raison du recul de l'âge au mariage, car une bonne part des femmes qui se marient arrêtent, du moins pour un moment, toute présence sur le marché du travail.

En 2007, le taux de célibat était de 30,7% chez les filles âgées de 30 à 34 ans, contre 55% chez les garçons. 55% des filles âgées de 25 à 29 ans étaient célibataires, contre 86,9% parmi les garçons.

Tableau 3. Taux de célibat (en %) parmi les jeunes en 2007

| Tranche d'âge | Femmes | Hommes |
|---------------|--------|--------|
| 25-29 ans     | 55     | 86,9   |
| 30-34 ans     | 30,7   | 55     |

Source : INS, 2008.

Les projections de l'INS font ressortir que cette tendance ira en se renforçant durant la prochaine décennie: la part de la tranche d'âge 15-29 ans dans la population féminine active baissera à 37,3% en 2015 contre 51,2% en l'an 2000, alors que la part des tranches d'âge supérieures à 30 ans dans la population active féminine atteindra 62,7% en 2015 contre 48,8% en l'an 2000.

Les femmes intégreront le marché du travail à un âge encore plus avancé et une partie d'entre elles le quitteront encore plus tard après leur mariage.

## B. Le marché de l'emploi tunisien

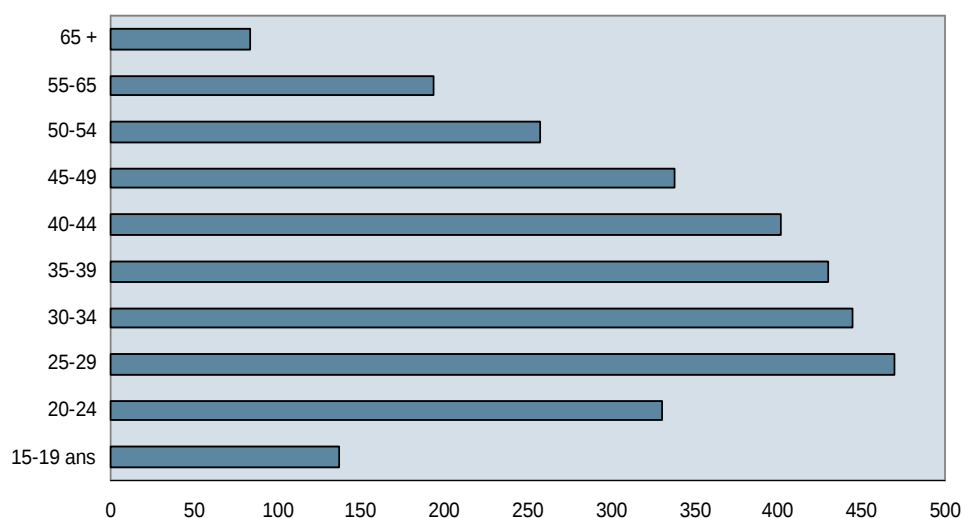
Les données et les analyses que nous développons dans ce rapport sont tirées des statistiques officielles de l'emploi en Tunisie diffusées et publiées par les organismes gouvernementaux à savoir :

- L'Institut National de la Statistique (INS).
- L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI), et
- L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ).

Ceci ne nous empêche pas de mettre l'accent sur des aspects, des indicateurs et des données qui permettraient, au moins, de relativiser les données officielles et de considérer qu'elles celles-ci ne traduisent en fin de compte qu'une partie de la réalité de la situation du marché du travail tunisien.

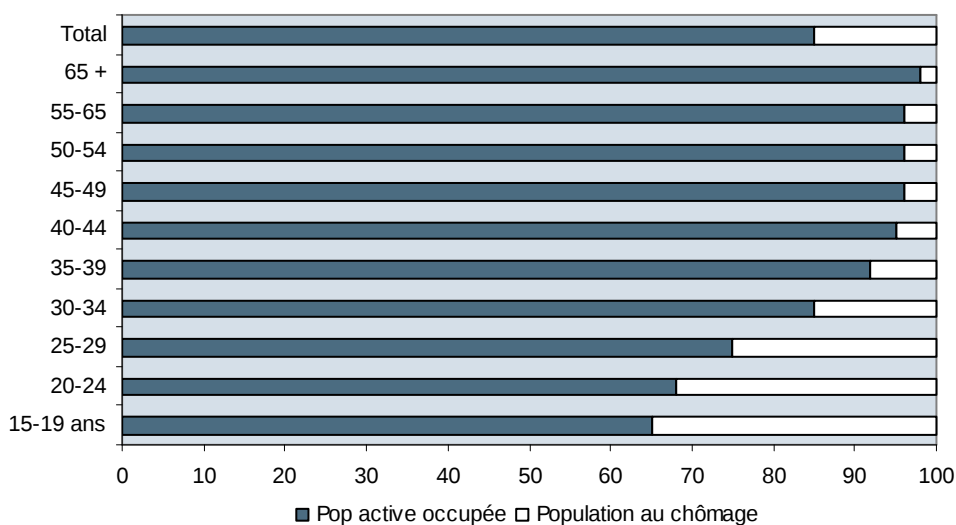
L'INS estime la population active occupée (âgée de plus de 15 ans) à 3,085 millions de personnes en 2007, dont 73,9% (soit 2,279 millions) sont de sexe masculin contre 26,1% (soit 0,805 million) sont de sexe féminin (INS, 2008).

Graphique 1. Effectifs (en 1000) de la population active occupée et de la population au chômage selon les tranches d'âge en 2007



Source : INS.2008.

Graphique 2. % de la population active occupée et de la population au chômage selon les tranches d'âge en 2007 (en milliers)

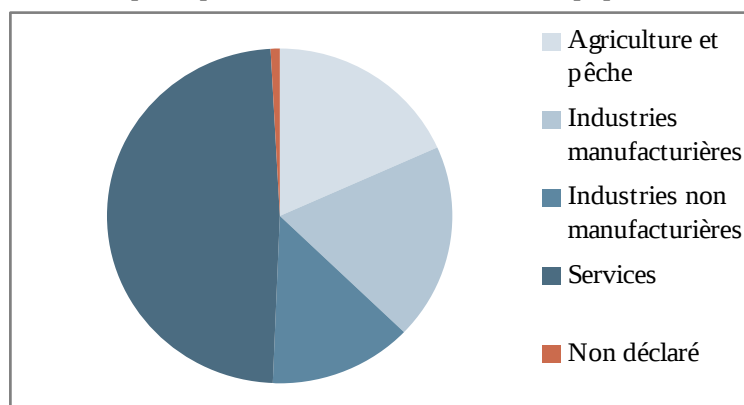


Source : INS.2008.

## 1. La répartition sectorielle de l'emploi

Les services occupent près de la moitié (48,5%) de la population exerçant un emploi. La part de l'industrie (manufacturière et non manufacturière) dans l'emploi est de 32,2% alors que le secteur primaire (agriculture et pêche) occupe près du cinquième (18,3%) de la main d'œuvre occupée.

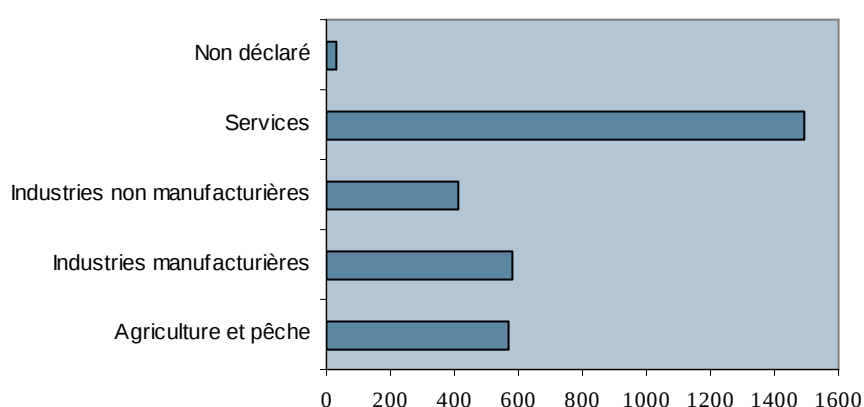
Graphique 3. Poids des principaux secteurs d'activité dans la population occupée en 2007



Source : INS. 2008.

En volume, près d'un million et demi de personnes sont occupées dans le secteur des services, alors que les industries manufacturières et non manufacturières occupent près d'un million de personnes.

Graphique 4. Population occupée par secteur d'activité en 2007 (Unité : 1000).



Source : INS. 2008.

Durant la dernière période intercensitaire (1994-2004), deux types d'évolution ont été enregistrés:

(i) Un renforcement du dynamisme du secteur des services (surtout au niveau des branches du commerce, de la communication, du transport et des autres services), du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) et de l'industrie manufacturière. En terme de création d'emplois, le secteur des services s'est développé de 3,6%/an en moyenne, alors que le BTP et l'industrie manufacturière ont connu une évolution plus timide (2 à 2,2% par an).

(ii) Un allègement du poids des autres secteurs, comme l'agriculture, la pêche, les mines et l'énergie, où les créations d'emplois ont même diminué entre 1994 et 2004.

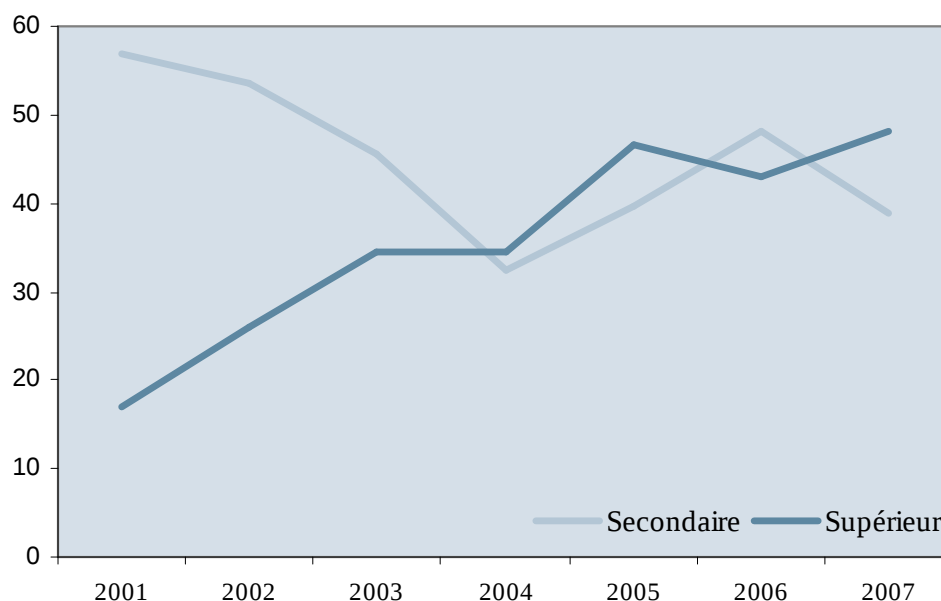
## 2. Demande additionnelle et création d'emplois

Les demandes additionnelles d'emplois ont augmenté sensiblement depuis le début du nouveau millénaire.

Les demandes sont passées de 74 100 en 2001 à 91200 en 2006, puis 87 100 en 2007 et 88 300 en 2008 (BCR. 2009), soit un volume cumulé de 653 700 emplois en 8 ans.

La part des demandeurs de niveau universitaire dans le volume total des demandes est passée de 23% en 2001 à 55% en 2007.

Graphique 5. Evolution des demandes additionnelles d'emplois par niveau d'instruction des demandeurs, entre 2001 et 2007. Unités : 1000.

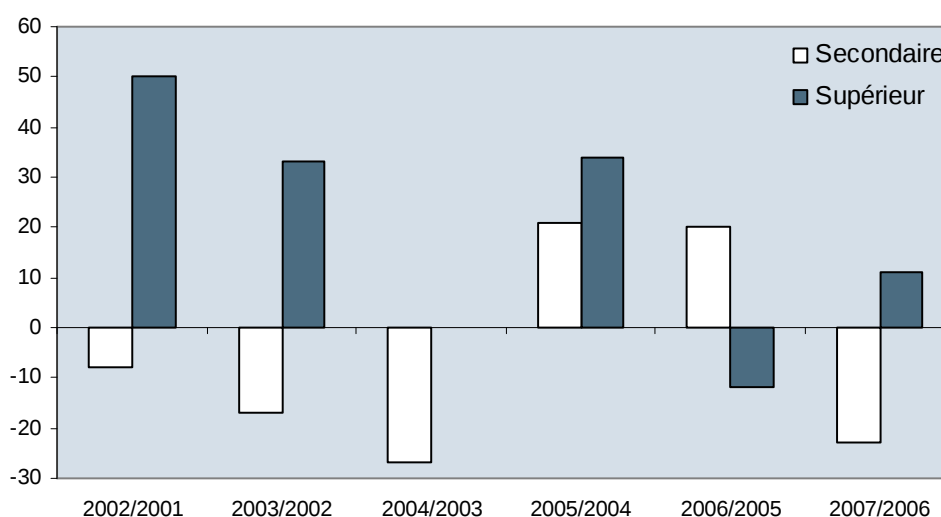


Source : INS, 2008.

La tendance d'ensemble laisse apparaître une évolution soutenue du nombre des demandeurs additionnels de niveau universitaire. Leur nombre a augmenté de 50% en une année (2002/2001), puis de 30% l'année suivante, et encore de 30% entre 2004 et 2005.

L'évolution du nombre des demandeurs additionnels de niveau secondaire est fluctuante mais tend globalement à la baisse sur toute la période. Cette baisse a été de -28,7% de 2003 à 2004 et de -19% de 2006 à 2007.

Graphique 6. Evolution annuelle (en %) des demandes additionnelles d'emploi selon le niveau d'instruction.



Source : ANETI, 2008.

### 3. Les créations d'emplois restent très timides

Durant la dernière période intercensitaire (1994-2004), une moyenne de 53400 emplois avaient été créés tous les ans, soit un effectif total de 534 000 emplois pour la décennie.

Durant les deux derniers plans de développement économique (1997-2001 et 2002-2006), la demande additionnelle d'emplois a fluctué entre 70 000 et 80 000 emplois/an, alors que les créations n'ont pas dépassé une moyenne de 65 000 à 76 000 nouveaux emplois/an. Par conséquent, le taux de satisfaction des demandes additionnelles est resté en deçà des besoins (entre 92 et 95%) (Mahjoub, A. 2007).

Les taux de croissance du PIB enregistrés durant la dernière décennie, soit une moyenne de 4,8% pour la période 1996-2003, n'ont pu généré des créations suffisantes d'emplois, d'où la nécessité d'une croissance plus « employante », avec des taux moyens de croissance du PIB d'au moins 6 à 7%/an.

La croissance de création de nouveaux emplois a été de l'ordre de 2,7% entre 2006 et 2007, contre une moyenne de 2,23% à 2,53% durant la décennie 1996-2006.

Durant la même période, la demande additionnelle était estimée à 675 000 emplois, soit 67 500 nouveaux demandeurs d'emploi/an en moyenne (60% pour les hommes et 40% pour les femmes)

Par conséquent, le taux de satisfaction (ou de couverture) des besoins n'a pas dépassé 79,5% (82,2% pour les hommes et 75,3% pour les femmes).

Durant la dernière année suivie par l'INS (2007), 80200 nouveaux postes d'emplois ont été créés dans les secteurs de la pêche et des activités non agricoles, soit 4,4% de plus que durant de l'année 2006 (76600), et correspond à une croissance annuelle de 2,7% de la population active occupée.

Le volume des créations demeure donc timide si l'on tient compte de la demande additionnelle d'emplois passée de 83 000 à 90 000 entre 2006 et 2007.

Malgré la légère amélioration du taux de chômage (14,1% en 2007 contre 14,3%) en 2006), le taux de couverture de la demande additionnelle par les créations d'emplois est tombé à 89% en 2007, contre 92% en 2006 (BCT, 2008).

D'un autre côté, le niveau d'instruction de la population occupée ne cesse de s'améliorer. En 2007, 14,2% avaient le niveau universitaire alors que le taux d'analphabètes est tombé à 12,7%.

#### **4. Les créations d'emplois profitent plus aux hommes qu'aux femmes**

Les hommes ont bénéficié, mieux que les femmes, des créations d'emplois.

En un an (2006/2007), les créations d'emplois au profit des hommes (60 700) ont représenté 75,7% de l'ensemble des créations et ont, surtout, dépassé la demande additionnelle (57 800) chez le même sexe.

Les femmes n'ont bénéficié que de 19 500 créations de postes, ce qui correspond au quart (24,3%) de l'ensemble des créations et représente 2/3 de la demande additionnelle enregistrée chez ce même sexe (29 200 demandes).

Le taux de chômage des femmes a augmenté de 0,5 point, alors que celui des hommes a baissé de 0,4 point.

#### **5. Les créations d'emploi par secteur d'activité**

En 2007, les services ont occupé le premier rang dans la création d'emplois (46 300 postes, soit 58% du total). 32 300 emplois (40,4%) ont été créés dans la seule branche de services autres que le tourisme, le transport et les communications. Les industries manufacturières occupent le deuxième rang (19 000 postes, soit 23,8%). La branche du transport et des communications et celle de l'administration viennent, respectivement, en 3ème et en 4ème rang : 12,5 % et 10% du total.

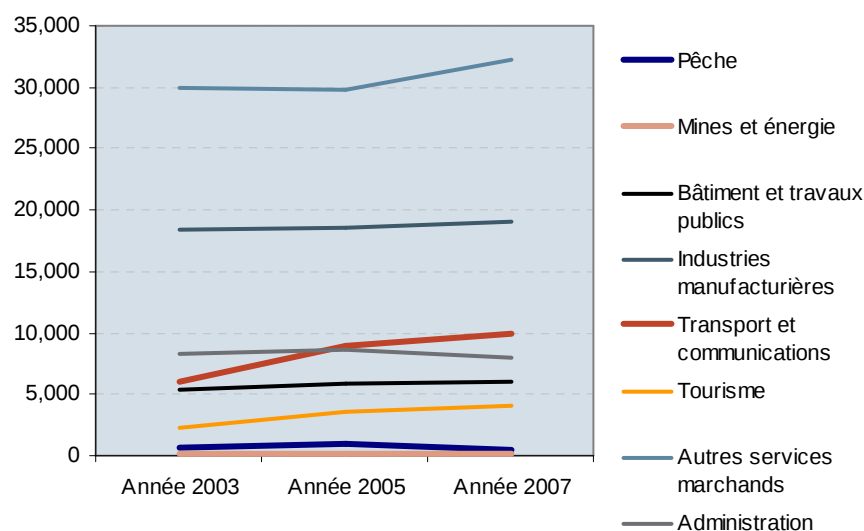
La dynamique des secteurs est toutefois différente.

Trois branches se présentent comme étant les plus dynamiques dans ce domaine: les services marchands, les industries manufacturières et le transport & communications. Chaque branche a contribué avec plus de 10 000 postes créés.

D'autres branches voient leur contribution stagner, telle que l'administration, le bâtiment ou le tourisme.

Enfin, la pêche, les mines et l'énergie ont une contribution marginale à la création d'emplois.

Graphique 7. Evolution des créations d'emplois dans la pêche et les activités non agricoles de 2003 à 2007.

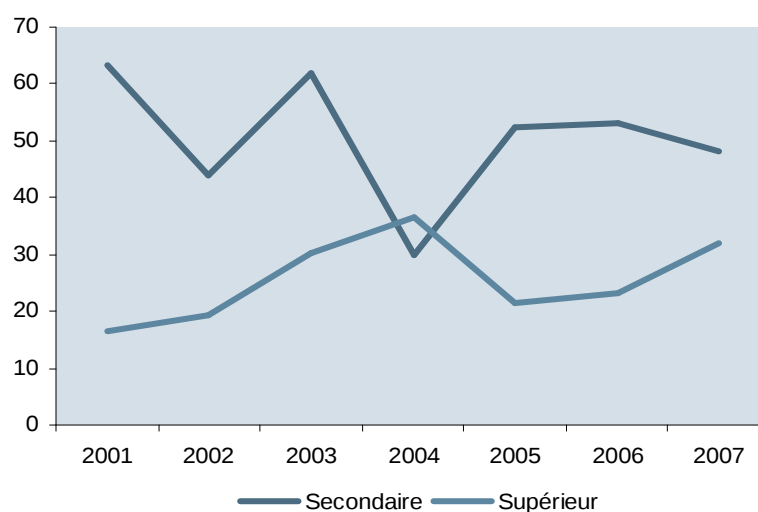


Source : Ministère du Développement et de la coopération internationale. 2007.

## 6. Les créations d'emplois selon le niveau d'instruction (le secondaire et le supérieur)

Comme les demandes additionnelles, sur la période 2001-2007, les créations nettes d'emploi tendent globalement vers la hausse pour les diplômés du supérieur et vers la baisse pour les demandeurs de niveau secondaire, sans exclure les fluctuations conjoncturelles. Ainsi, les créations au profit du supérieur semblent avoir marqué un certain essoufflement, voire un repli depuis 2005, même si la reprise de 2007 a besoin d'être confirmée.

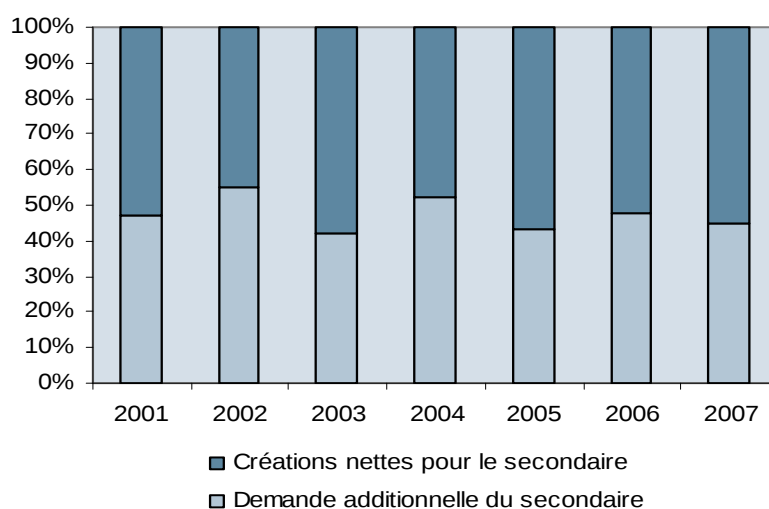
Graphique 8. Evolution des créations d'emploi (Unité: 1000), selon le niveau d'instruction, entre 2001 et 2007.



Source : ANETI. 2008.

Les créations ont toutefois tendance à mieux correspondre aux besoins des demandeurs d'emploi de niveau secondaire que ceux du supérieur, ce qui traduit l'une des faiblesses fondamentales du marché du travail tunisien, à savoir une inadéquation persistante, voire croissante, entre offres et demandes d'emplois.

Graphique 9. Demandes additionnelles et créations d'emploi concernant les demandeurs du secondaire entre 2001 et 2007.



Source : ANETI. 2008.

Ainsi, tous les ans, les créations au profit des demandeurs du secondaire dépassent les demandes additionnelles émanant de la même catégorie. Idem pour les créations au profit du secondaire par rapport aux demandes additionnelles totales (secondaire et supérieur réunis) : le taux moyen est de 61,7% sur toute la période pour se stabiliser autour de 58 puis de 55% durant les deux dernières années prises en compte (2006 et 2007). En 2007, les créations dans le secondaire représentaient 60% de l'ensemble des créations (secondaire et supérieur réunis).

Tableau 4 a et b. Ratios et volumes des créations d'emplois par rapport aux besoins (demandes additionnelles) émanant des demandeurs de niveau secondaire et supérieur

| <b>Créations et demandes dans le secondaire et le supérieur</b> | <b>2001</b> | <b>2002</b> | <b>2003</b> | <b>2004</b> | <b>2005</b> | <b>2006</b> | <b>2007</b> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Secondaire: créations/demandes                                  | 111,1       | 82,1        | 136,0       | 92,3        | 132,6       | 110,6       | 123,6       |
| Créations dans le secondaire/demandes totales (*)               | 85,4        | 55,3        | 77,3        | 44,8        | 60,8        | 58,3        | 55,3        |
| Créations dans le secondaire/créations totales (**)             | 79,1        | 69,6        | 67,2        | 45,1        | 71,1        | 69,6        | 60,1        |
| Supérieur: créations/demandes                                   | 97,7        | 74,1        | 87,6        | 105,8       | 45,6        | 53,8        | 66,5        |
| Créations dans le supérieur/demandes totales (*)                | 22,5        | 24,2        | 37,8        | 54,5        | 24,7        | 25,4        | 36,7        |
| Créations dans le supérieur/créations totales (**)              | 20,9        | 30,4        | 32,8        | 54,9        | 28,9        | 30,4        | 39,9        |

| <b>Créations et demandes dans le secondaire et le supérieur</b> | <b>Période 2001-2007</b> |                         |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|
|                                                                 | <b>Cumul</b>             | <b>Moyenne Annuelle</b> |
| Secondaire: créations/demandes                                  | 112,0                    | 111,1                   |
| Créations dans le secondaire/demandes totales (*)               | 62,5                     | 61,7                    |
| Créations dans le secondaire/créations totales (**)             | 66,3                     | 65,8                    |
| Supérieur: créations/demandes                                   | 71,7                     | 72,2                    |
| Créations dans le supérieur/demandes totales (*)                | 31,7                     | 32,1                    |
| Créations dans le supérieur/créations totales (**)              | 33,7                     | 34,2                    |

(\*) : Demandes additionnelles totales dans le secondaire et le supérieur réunis

(\*\*) : Créations d'emplois au profit des demandeurs du secondaire et du supérieur réunis.

Source : ANETI, 2008.

Le tableau est totalement différent parmi les diplômés du supérieur.

Dans tous les cas de figure, les réponses (ou les créations) restent très largement inférieures aux besoins.

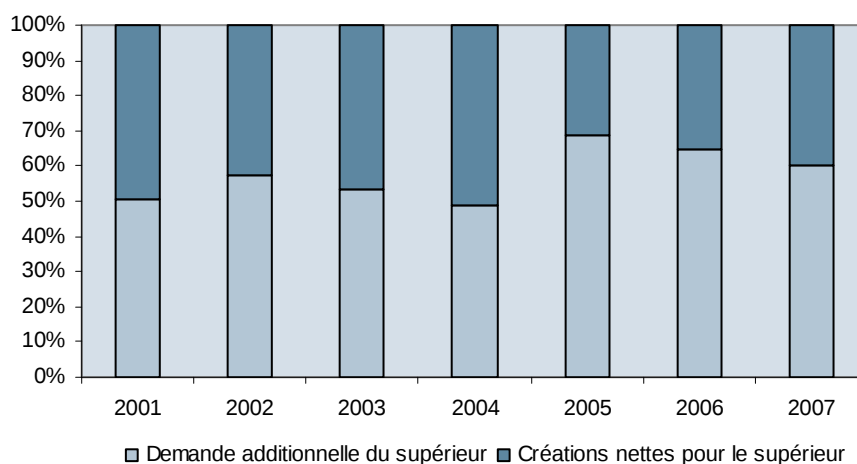
Sur l'ensemble de la période 2001-2007, les créations au profit des diplômés du supérieur ont représenté 70% des demandes de la même catégorie (c'est-à-dire 7 créations pour 10 demandes additionnelles).

D'une année sur l'autre, les taux de couverture sont plus faibles. Ils étaient de 66,5% en 2007, contre 97,7% en 2001 et étaient même tombés à 45,6% en 2005.

Les créations au profit des demandeurs de niveau supérieur ont représenté sur toute la période une moyenne du tiers des demandes additionnelles dans le secondaire et le supérieur réunis (26 000/76 000 créations).

En 2007, la part des créations d'emploi au profit des diplômés du supérieur a été de 40% de l'ensemble des demandes additionnelles totales (32 000 sur 80 200).

Graphique 10. Demandes additionnelles et créations d'emploi concernant les demandeurs du supérieur entre 2001 et 2007.



Source : ANETI, 2008.

## C. Le chômage

### 1. Les données d'ensemble

Le nombre de demandeurs d'emplois (ou chômeurs) était de 508100 en l'an 2007 : 333500 hommes (65,6%), et 174600 femmes (34,4%).

Le taux de chômage global était de 14,1%.

Dans les grandes régions, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest sont les zones les plus touchées, elles ont des taux de chômage de l'ordre de 20%. Elles sont suivies par le Centre Ouest et le Sud Est qui ont des taux supérieurs à la moyenne générale. Les régions les moins touchées sont situées sur l'axe littoral (Le Nord-Est, le Centre Est et le District de Tunis):

Tableau 5. Taux de chômage par région

| Grandes Régions Taux de chômage en 2007 (en %) |      |
|------------------------------------------------|------|
| Sud Ouest                                      | 20   |
| Nord Ouest                                     | 19,6 |
| Sud Est                                        | 17,6 |
| Centre Ouest                                   | 14,3 |
| District de Tunis                              | 13,9 |
| Centre Est                                     | 11,7 |
| Nord Est                                       | 10,3 |
| Total                                          | 14.1 |

Source : INS, 2008.

Au niveau des gouvernorats (équivalent des provinces : Graphique 11), plus de la moitié ont des taux supérieurs à la moyenne, certaines zones de l'intérieur ont même des taux de chômage pratiquement doubles de la moyenne du pays (Cf. annexe cartoGraphique . Graphique 12). :

- 24 à 26% : Tozeur, Jendouba et Siliana.
- 20 à 22,5% : Kasserine, Gabès, Gafsa
- 14 à 19% : Tataouine, Mahdia, Manouba, Le Kef, Ben Arous, Kebili, Médenine.
- 4 gouvernorats ont des taux très modérés (moins de 10%). Il s'agit de Zaghouan, Monastir, Nabeul et Sidi Bouzid.

## **2. Le taux de chômage selon le sexe : les femmes sont plus actives, mais sont aussi plus touchées par le chômage**

La participation croissante de la femme à l'activité, bien qu'elle reste très faible, a accru la pression sur le marché du travail. La situation était totalement différente il y a une génération (milieu des années 80). A l'époque les hommes étaient beaucoup plus touchés par le chômage (13,7%) que les femmes (11%).

Le taux d'activité des femmes est désormais de 27,1% en 2007.

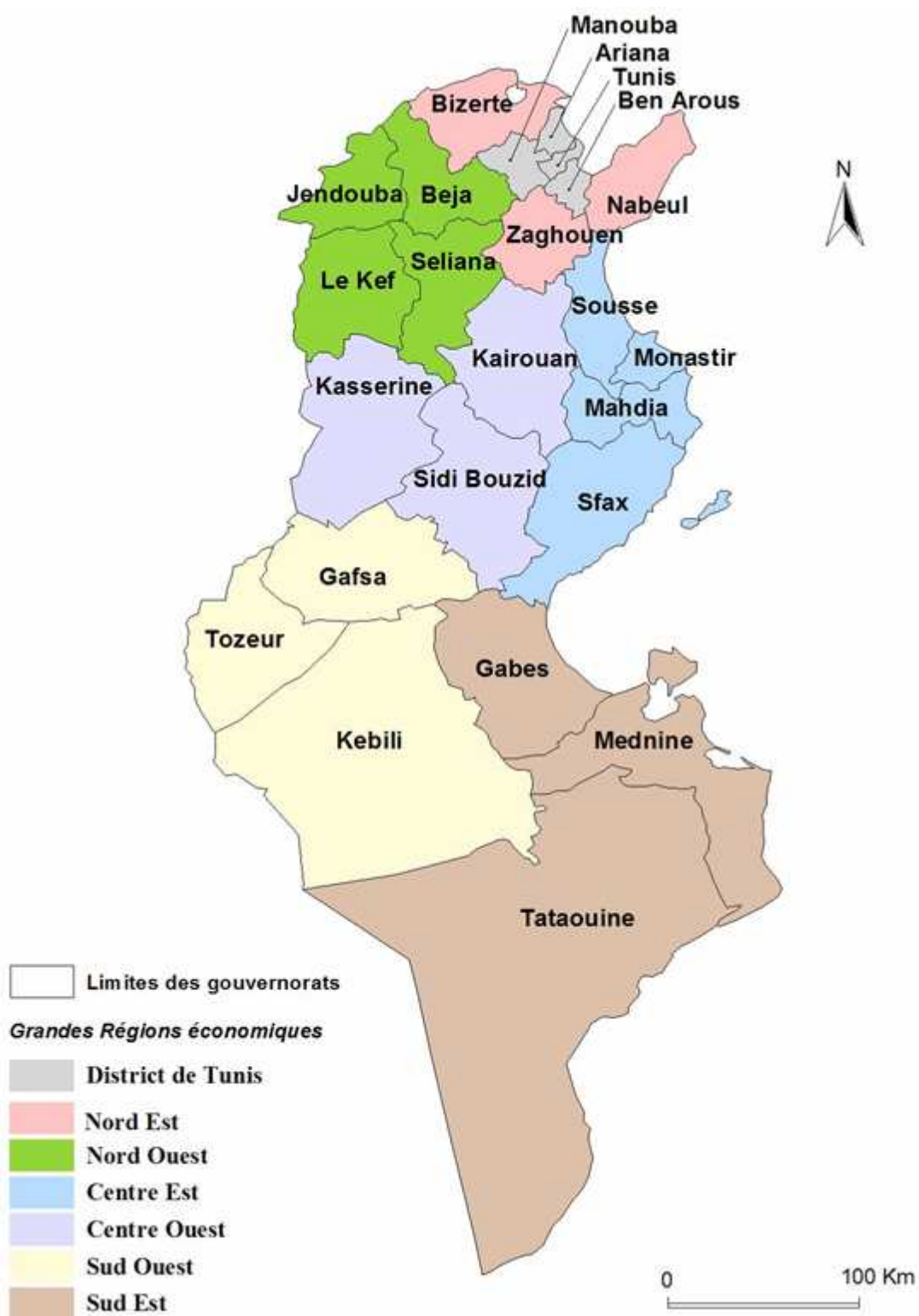
Leur présence parmi les primo demandeurs d'emploi ne cesse de croître :

- 50% des demandeurs de nouveaux emplois sont des femmes
- 50% de l'emploi est féminin dans la tranche d'âge 25-29 ans

Le même schéma se répète au niveau du chômage : chez les femmes le taux est de 17,8%, contre 12,8 pour les hommes en 2007.

En 2008, ce taux du chômage est monté à 18,6% chez les femmes, contre 12,6 chez les hommes (INS. 2009/ENPE 2008).

Graphique 11. Découpage administratif de la Tunisie : gouvernorats et régions



Le taux de chômage des femmes a augmenté de 6,7% en deux ans (2006/2008) alors que le taux de chômage des hommes a baissé.

Pour finir, parmi les femmes en âge de travailler, seule une seule femme sur cinq bénéficie d'un emploi. En plus de cette faiblesse lourde du marché de l'emploi féminin, les femmes arrêtent de travailler trop jeunes. Si chez les hommes, la tranche d'âge la plus « pleine » (où les hommes occupés sont les plus nombreux) est celle des 40-44ans, le plus grand nombre de femmes occupées se situe 10 à 15 ans plus tôt (25-29 ans).

Tableau 6. Evolution (en %) de quelques indicateurs de l'activité et du chômage entre 2006 et 2007, selon le sexe

|                           | Hommes | Femmes | Deux sexes |
|---------------------------|--------|--------|------------|
| Population active         | 2,26   | 3,07   | 2,48       |
| Population active occupée | 2,74   | 2,48   | 2,67       |
| Population au chômage     | - 0,86 | + 5,88 | 1,35       |

Source, INS, 2008.

Le chômage des femmes varie d'une région à l'autre et d'un gouvernorat à l'autre (Graphique 13)

Ces taux sont peut être beaucoup plus bas dans les régions d'emploi féminin (zones où sont implantées les industries textiles exportatrices surtout), telles que le District de Tunis, le Cap Bon (gouvernorat de Nabeul) ou le Sahel (gouvernorats de Monastir et de Sousse)

Les deux régions du Sud accusent les taux les plus élevés, proches de 30%. Les régions littorales sont les moins affectées.

Tableau 7. Taux de chômage des femmes dans les grandes régions, en 2007

| Grandes régions   | Taux de chômage des femmes (en %) |
|-------------------|-----------------------------------|
| Sud Est           | 30,5                              |
| Sud Ouest         | 28,7                              |
| Nord Ouest        | 26,2                              |
| Centre Ouest      | 19,3                              |
| District de Tunis | 16,6                              |
| Centre Est        | 14                                |
| Nord Est          | 11                                |
| Total             | 17,8                              |

Source : INS, 2008.

Cinq gouvernorats ont des taux de chômage féminin supérieurs à 30%, alors que cinq autres ont des taux qui varient entre 20 et 30%. 7 gouvernorats sur 10 ont des taux de chômage féminin supérieurs à 15%.

- + de 30% : gouvernorats de Siliana, Tataouine, Kébili, Médenine et Kasserine.
- 20 à 30% : gouvernorats de Jendouba, Gabès, Gafsa, Tozeur, le Kef
- 15 à 20% : gouvernorats de Manouba, Ben Arous, Sfax, Mahdia, Béja, Tunis et Sidi Bouzid.

### 3. Le chômage selon les tranches d'âge : l'emploi et le chômage des jeunes sont des préoccupations majeures de la société et des pouvoirs publics.

Le chômage touche surtout les jeunes, même si ces derniers sont différemment affectés en fonction de leurs les tranches d'âge.

Même si les politiques actives de l'emploi sont principalement destinées aux jeunes, le taux de chômage de cette catégorie socio démographique demeure très élevé.

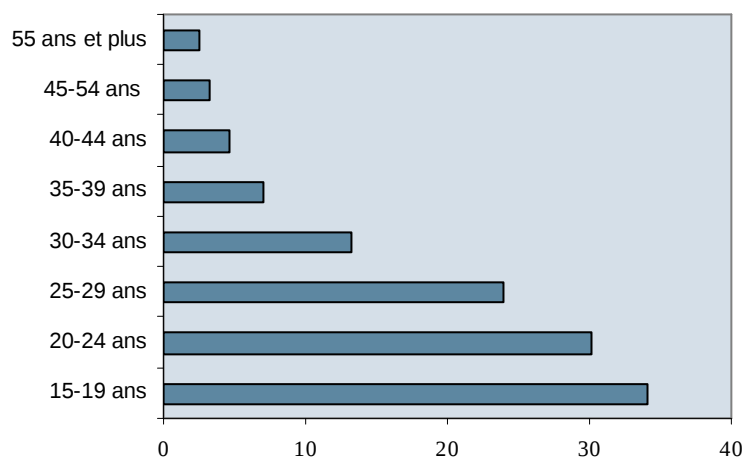
Ce taux peut atteindre ou dépasser 30% chez les jeunes de 18-29 ans, soit 3 fois plus que chez les adultes (10% en moyenne).

Le taux de chômage varie de 34 à 24% dans les trois premières tranches d'âge actives (15-19 ans, 20-24 et 25-29 ans) (Graphique 14).

Taux de chômage des jeunes selon les tranches d'âge:

- 15-19 ans : 34,1%
- 20-24 ans : 30,2%
- 25-29 ans : 23,9%

Graphique 14. Taux de chômage selon la tranche d'âge en 2007.



Source : INS. 2008.

71,1% des chômeurs étaient âgés de moins de 30 ans.

Près de 6 demandeurs d'emploi (ou chômeurs) sur 10 (57,1%) étaient des jeunes âgés de 20 à 29 ans en 2007.

Si l'on prend en compte les tranches d'âges cumulées, le niveau de chômage serait de:

- -34,1% de la tranche d'âge des actifs de 15-19 ans.
- 31,4% des jeunes de moins 25 ans.
- -27,8% chez les jeunes de moins de 30 ans.
- 15,1% de l'ensemble des tranches d'âge comprises entre 15 et 55 ans (INS, 2008).

L'évolution la plus significative est le glissement du chômage vers des tranches d'âge moins jeunes, avec un inversement complet des tendances.

Il y a un quart de siècle (1984), 2/3 des chômeurs étaient âgés de 15 à 24 ans, alors que les chômeurs âgés de 25 à 34 ans représentaient 18% de l'ensemble des chômeurs (INS. RGPH. 1984). En 2007, la donne était totalement renversée.

Tableau 8. Poids (en %) des jeunes chômeurs et des chômeurs plus âgés en 2007.

| Tranches d'âges    | Nombre de chômeurs | % des chômeurs |
|--------------------|--------------------|----------------|
| 15-19              | 70859              | 13,9           |
| 20-24              | 143004             | 28,1           |
| 25-29              | 147229             | 29,0           |
| 30-34              | 68123              | 13,4           |
| Tranches restantes | 78869              | 15,5           |
| Total              | 508084             | 100,0          |

Source : INS (2008) : ENPE de l'année 2007.

En effet, la part des jeunes chômeurs (15-24 ans) est tombée à 42%, alors que le poids des chômeurs âgés de 25 à 34 ans a grimpé à 42,4%.

En fin de compte, 85% des chômeurs ont moins de 35 ans.

Comme il a été expliqué plus haut dans le chapitre consacré à l'examen de la population active, plusieurs facteurs se rejoignent pour expliquer cette situation : le début d'un vieillissement lent mais irréversible de la population, la rétention scolaire, et enfin un chômage qui touchent de plus en plus de jeunes de niveau (ou diplômés du) supérieur, parce que, en effet, ils ont prolongé leurs études.

#### 4. Disparités régionales et provinciales des taux de chômage des jeunes.

Au niveau des régions, les taux de chômage des jeunes âgés de moins de 30 ans sont très élevés dans pratiquement toutes les grandes régions de la Tunisie.

La moitié des jeunes âgés de 15 à 19 ans dans le Nord Ouest sont au chômage.

3 à 4 jeunes sur 10 âgés de 15 à 24 ans sont au chômage dans le Sud Ouest, le District de Tunis, le Sud Est et dans le Centre Ouest.

Le chômage reste élevé pour la tranche d'âge suivante (25-29 ans). Il touche 20 à 40% des jeunes de cette tranche d'âge dans les 5 régions occidentales et méridionales du pays, ainsi que dans le District de Tunis.

Pour toutes ces régions, il faut attendre d'arriver aux tranches d'âges adultes (à partir de 30 ans) pour voir la tendance fléchir à une moyenne plus modérée (entre 14 et 20%).

De l'autre côté du tableau, et quelle que soit la tranche d'âge, le Centre-Est est la région qui enregistre les taux les plus faibles de chômage.

Tableau 9. Taux de chômage dans les grandes régions, en 2007, selon les tranches d'âges jeunes (15-29 ans), comparées à une tranche d'âge adulte (30-34 ans)

| Région            | 15-19 ans   | Région            | 20-24 ans   | Région            | 25-29 ans   | Région            | 30-34 ans   |
|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| Nord Ouest        | 49,8        | Nord Ouest        | 44,3        | Sud Ouest         | 36,8        | Sud Ouest         | 20,9        |
| Sud Ouest         | 41,4        | Sud Ouest         | 39,2        | Nord Ouest        | 36,4        | Nord Ouest        | 20,3        |
| District de Tunis | 39,6        | Sud Est           | 35,3        | Sud Est           | 27,8        | Sud Est           | 15,9        |
| Sud Est           | 35,9        | District de Tunis | 33,3        | Centre Ouest      | 26,9        | District de Tunis | 14,3        |
| Centre Ouest      | 33,1        | Centre Ouest      | 29,6        | District de Tunis | 22,9        | Centre Ouest      | 14          |
| Centre Est        | 29          | Centre Est        | 24          | Centre Est        | 18,2        | Centre Est        | 9,2         |
| Nord Est          | 25,6        | Nord Est          | 21,5        | Nord Est          | 17,4        | Nord Est          | 8,8         |
| <b>Total</b>      | <b>34,1</b> | <b>Total</b>      | <b>30,2</b> | <b>Total</b>      | <b>23,9</b> | <b>Total</b>      | <b>13,3</b> |

Source : INS. 2008.

La situation au niveau des gouvernorats est assez proche de celui des régions (Graphique 15 & 16 & 17 & 18)

En effet, entre la moitié et les deux tiers des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage dans 3 gouvernorats (Jendouba, Siliana et Tozeur).

Les taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans varient de 40 à 50% dans 7 autres gouvernorats (Tataouine, Kasserine, Gafsa, Tunis, Manouba, Le Kef et Gabès)

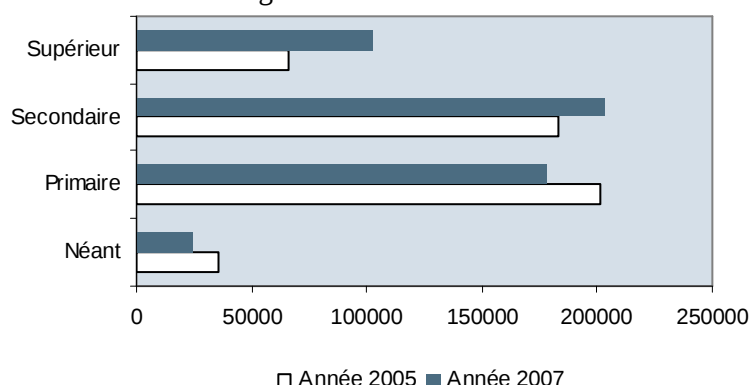
30 à 40% des jeunes de 25 à 29 ans sont au chômage dans le même ensemble de gouvernorats (Jendouba, Gafsa, Tozeur, Siliana, Kasserine, le Kef et Gabès).

De l'autre côté du tableau, les gouvernorats du littoral oriental enregistrent les taux les plus faibles (moins de 20%): Monastir, Nabeul, Sousse, Sfax, Zaghouan...

#### 5. Le chômage selon le niveau d'instruction

La structure éducationnelle du chômage connaît des changements sensibles d'une année à l'autre (Graphique 19).

Graphique 19. Evolution du niveau d’instruction de la population au chômage entre 2005 et 2007.



Source : INS. 2008.

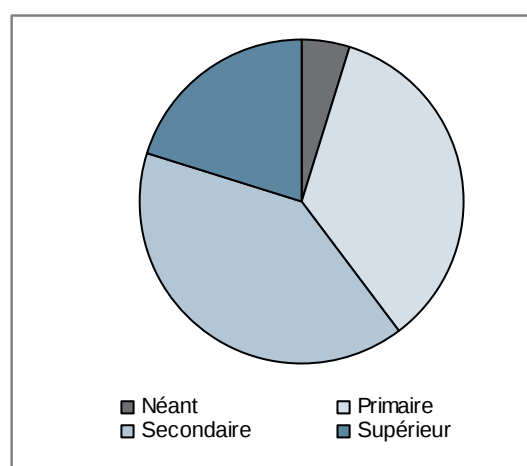
Les effectifs des demandeurs d’emploi de niveau supérieur et secondaire ont beaucoup augmenté en l’espace de 2 ans (2005/2007) : respectivement près de la moitié (+54,5%) pour les diplômés du supérieur et +11% pour la deuxième catégorie. De l’autre côté du tableau, les effectifs des chômeurs peu ou pas instruits ont chuté sensiblement en 2 ans : moins 30,6% pour les analphabètes et moins 11,8% pour ceux ayant le niveau primaire. En d’autres termes, les risques de se retrouver au chômage augmentent avec l’amélioration du niveau d’instruction.

Désormais, 1 chômeur sur 5 est de niveau supérieur, et 4/10 sont de niveau secondaire. La part des chômeurs de niveau universitaire s’est renforcée passant de 13,6% à 20,1% entre 2005 et 2007, alors que celle des chômeurs de niveau secondaire est passée de 37,7 à 40%. 6 chômeurs sur 10 ont un niveau égal ou supérieur au secondaire (Graphique 20).

Cette évolution a affecté le taux de chômage de chacune de ces catégories.

Les diplômés du supérieur sont la catégorie la plus affectée (19% sont au chômage), suivis par les chômeurs de niveau secondaire (15,4%)

Graphique 20. Population au chômage selon le niveau d’instruction en 2007.



Source : INS. 2008.

Tableau 10. Taux de chômage selon le niveau d'instruction

| Niveau d'instruction | Année 2005 | Année 2007 |
|----------------------|------------|------------|
| Néant                | 7,8        | 5,9        |
| Primaire             | 15,7       | 13,5       |
| Secondaire           | 14,9       | 15,4       |
| Supérieur            | 14,8       | 19,0       |
| Total                | 14,2       | 14,1       |

Source : INS, 2008.

La même tendance émerge au niveau des régions et des gouvernorats (Graphique 21 & 22 & 23 ).

Les taux les plus élevés (23 à 26 %) des chômeurs ayant le niveau de l'école primaire sont signalés à Tozeur, Jendouba, Kasserine et Siliana. Ce taux tombe à un niveau qui varie de 13 à 20% dans 9 autres gouvernorats : Mahdia, Gabès, Ben Arous, Tataouine, Manouba, Le Kef, Ariana, Gafsa et Tunis.

Pour les chômeurs de niveau secondaire, les taux les plus élevés (20 à 33%) sont signalés dans 8 gouvernorats (Jendouba, Kasserine, Siliana, Tozeur, Tataouine, Gabès, Le Kef et Gafsa).

## 6. La durée du chômage

A l'échelle du pays, 6 chômeurs sur 10 (57,6%) étaient sans emploi depuis moins d'un an, le quart (24,8%) sont au chômage depuis 1 à 2 ans, alors que les 17% restant étaient sans emploi depuis plus de 2 ans.

A l'échelle des gouvernorats (Graphique 24 & 25 & 26), la majorité des chômeurs (+ de 60%) sont sans emploi depuis au moins un an dans la plupart des zones (14 gouvernorats sur 24).

Dans cinq gouvernorats (Ben Arous, Tunis, Gafsa, Sousse, Siliana et Sfax), la durée du chômage de 1 à 2 ans touche un quart à un tiers des demandeurs d'emploi.

Les trop longues durées de chômage qui dépassent 2 ans concernent 18 à 27% des demandeurs d'emploi dans 11 gouvernorats (Béja, Gabès, Siliana, Kebili, Sidi Bouzid, Tunis, Ben Arous, Sousse, Jendouba, Gafsa et Médenine), situés en majorité ou à l'intérieur du pays ou sont de grandes villes littorales comme le District de Tunis, Sousse ou Gabès qui sont au même temps les sièges de leurs gouvernorats respectifs.

## D. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur

Le nombre des demandeurs d'emploi parmi les diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 88 900 personnes en 2007, dont 52 300 (58,8%) de sexe féminin, contre 36600 (41,2%) de sexe masculin.

A la tête des chômeurs, 20% sont des diplômés du supérieur, le reste étant répartis entre les niveaux du secondaire et du primaire ou sont analphabètes.

Le taux de chômage de cette catégorie (des diplômés) s'est accéléré fortement. Il a sauté de 3,8% en 1994, à 10,2% en 2004, et à 19,3% en 2007.

Le taux de chômage des femmes diplômées est plus élevé (23%) que chez les hommes diplômés (16%).

### 1. Evolution des effectifs et des catégories

Les effectifs de cette catégorie des chômeurs ont « explosé » en l'espace de 2 ans, passant de 59200 en 2005 à 88900 en 2007, soit une croissance globale de 50,2% en 2 ans et une croissance annuelle moyenne de 22,5% (Graphique 28).

La croissance la plus rapide a été enregistrée chez la catégorie des techniciens supérieurs (niveau bac+3) dont les promotions ont atteint la vitesse de croisière avec la densification du réseau des ISET (Instituts Supérieurs d'Etudes technologiques) dont le nombre a atteint 24, distribué sur

l'ensemble du territoire, avec 1 ISET par gouvernorat (ou province). Le nombre des techniciens supérieurs a presque doublé en 2 ans (+ 83,5%), passant de 18 800 en 2005 à 34 500 en 2007.

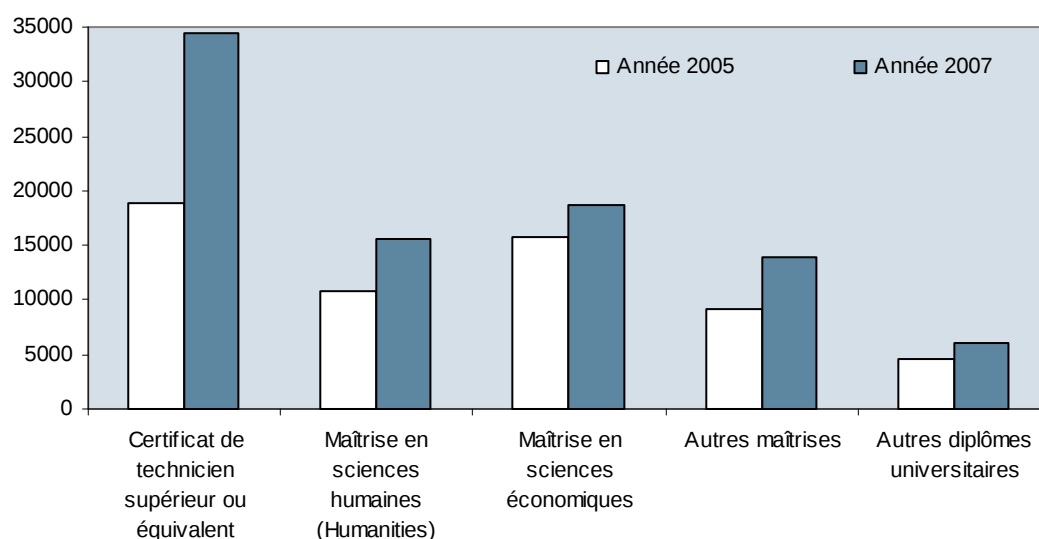
Le nombre des maîtrisards (détenteurs de maîtrise, ou bac+4, c'est-à-dire ayant accompli avec succès 4 ans de formation universitaire) a aussi rapidement progressé, passant de 35 800 en 2005 à 48 300 en 2007, soit une croissance globale de plus du tiers (+35%) en deux ans.

En 2008, les demandeurs d'emploi diplômés du supérieur étaient au nombre de 113 000 personnes, soit légèrement moins que le quart (23,6%) des chômeurs recensés et enregistrés dans le pays (INS. 2009/ ENPE 2008).

Sur le plan de la catégorie des diplômes, 4 diplômés sur 10 (38,8%) sont techniciens supérieurs ou ont un niveau équivalent.

Les maîtrisards (détenteurs de maîtrise, ou bac+4, c'est-à-dire ayant accompli avec succès 4 ans de formation universitaire) sont toutefois majoritaires (54,3%).

Graphique 27. Diplôme universitaire des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur



Source : INS. 2008.

## 2. La durée du chômage est un handicap redoutable pour les diplômés du supérieur

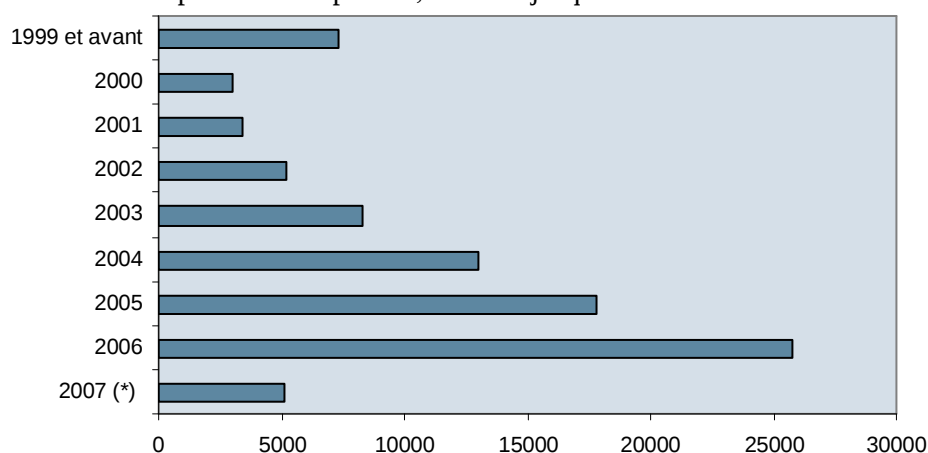
Les jeunes sont les plus exposés à l'allongement de la durée de chômage, que ce soit durant la période de la première recherche d'emploi ou entre des périodes d'emploi.

En 2007, 61% des diplômés de l'année précédente (2006) étaient au chômage et 30% des diplômés de 2003 demeuraient sans emploi.

25 800 diplômés étaient au chômage depuis un an, soit 30% du total. 17 800, soit 20%, étaient au chômage depuis 2 ans. En d'autres termes, la moitié des diplômés chômeurs ont des durées de chômage de 3 ans successives ou plus.

L'allongement de la durée du chômage après l'obtention du diplôme est un défi redoutable pour les diplômés du supérieur, car les opportunités et les chances d'emploi se réduisent à mesure que s'allonge la durée du chômage. Ainsi, 6 000 personnes par an en moyenne sortent du chômage deux ans après l'obtention de leurs diplômes. 3 à 4 ans après l'obtention de leurs diplômes, seulement 1 700 diplômés par an en moyenne sont employés. 5 ans, ou plus de 5 ans, après l'obtention des diplômes. Seuls 500 diplômés en moyenne par an réussissent à se faire employer.

Graphique 28. Année d'obtention du diplôme chez les chômeurs diplômés du supérieur, en 2007 jusqu'en Juin



Source : INS, 2008.

Par conséquent, le taux de chômage des diplômés du supérieur diffère selon l'année d'obtention des diplômes.

Ainsi plus de 60% des diplômés de 2006 étaient encore au chômage en 2007. Un peu moins que la moitié (43,7%) des diplômés de 2005 étaient encore au chômage en 2007, et un peu plus du tiers (37,5%) pour les promotions de 2004.

Les taux de chômage restent tout de même élevés pour les années précédentes dans la mesure où, même 6 ans après l'obtention des diplômes (année 2001), 1 diplômé sur 5 (19,7%) est encore au chômage en 2007.

Tableau 11. Taux de chômage selon l'année du diplôme

| Année du diplôme    | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 et avant | Total |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|---------------|-------|
| Taux de chômage (%) | 61,7 | 43,7 | 37,5 | 29,8 | 22,5 | 19,7 | 13   | 2,9           | 19,3  |

Source : INS, 2008.

Il s'agit là d'une situation fort préoccupante surtout que le nombre des diplômés ne cessera de croître durant les prochaines années. Les projections placent le nombre moyen des nouveaux diplômés du supérieur à 75 000 personnes par an durant le XI<sup>ème</sup> plan de développement économique (2007-2011) dont 57% de filles, alors que ce nombre ne dépassait pas 41 000 nouveaux diplômés/an durant le X<sup>ème</sup> plan (2002-2006).

Le chômage des jeunes et surtout des diplômés du supérieur est considéré, à juste titre, comme la faiblesse principale du système de formation et de l'éducation en général.

Cela signifie que :

- l'offre de l'emploi qualifié est faible
- le système universitaire ne produit pas le niveau et le profil d'employés recherchés sur le marché du travail/ ou par les entreprises et les employeurs en général.
- L'offre d'emplois correspond souvent à des professions et à des métiers qui ne sont pas bien considérés sur le plan social (socialement déconsidérés, qui n'ont pas un haut prestige) ou sont négligés et parfois même méprisés (plombiers, charpentiers...)
- Le nombre d'étudiants en cycle de formation professionnel est trop faible dans le pays : moins de 10%

### 3. Le chômage des diplômés du supérieur dans les régions.

Partout élevé (19% de moyenne nationale), le chômage des diplômés du supérieur est encore plus élevé dans certaines régions. Dans le Sud Ouest, 34% des diplômés du supérieur sont au

chômage. Ce taux reste supérieur à la moyenne nationale dans 4 autres régions : le Nord Ouest, le Centre Ouest, le Sud Est et le Nord Est.

Seules les deux régions du Centre Est et du District de Tunis ont des taux inférieurs à la moyenne générale du pays.

Tableau 12. Le chômage des diplômés du supérieur dans les régions

| Région            | Niveau du Supérieur |
|-------------------|---------------------|
| Sud Ouest         | 33,9                |
| Nord Ouest        | 29                  |
| Centre Ouest      | 28,6                |
| Sud Est           | 26,8                |
| Nord Est          | 19,7                |
| Centre Est        | 16,7                |
| District de Tunis | 11,8                |
| Total             | 19                  |

Source : INS, 2008.

5 gouvernorats, tous situés à l'Ouest ou dans le Sud, enregistrent des taux dépassant 30% (30 à 36 %) : Gafsa, Kébili, Gabès, Sidi Bouzid et Siliana). Dans 7 autres gouvernorats, tous situés aussi dans les régions intérieures du pays, le taux varie de 25 à 30% : Kasserine, Kairouan, Jendouba, le Kef, B2jà, Médenine, Tozeur.

Les taux varient de 20 à 25% dans 3 autres gouvernorats (Mahdia, Bizerte et Tataouine)

Sfax et le District de Tunis connaissent les taux les plus faibles de chômage des diplômés du supérieur (10 à 15% environ).

## E. Piliers et objectifs de la politique de l'emploi en Tunisie

La promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage font partie des priorités absolues des politiques de développement suivies par les pouvoirs publics tunisiens (BCT, 2008).

### 1. Objectifs et leviers de la politique de l'emploi et de la lutte contre le chômage

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur les leviers suivants :

(i) Organisation de conférences nationales à l'échelle centrale et de conférences régionales dans les gouvernorats pour la promotion de l'investissement privé et la création des entreprises ;

(ii) Organisation de forums nationaux et régionaux de l'emploi appelés «jeunes et entreprises » destinés à rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises et mieux diffuser et connaître les mécanismes, avantages et les incitations disponibles au profit des jeunes créateurs d'emplois. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont la catégorie la mieux ciblée par ces avantages ;

(iii) Organisation de consultations régionales et d'une consultation nationale sur l'emploi, destinées à renforcer les créations d'emploi, à exploiter et à mieux tirer profit des potentialités régionales et locales, à améliorer le taux d'encadrement au sein des entreprises et à promouvoir les créateurs à haute valeur ajoutée et ayant un fort potentiel d'employabilité ;

(iv) Elargissement de la liste des délégations prioritaires pour mieux répondre aux demandes d'emplois dans les ZDR<sup>8</sup> («Zones de Développement Régional») ;

<sup>8</sup> ZDR : Zones situées surtout dans les régions intérieures, occidentales ou rurales qui souffrent de plusieurs difficultés de développement : des taux de chômage élevés, faiblesse des investissements et de la création d'entreprise, peu ou mal équipées au niveau de l'infrastructure de base et/ou des services et des équipements publics, taux élevé d'exode vers les régions littorales, les grands villes ou vers l'étranger. Ces zones bénéficient d'avantages divers et cumulés pour fixer leurs populations sur place (surtout les jeunes), attirer les investisseurs et créer davantage d'emplois et d'entreprises par le secteur privé...

(v) Elargissement des réformes des systèmes de formation professionnelle destinés à accroître les capacités d'insertion des jeunes dans la vie active, fournir les qualifications et les compétences nécessaires et adaptées aux besoins des entreprises et de l'économie tunisiennes, et enfin améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi ;

(vi) Multiplication des outils et des mécanismes de l'emploi ;

(vii) Lancement de programmes de formation spécifiques et complémentaires destinés aux jeunes diplômés du supérieur en particulier, dans les domaines de l'informatique, du Multimédias, et l'anglais. L'objectif étant d'adapter les qualifications à la structure mouvante du marché du travail ;

(viii) Activation et intensification des mécanismes de soutien au travail indépendant et à l'installation pour propre compte en vue d'assurer l'équilibre du marché du travail et réduire le taux de chômage ;

(ix) Réforme de l'enseignement supérieur par l'introduction du nouveau système LMD (Licence- Master- Doctorat) afin d'adapter la formation aux besoins du marché de l'emploi et développer les spécialités à forte employabilité (comme l'informatique, les communications, les filières scientifiques et technologique) .

## **2. Mécanismes et moyens de la politique de l'emploi**

Le gouvernement tunisien a consacré 252,2 millions de dinars (TND) en 2007 (Banque Centrale de Tunisie. 2008) pour financer et consolider les différents mécanismes et programmes nationaux et régionaux de l'emploi (Cf. encadré ci-joint).

En 2006, les crédits alloués étaient de 213,1 millions de dinars, soit une augmentation de 18,3% d'une année à l'autre (BCT, 2008). Le 1/3 de ces crédits (35%) ont bénéficié à financer les programmes d'emploi conjoncturel dans le cadre des chantiers, alors que les programmes d'aide à la création et à la consolidation de l'emploi ont bénéficié des plus grands crédits, c'est-à-dire près de la moitié (47%).

Les programmes d'emploi conjoncturel dans le cadre des chantiers aux échelles nationale et régionale sont un outils aux mains des pouvoirs publics pour soulager la pression sur le marché de l'emploi et fournir des revenus temporaires, plutôt modestes, à des dizaines de milliers de demandeurs d'emplois et de ménages pauvres dans les régions et zones de l'intérieur surtout.

## Programmes de soutien à l'emploi en 2007

### **1. Emploi conjoncturel dans le cadre des chantiers:**

- a. *Chantiers nationaux*
- b. *Chantiers régionaux*
  - *programmes régionaux de développement (PRD)*
  - *programme des chantiers régionaux de développement (PCRD)*

### **2. Aide à la création et à la consolidation de l'emploi**

- a. *Fonds National de l'Emploi 21-21 (FNE)*
- b. *Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers (FONAPRA)*
- c. *Programme de développement rural intégré (PDRI) :*
  - *Agriculture et pêche*
  - *Petits métiers*
- d. *Programme de développement urbain intégré (PDUI)*
- e. *Programme régional de développement (PRD)*

### **3. Programmes d'insertion dans la vie active (PIVA)**

- a. *Stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)*
  - *SIVP1*
  - *SIVP2*
- b. *Fonds d'initiation et d'adaptation professionnelle (FIAP)*
- c. *Contrats d'emploi-formation (CEF)*

Sources : Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI), Commissariat général au développement régional (CGDR) et Banque centrale de Tunisie (BCT).

Le FNE 21-21 (Fonds national de l'emploi), appelé « Fonds 21-21 », a bénéficié des plus grands crédits (90 millions de dinars) en 2007, ce qui a permis de financer 117 000 emplois ou projets de création d'entreprise ou d'activité. Le quart des bénéficiaires (290 000 personnes) sont des diplômés du supérieur.

Depuis sa création en 1995 (vérifier date), le FNE a financé 770 000 projets. La majorité des bénéficiaires (70%) ont le niveau de l'enseignement primaire, 18,8% ont le niveau du secondaire et seulement 11,6% ont de niveau universitaire.

C'est la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) qui est à l'origine du financement de la quasi-totalité des 3824 projets agréés en 2007 dans le cadre du FONAPRA (Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers).

Dans l'ensemble, 6 859 projets ont été financés en 2007 à hauteur de 78,9 millions de dinars, dont plus de la moitié (47,3 millions de dinars) grâce aux crédits à moyen terme de la BTS. L'Etat, à travers les dotations budgétaires, a contribué avec plus du tiers (27,3 millions de dinars, soit 34,6%). L'autofinancement ne dépasse pas 5,5% de l'ensemble des crédits (BCT, 2008).

Le nombre des projets financés a fortement augmenté entre 2006 (2591 unités) et 2007 (6859 unités), ce qui montre bien le rôle attribué par les pouvoirs publics à ce type de programmes pour maîtriser le chômage et répondre aux besoins d'emploi.

Les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) ont bénéficié à 37 107 jeunes demandeurs d'emplois en 2007, dont 84,5% sont des diplômés de l'enseignement supérieur (Idem).

13725 personnes ont bénéficié du soutien du Fonds d'initiation et d'adaptation professionnelle (FIAP).

Enfin, 2824 stagiaires ont bénéficié des contrats emploi-formation (CEF).

Tous cadres et programmes confondus, la BTS a financé 10282 projets en 2007 pour un montant de 104 millions de dinars, contre 6 152 projets et 55,3 millions de dinars en 2006, soit une augmentation de 2/3 (67,1%) en un an pour le nombre de projets et une croissance de 88% pour les

fonds engagés. Le nombre d'emplois annoncés créés dans le cadre de ces projets est passé de 10208 postes en 2006 à 18700 postes en 2007, soit une croissance de 88,3% en an.

## **II. Le profil migratoire de la Tunisie: émigration, transit et immigration**

### **A. L'émigration : flux de départ et présence des Tunisiens à l'étranger**

Pour traiter l'émigration des Tunisiens à l'étranger, nous procédons à l'analyse de leur présence à l'étranger<sup>9</sup> et des flux de départ à destination de l'étranger. Une attention particulière sera accordée aux flux de retour.

#### **1. Importance numérique et répartition géographique**

Avec plus d'un million d'émigrés à l'étranger en 2008<sup>10</sup> (soit 10% de la population résidente dans le pays), la Tunisie est désormais l'un des principaux pays de départ dans la zone euro méditerranéenne.

##### **a) Les sources et les dates des données.**

Les informations principales relatives à la présence des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) ont deux sources :

Les sources tunisiennes : Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE).

Les sources des pays d'immigration (surtout européens) des Tunisiens publient des données souvent différentes de celles publiées par les sources tunisiennes.

Les informations publiées par les sources tunisiennes portent en premier lieu sur les «stocks», c'est-à-dire les effectifs des Tunisiens recensés ou dénombrés à l'étranger, quels que soient leurs catégories ou leurs statut administratif (en situation régulière ou irrégulière, des nationaux exclusifs ou des binationaux).

L'OTE procède tous les ans à l'établissement et à l'actualisation d'une banque de données sur la présence des Tunisiens à l'étranger<sup>11</sup>

Ces données sont récoltées auprès des Département ministériels et des organismes suivants :

- Ministère des affaires Etrangères (Direction Générale des Affaires Consulaires, DGAC)
- Agence Tunisienne de Coopération Technique
- Agence de Promotion de l'Industrie
- Agence de Promotion des Investissements Agricoles
- Banque Centrale de Tunisie
- Office National de la Poste
- Ministère de l'éducation et de la formation
- Office des Migrations Internationales (France)

Cette banque de données se base sur cinq axes fondamentaux :

- Données de base et caractéristiques de la colonie tunisienne résidente à l'étranger: dynamique numérique et évolution dans le temps et dans l'espace, concentrations majeures et répartition géographique, structure démographique (structures par sexe, âges, générations, niveau d'instruction), coopération technique, données sur la bi-nationalité...etc

<sup>9</sup> Même s'il est communément utilisé dans les études démographique s et socio démographique s, nous préférons ne pas utiliser le terme « stocks » qui fait plutôt penser aux stocks de marchandises ou de monnaies que d'êtres humains....

<sup>10</sup> Direction Générales des Affaires Consulaires/Ministère des Affaires Etrangères & Office des Tunisiens à l'Etranger.

<sup>11</sup> Office des Tunisiens à l'Etranger/Direction des Etudes et de l'Informatique : Banque de données. Statistiques sur les Tunisiens dans le monde. Document annuel. Tunis

- Enseignement de la langue arabe au profit surtout des jeunes générations tunisiennes dans l'immigration
  - Transferts financiers bancaires et postaux répartis dans le temps et à l'échelle géographique (Tunisie et pays de résidence des Tunisiens)
  - Projets économiques : Projets agréés et déclarés dans le cadre des investissements des émigrés selon la branche d'activité et la région d'implantation du projet.
  - Autres données : regroupement familial, flux de travailleurs permanents et saisonniers, emploi et chômage des Tunisiens à l'étranger

#### **Les sources des données**

Les données statistiques élaborées par l'OTE utilisent des sources variées, et peuvent être classées comme suit :

##### *- Sources administratives:*

Les administrations et institutions publiques élaborent des statistiques annuelles relatives à leur domaine d'activité.

Les données du Ministère des Affaires Etrangères: Ces statistiques présentent l'état de la présence des Tunisiens dans le monde et comprennent la répartition géographique et la répartition selon plusieurs variables (démographiques, éducationnelles, économiques...). Elles sont élaborées en se basant sur le fichier informatique des immatriculations consulaires. La fiche en question englobe des données fines dont l'exploitation pourrait contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques des Tunisiens à l'étranger. Toutefois, l'OTE ne reçoit que des tableaux élaborés par les services spécialisés du Ministère (DGAC) qui présentent des données globales et ne prennent pas en compte des variables dont l'utilité est certaine dans l'élaboration d'une base de données de l'émigration tunisienne. En outre, l'OTE s'appuie sur les statistiques des institutions étatiques chargées des investissements afin d'analyser l'importance de la participation des migrants au développement à l'échelle nationale (macro-économique) régionale et locale.

Statistiques de l'API : l'Agence de Promotion de l'Industrie (API) étudie les dossiers présentés par les Tunisiens résidents à l'Etranger pour agrément dans les secteurs de l'Industrie et des services. Cette institution élabore des tableaux annuels comprenant le nombre des projets agréés, les emplois à créer et les investissements prévus. Cependant, les données fines sur les projets relatives aux caractéristiques de l'émigré promoteur, la répartition des projets par branche d'activité et la moyenne de l'investissement agréé et des emplois à créer ne sont pas prises en considération dans l'exploitation et dans les tableaux élaborés.

##### *Statistiques de l'APIA :*

L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, se charge de délivrer l'agrément pour les projets soumis par les Tunisiens à l'étranger dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. Les mêmes remarques formulées à propos des statistiques de l'API, s'appliquent pour les statistiques établies par l'API.

En outre, peu de données sont disponibles sur les enquêtes de suivi réalisées par les deux organismes qui pourraient donner des éléments, appréciables permettant de mesurer l'apport des émigrés tunisiens au processus de développement.

*Source : Boubakri, H. 2006.*

Le dernier, et le seul, recensement tunisien qui a mesuré, à partir de la Tunisie, les « stocks » de Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) est celui de 1984, c'est-à-dire il y a 25 ans. A l'époque, et selon les résultats tirés de ce RGPH, les effectifs des TRE dénombrés représentaient le quart (25%) des effectifs dénombrés par les représentations diplomatiques tunisiennes à l'étranger (ambassades, et consulats). Ces grands écarts avaient alors amené les responsables de l'INS à renoncer à recenser les stocks des TRE à partir de la Tunisie. Ce n'est que dans le RGPH de 2004 qu'un module « migrations » externes a été consacré au recensement des flux d'échanges migratoires avec l'étranger (émigration, c'est dire départs, et immigration, c'est-à-dire retour de TRE en Tunisie ou installation d'étrangers dans le pays) (Boubakri, H. 2006).

#### **b) Les sources des pays d'immigration, surtout européens**

Pour ces pays ne sont Tunisiens que les migrants de nationalité tunisienne (c'est-à-dire les résidents qui ont gardé exclusivement leur nationalité tunisienne sans acquérir celle du pays

d'installation). Ces sources ne prennent pas en compte, dans ce cas précis, les nationaux par acquisition dans ces pays qui sont d'origine tunisienne (Français par acquisition, Italiens d'origine tunisienne...).

Pour toutes ces raisons, le nombre des Tunisiens résidents à l'étranger recensés par les sources Tunisiennes est toujours beaucoup plus élevé que celui avancés par les sources des pays d'immigration.

L'INSEE en France (Institut National des Statistique et des Etudes Economiques) comptait 108 763 ressortissants tunisiens résidents en France en 2007, alors que les sources Tunisiennes comptaient, pour la même année, 4 fois plus de Tunisiens (551 668 migrants). Ces mêmes sources avancent le chiffre de 219 037 binationaux qui résidaient à l'étranger en 2006, dont la quasi totalité (216 162 personnes) étaient en Europe. Ces binationaux ne sont pas comptabilisés par les sources européennes comme étant des Tunisiens.

Les sources Tunisiennes, de leur côté, recensent deux catégories de Tunisiens :

les migrants en situation régulière résidents dans les pays d'immigration, quelque soient leur statut administratif (Tunisiens ayant l'unique nationalité tunisienne, binationaux...) ou leur âge (adultes, mineurs, nouvelles générations...etc.).

Les migrants tunisiens en situation irrégulière, donc non comptabilisés, dans les pays d'immigration.

En France par exemple (1<sup>er</sup> pays d'immigration des Tunisiens, soit un Tunisien émigré sur deux), le nombre annuel de Tunisiens ayant acquis la nationalité française n'a pas cessé de croître, passant de 2 347 en 1988 à 11 412 en 2003.

Les données relatives aux flux sont produites en majorité par l'INS (Institut National des Statistiques) dans le cadre des «Enquêtes Nationales Population Emploi» (ENPE) annuelles ou quinquennales ou dans le cadre des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) conduits tous les 10 ans (le dernier RGPH remontant à 2004). D'autre part, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) en Tunisie, parmi d'autres sources étrangères, comme font état des effectifs des Tunisiens qui rentrent en France dans le cadre de l'immigration saisonnière, du regroupement familial, de l'immigration circulaire (Cf chapitre correspondant dans cette étude) ou encore dans le cadre de l'immigration étudiante.

Les données présentées dans cette étude relèvent de dates différentes.

Les données relatives à la présence des Tunisiens à l'Etranger, c'est-à-dire les stocks, sont celles enregistrées à la fin du mois de décembre 2008 et diffusées à la fin du mois de juin 2009 par l'OTE.

Les données relatives aux flux relèvent de périodes différentes liées aux dates de réalisation du RGPH (2004), ou aux dates des enquêtes nationales annuelles sur la population et l'emploi (EPE). Les résultats de l'ENPE de 2007, la dernière en date dont les résultats sont disponibles<sup>12</sup>, nous servent de références pour les développements relatifs aux flux migratoires internes et externes et aux données sur l'emploi et sur le marché du travail.

Enfin, d'autres données émanent de sources autres que statistiques, telle que l'enquête de l'OTE (Office des Tunisiens à l'Etranger) associé à la Ligue des Etats Arabes (LEA) réalisés en 1987, puis l'enquête réalisée par l'OTE en 2005 (résultats diffusée en 2006). Les deux enquêtes portaient sur les profils, les catégories des migrants tunisiens à l'étranger.

### **c) L'importance numérique des Tunisiens à l'étranger à la fin de l'année 2008**

Selon les services consulaires tunisiens à l'étranger, l'effectif de la communauté tunisienne résidente à l'étranger est passé de 321 000 en 1977 à 437 000 en 1987, 845 000 en 2004, et 1 058 000 en 2008. De ce fait, l'effectif additionnel annuel moyen de cette communauté tunisienne à l'étranger a

---

<sup>12</sup> Les résultats de deux enquêtes nationales (EPE), la première quinquennale (2004-2009), et la deuxième, annuelle 2008, datée de 2009, sont encore en cours de dépouillement et d'exploitation à la fin du premier semestre 2009.

grimpé d'environ 11 600 durant la période 1977-1987 à 24 000 durant la période 1987-2004, et à 53 000 durant la période 2004-2008.

Tableau 13. Evolution de la communauté tunisienne à l'étranger

(ou **TRE** : Tunisiens résidents à l'étranger)

|             | Effectif de la communauté | Effectif additionnel annuel moyen | TRE/population tunisienne (en%) |
|-------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| <b>1977</b> | 321000                    |                                   |                                 |
| <b>1987</b> | 437000                    | +11.6                             |                                 |
| <b>2004</b> | 845000                    | +24.0                             | 8,5                             |
| <b>2008</b> | 1 058000                  | +53.3                             | 10,4                            |

Source : Ministère des Affaires Etrangères (MAE)/ Direction Générales des Affaires Consulaires (DGAC)/ Chancelleries tunisiennes à l'étranger. 2009.

Certes, ces données paraissent « gonfler » les effectifs de la communauté tunisienne à l'étranger, surtout en terme de « stocks », et dans une moindre mesure en termes de flux, et ce peut être à cause du retard dans l'actualisation de ces données (les nouvelles arrivées sont souvent enregistrées plus rapidement que les départs, sans oublier les doubles comptes dans les cas de changements d'adresse dans le même pays). Cependant, en termes de tendances, ces données consulaires confirment la rapide accélération des flux migratoires tunisiens vers l'étranger.

Pour atteindre le chiffre d'un million d'émigrés en 2008, la croissance moyenne du nombre des Tunisiens résidents à l'étranger a été de l'ordre de 3.7%/an au cours de la dernière décennie, soit le triple de la croissance démographique de la population tunisienne résidente dans le pays durant la même période, qui n'était que de 1,2%/an. Cette forte croissance ne s'explique pas par le seul accroissement naturel de la population installée à l'étranger mais surtout par l'arrivée d'un nombre croissant de nouveaux émigrés tunisiens. Nous savons par ailleurs que les effectifs des migrants qui partent par voie légale sont assez timides : 2 000 à 3 000/an. La différence (grande) est évidemment constituée par les Tunisiens qui partent par voie irrégulière.

Selon l'« Institut National d'Etudes Démographiques » français (INED), le flux d'émigrés tunisiens en France (principal pays d'accueil) n'a cessé d'augmenter à un rythme rapide. En effet, ce flux est passé de 2 851 en 1994 à 9 835 en 2004, soit une multiplication par 3.5 dans une intervalle de 10 ans. En conséquence, le poids des émigrés tunisiens dans le total des émigrés en France n'a cessé de se renforcer: 2.4% en 1994 et 4.7% en 2004. A l'instar des autres communautés maghrébines (en particulier algérienne et marocaine), la présence des membres de la communauté tunisienne en France prend donc de plus en plus d'importance.

Tableau 14 a et b. Evolution des flux d'immigration des Tunisiens et des Maghrébins en France

| Effectifs des émigrés |         |         |        |         |                |         |
|-----------------------|---------|---------|--------|---------|----------------|---------|
|                       | Tunisie | Algérie | Maroc  | Maghreb | Reste du monde | Total   |
| 1994                  | 2 851   | 10 911  | 9 267  | 23 029  | 96 534         | 119 563 |
| 1995                  | 2 414   | 8 564   | 7 453  | 18 431  | 87 749         | 106 180 |
| 1996                  | 2 608   | 8 469   | 7 669  | 18 746  | 87 240         | 105 986 |
| 1997                  | 3 917   | 12 412  | 10 957 | 27 286  | 100 145        | 127 431 |
| 1998                  | 5 372   | 14 523  | 16 243 | 36 138  | 119 741        | 155 879 |
| 1999                  | 4 954   | 12 103  | 16 496 | 33 553  | 111 567        | 145 120 |
| 2000                  | 6 686   | 12 760  | 21 507 | 40 953  | 119 475        | 160 428 |
| 2001                  | 7 985   | 18 555  | 24 986 | 51 526  | 131 168        | 182 694 |
| 2002                  | 8 994   | 27 936  | 26 177 | 63 107  | 142 600        | 205 707 |
| 2003                  | 10 496  | 32 596  | 24 948 | 68 040  | 147 357        | 215 397 |
| 2004                  | 9 835   | 31 846  | 24 014 | 65 695  | 144 381        | 210 076 |

| % des émigrés |         |       |         |                |       |
|---------------|---------|-------|---------|----------------|-------|
| Tunisie       | Algérie | Maroc | Maghreb | Reste du monde | Total |
| 2.4%          | 9.1%    | 7.8%  | 19.3%   | 80.7%          | 100%  |
| 2.3%          | 8.1%    | 7.0%  | 17.4%   | 82.6%          | 100%  |
| 2.5%          | 8.0%    | 7.2%  | 17.7%   | 82.6%          | 100%  |
| 3.1%          | 8.6%    | 9.7%  | 21.4%   | 78.6%          | 100%  |
| 3.4%          | 9.3%    | 10.5% | 23.2%   | 76.8%          | 100%  |
| 3.4%          | 8.3%    | 11.4% | 23.1%   | 76.9%          | 100%  |
| 4.2%          | 8.0%    | 13.3% | 25.5%   | 74.5%          | 100%  |
| 4.4%          | 10.2%   | 13.6% | 28.2%   | 71.8%          | 100%  |
| 4.4%          | 13.6%   | 12.7% | 30.7%   | 69.3%          | 100%  |
| 4.9%          | 15.1%   | 11.6% | 31.6%   | 68.4%          | 100%  |
| 4.7%          | 15.2%   | 11.4% | 31.3%   | 68.7%          | 100%  |

Source : « Institut National d'Etudes Démographiques (INED) », France.

#### d) La répartition géographique des Tunisiens à l'étranger

82,6% des Tunisiens résidents à l'étranger sont concentrés dans les pays européens, dont plus de la moitié vivent en France.

La France demeure donc le principal pays d'accueil de cette communauté (58.3% en 1977 et 54.6% en 2008), suivie de très loin par l'Italie (1.7% en 1977 et 13.4% en 2008), la Libye (19.9% en 1977 et 7.9% en 2008), et l'Allemagne (5.7% en 1977 et 7.8% en 2008).

Les effectifs des Tunisiens émigrés en Italie n'ont pas cessé d'augmenter depuis les années 90 pour atteindre se rapprocher du chiffre de 140 000 personnes en 2008, composés essentiellement de travailleurs seuls, l'émigration familiale restant encore secondaire. Jadis deuxième pays d'immigration des Tunisiens en Europe, l'Allemagne a cédé sa place à l'Italie devenu le deuxième pays d'immigration des Tunisiens après la France

Durant les trente dernières années, les émigrés tunisiens semblent avoir diversifié un peu les pays de destination, en s'orientant un peu plus qu'avant vers les régions du Golfe (en particulier

Arabie Saoudite, Emirats Arabe Unis, et Qatar) et de l'Amérique du Nord (en particulier le Canada et les Etats-Unis).

Il faudrait en effet signaler également l'émergence des USA et du Canada en tant que nouvelles destinations pour l'émigration tunisienne à partir de 1985. Il s'agit surtout d'une migration de jeunes plus instruits et mieux formés ou des étudiants à la recherche de meilleures conditions de formation ou de travail.

Les pays arabes ne fixent que 13,2% de l'émigration tunisienne à l'étranger, Cet effectif a connu une baisse continue au cours des dernières années. Cette baisse a affecté surtout l'Algérie et certains pays du Moyen Orient.

Tableau 15. Répartition géographique de la communauté tunisienne à l'étranger selon les principaux pays

| Pays            | Années | Effectif |           | %     |       |
|-----------------|--------|----------|-----------|-------|-------|
|                 |        | 1977     | 2008      | 1977  | 2008  |
| France          |        | 187 000  | 577 998   | 58.3% | 54.6% |
| Italie          |        | 5 500    | 141 907   | 1.7%  | 13.4% |
| Libye           |        | 64 000   | 83 633    | 19.9% | 7.9%  |
| Allemagne       |        | 18 170   | 82 635    | 5.7%  | 7.8%  |
| Arabie Saoudite |        | -        | 20 017    | -     | 2.0%  |
| Belgique        |        | 12 507   | 19 441    | 3.9%  | 1.8%  |
| Algérie         |        | 27 000   | 15 898    | 8.4%  | 1.5%  |
| Autres          |        | 6 700    | 116 268   | 2.1%  | 11.0% |
| Total           |        | 320 877  | 1 057 797 | 100%  | 100%  |

Source : Ministère des Affaires Etrangères/ Direction Générales des Affaires Consulaires/ Chancelleries Tunisiennes à l'étranger.

#### e) Les flux migratoires des Tunisiens selon le recensement de 2004 et selon l'Enquête Nationale Population Emploi (ENPE)

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, les sorties des Tunisiens du territoire national au cours de la période 1999-2004 sont évaluées à 75.773, soit une moyenne annuelle d'environ 15 000 (Fourati, H. 2005).

Certainement sous estimés, ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précaution, car les informations reposent sur la déclaration des membres des ménages restés en Tunisie (époux et enfants célibataires, ou autre membres des familles) auxquels appartiennent les émigrés. En d'autres termes, les ménages qui ont émigré dans leur totalité durant cette période échappent totalement au recensement.

S'il prend en compte une partie des départs irréguliers, le recensement ne permet pas de distinguer entre départs réguliers et émigration irrégulière.

Plus récemment, les résultats tirés de l'exploitation du « Module migration » de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi (ENPE) d'avril-juin 2006 réalisée auprès d'un panel de 33 000 ménages montrent l'entrée de l'étranger de 14.900 personnes (tunisiennes et étrangères) en une année (mai 2005- mai 2006), contre 31200 sorties de la Tunisie vers l'étranger au cours de la même période, soit un solde migratoire négatif de 16 300 personnes. Ce chiffre est de moitié (53%) plus élevé que le solde négatif moyen enregistré par le recensement de 2004 (-53007 migrants sur cinq ans, soit -10601 migrants/an). Nous hésitons à trancher quand aux causes de ces différences entre les données du recensement et celles de l'enquête. Il peut s'agir d'une amélioration de la qualité de l'enquête de 2006, comme il peut s'agir d'une intensification des départs et donc d'un creusement réel du déficit migratoire en 2006 par rapport à 2004.

Les données de l'enquête 2006 ont montré également que le nombre de personnes, tunisiennes et étrangères, qui sont venues s'installer en Tunisie, en une année entre mai 2005 et mai 2006, s'élèverait à 14 900, dont 8 700 de sexe masculin, soit 58,8 % de l'ensemble des entrées. Il s'agit dans

ce cas ou bien de Tunisiens qui retournent se réinstaller en Tunisie après un séjour plus ou moins long à l'étranger (migrations de retour), ou bien de personnes étrangères, autres que les touristes et les visiteurs, qui « immigrer » en Tunisie, c'est-à-dire qui s'installent dans le pays.

L'impression qui se dégage de la lecture de ces résultats est que cette enquête a peut-être permis de rendre compte, mieux que le recensement de 2004, de la réalité de la migration en Tunisie. Il faudrait peut-être attendre la publication et la diffusion des résultats des enquêtes suivantes (l'ENPE annuelle de 2007<sup>13</sup> et de 2008 et l'ENPE quinquennale 2004-2009) pour confirmer ou réviser cette conclusion. Sans oublier aussi que les données du recensement de 2004 portaient sur les flux migratoires entre la Tunisie et l'étranger, survenus en cinq ans (1999-2004).

#### **f) Caractéristiques des migrants qui partent à l'étranger**

Selon les résultats tirés du RGPH de 2004, et en prenant en compte la période examinée (1999-2004), la grande majorité des personnes ayant quitté le territoire est constituée par des hommes (84,5%). La majorité des migrants est âgée de 15 à 29 ans (55,4%), et plus du tiers ont entre 30 et 44 ans (36,1 %). Ainsi, plus de 90 % des émigrés ont un âge compris entre 15 et 44 ans.

Les destinations principales sont les destinations classiques de l'émigration tunisienne : la France avec 32 000 personnes soit une moyenne annuelle de 6.400, représentant 42,4% du total; l'Italie avec 17 000 personnes, soit une moyenne de 3.400 par an, représentant 22,5% du total; suivent l'Allemagne et les USA avec, respectivement, 5 000 et 2 000 personnes pour l'ensemble de la période (INS. 2008).

Le motif principal déclaré de l'émigration est le travail pour près de 71% de l'ensemble. Il est sensiblement plus important pour les hommes (environ 80% du total) que pour les femmes où seulement 27% sont concernées par ce motif. Pour elles, le motif d'études représente près de 24%, alors que presque la moitié d'entre elles (44,5%) ont émigré pour se marier ou pour rejoindre leurs époux.

La présence des émigrés tunisiens dans les pays arabes du Golfe est dominée par les « coopérants techniques »<sup>14</sup> et ne comprend que très peu de travailleurs.

## **2. Caractéristiques et évolution de l'émigration tunisienne à l'étranger**

A l'arrivée, c'est-à-dire de nos jours, la population tunisienne émigrée n'a plus rien à voir avec les profils de migrants qui partaient par bateau en France dans les années 50 et 60. De nouvelles formes d'émigration vont prendre le relais de l'émigration classique connue auparavant (de travailleurs et d'hommes souvent seuls).

La structure démographique, générationnelle, sociale, professionnelle et économique de la communauté tunisienne en Europe, qui a opté pour l'installation durable dans les pays d'immigration, a connu depuis le début des années 1980 d'importantes mutations dues à divers facteurs.

L'émigration tunisienne se compose désormais de plusieurs catégories.

Les premières générations de travailleurs seuls, dont l'émigration était destinée à être provisoire, sont désormais accompagnées de leurs familles et s'installent durablement dans leur pays de résidence.

Sur le plan démographique le regroupement familial, les mariages et les naissances à l'étranger ont entraîné une féminisation et un rajeunissement significatifs de la colonie tunisienne: la part des femmes et des jeunes dans la composition de la colonie tunisienne a atteint 48.9 % de l'ensemble en 2006.

---

<sup>13</sup> Les résultats relatifs au « module migration » de cette enquête de 2007 ne sont diffusés, contrairement aux autres résultats des autres modules qui ont été tous publiés et diffusés.

<sup>14</sup> Ce terme désigne les agents et personnels titulaires de leurs postes dans la fonction publique et les entreprises étatiques. Ils sont « détachés » auprès des pays étrangers (ou des organisations internationales) durant une période allant de 5 à 10 ans en moyenne. Ils rejoignent leurs postes en Tunisie au terme de leurs contrats à l'étranger.

Dans les paragraphes suivants, nous mettons l'accent sur les indicateurs les plus pertinents (démographiques, éducationnels, professionnels et sociologiques) qui démontrent la profondeur des changements qui ont touché la population tunisienne qui a émigré à l'étranger durant le dernier quart de siècle.

#### **a) La nouvelle structure socio démographique dans l'immigration**

L'émigration familiale est au centre de ce renouvellement.

##### *L'émigration familiale*

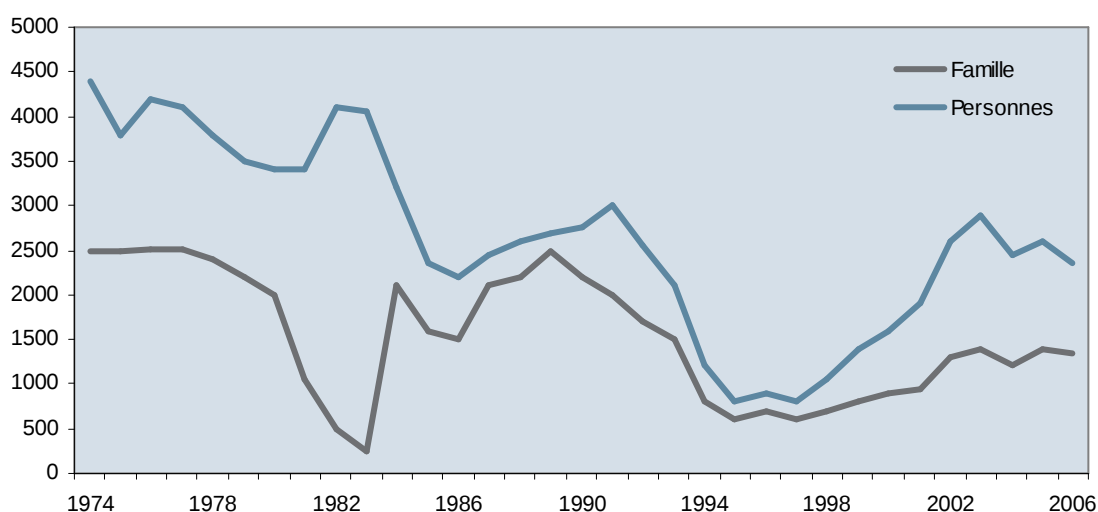
Au milieu des années 1970, les pays d'Europe accueillant les émigrés tunisiens avaient décidé l'arrêt de l'immigration et promulguaient en même temps une série de mesures visant à encourager le retour des émigrés dans leurs pays d'origine. Parallèlement à ces dispositions d'encouragement des retours ces ont facilité le regroupement des familles afin d'encourager les populations étrangères à s'intégrer dans les tissus sociaux des pays de destination (ou d'accueil). Il a été observé que le nombre des familles a enregistré une évolution continue à partir de 1974 principalement en France, en Allemagne et secondairement en Belgique qui accueille une colonie tunisienne peu importante en nombre. Pour illustrer cette assertion il suffit de suivre l'émigration familiale en France:

Le nombre des Tunisiens recensés en France dans le cadre du regroupement familial a commencé augmenter dès 1974, date de l'arrêt de l'immigration. En 1973, la part de l'immigration familiale dans le total des flux des immigrés tunisiens qui arrivaient en France était de l'ordre de 18,6% en 1973. Ce taux était passé à 50,9% en 1974 et à 93,2% en 1993. C'est-à-dire sur plus de 90% des flux des Tunisiens qui immigraient en France en 1993 y rentraient dans le cadre du regroupement familial, alors que les autres modes d'immigration (de travail, saisonnière ou permanente, ou étudiante) ne représentaient que 6,8% de l'ensemble des flux de ces mêmes Tunisiens.

En 27 ans (1974-2006) 50 176 familles tunisiennes ont été introduites en France dans le cadre du regroupement familial. La faiblesse du nombre (87 130) des personnes touchées par ce regroupement montre bien que les familles regroupées étaient de petite taille : une moyenne de 1,7 personne par famille, c'est-à-dire souvent l'épouse avec un seul enfant au maximum.

La chute spectaculaire du nombre de familles tunisiennes introduites en France entre 1981 et 1983 (Graphique 29) s'expliquerait par la campagne de régularisation exceptionnelle de 1982, de l'immigration irrégulière en France, dont avaient bénéficié 22 000 Tunisiens, entre autres étrangers. A l'époque, le nouveau gouvernement français (formé après la victoire de la gauche et après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la république en 1981), avait gelé les procédures du regroupement familial pour se consacrer à la régularisation des étrangers en situation illégale en France. Les flux liés au regroupement des familles reprendront de façon tout aussi spectaculaire en 1984, passant de 350 familles introduites en 1983 à 2100 familles en 1984, suite au léger assouplissement des procédures du regroupement introduit dès l'année 1983, après la fin de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1982.

Graphique 29. Migration des familles tunisiennes en France (1974-2006)



Source : ANAEM (Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations), renommée en 2009 «Office Français de l'Immigration et de l'Intégration» (OFII) Paris.

Le même constat s'applique à l'émigration tunisienne en ex RFA (République Fédérale d'Allemagne) où les femmes et les enfants représentaient 48.8% de l'ensemble des tunisiens résidents dans ce pays.

Du côté de l'Italie, l'émigration familiale tunisienne y est toujours très timide. Sur 10615 visas accordés aux Tunisiens en 2005, environ la moitié était destinée à des migrants voulant s'installer et travailler dans ce pays. Le regroupement familial n'avait concerné que 2 361 membres des familles. Les membres des familles marocaines, par exemple, qui avaient été autorisés à rejoindre leurs pères ou mères en Italie ont atteint 11 793 personnes.

#### *L'émigration des femmes tunisiennes : à la mode masculine*

La contribution des femmes à l'émigration à l'étranger reste relativement faible. Elles représentent un peu plus d'un tiers des émigrés (36%). Ce taux de féminité est assez proche dans tous les grands ensembles géographiques où se retrouvent les Tunisiens.

Europe : 36,2%

Monde Arabe : 34,4%

Etats-Unis et Canada : 33,8%

Toutefois, l'émigration féminine à destination notamment des pays de l'Union Européenne est devenue un phénomène de plus en plus visible.

Des études et des enquêtes récentes (AFTURD, 2008 ; Boubakri, H. 2009, Rouis, S. 2009) ainsi que les statistiques tunisiennes (ATCT, 2008) et celles des pays d'immigration (surtout Italie et France) montrent bien que les femmes participent de plus en plus à de nouvelles formes de migration et adoptent même des modes masculins de migrer, comme:

- La migration illégale (ou « *harqa* »). Même si les exemples sont encore rares, ils démontrent une volonté claire de transgresser ce champ de la migration, jusque là pratiqué par les seuls hommes.
- La migration dans la cadre de la coopération technique vers les pays du Golfe (surtout 597 jeunes filles (donc non mariées) en 2008, contre 118 en 2000) (ATCT, 2008).

Les raisons du renforcement des femmes dans l'émigration (c'est-à-dire au départ de la Tunisie) sont complexes et multiples et ne peuvent qu'être évoquées de manière sommaire dans le cadre de ce rapport:

- évolution des données genre dans scolarisation (59% des étudiants sont femmes) ;
- dans les diplômes (où les filles sont plus nombreuses),
- dans l'emploi (accélération du taux d'activité des femmes qui atteint déjà 27% de la population occupée) ;
- évolution démographique, est surtout au niveau du célibat, dans la mesure où désormais 55% des filles âgées de 25 à 29 ans sont encore célibataires en 2007. L'âge moyen des filles au mariage ne cesse de reculer,
- des raisons sociologiques (évolution des statuts, des rôles et des responsabilités des femmes),
- existences des nouvelles générations (surtout du côté des garçons résidents à l'étranger) comme conjoints potentiels pour les filles résidentes en Tunisie. Dans ce cas, les stratégies matrimoniales et les réseaux sociaux fonctionnent à plein régime où les connexions entre mères et sœurs résidentes en France avec leurs paires de Tunisie (mères et sœurs en Tunisie) servent aussi à « arranger » un nombre croissant de mariages «mixtes» tuniso-tunisiens.

### **3. Les femmes tunisiennes en Europe: une visibilité croissante révélatrice de changements profonds**

En Europe, le nombre des femmes ne cesse de se renforcer. En cinq ans, le nombre des femmes tunisiennes en Italie s'est accru de 21,6%.

En France aussi, la présence féminine s'est renforcée avec une croissance de 28% en cinq ans (1996-2001) (OTE, 2003). Cette présence a même « explosé » depuis, puisqu'en l'espace des cinq dernières années (2004-2008), cette croissance a été 70%, soit une croissance annuelle moyenne de 11,3%/an (OTE, 2008). Les femmes tunisiennes, jeunes, étudiantes ou actives, avec ou sans papiers, font désormais partie du paysage social et professionnel commun en France, en Italie et dans d'autres pays européens (sur les lieux de travail, dans les cafés, aux restaurants, dans les grandes surfaces etc...).

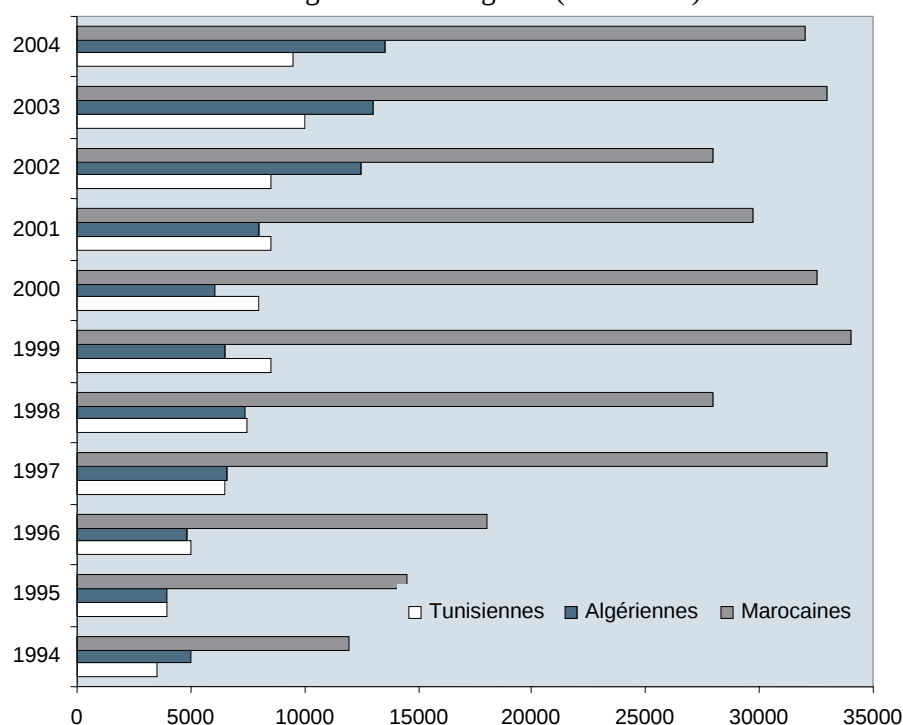
La lecture des données françaises sur le séjour des femmes maghrébines montre une nette accélération du nombre des femmes marocaines bénéficiaires de la carte de séjour en France. Leur effectif est resté très souvent supérieur à 35 000 depuis dix ans (1997). Même si le mouvement est plus lent et moins massif chez les Tunisiennes<sup>15</sup> et les Algériennes, leur nombre ne cesse d'augmenter : 10 500 Tunisiennes et 13 500 algériennes en 2003 par exemple, contre respectivement 3 800 et 5 250 au début de la période. Il est évident que ces chiffres couvrent aussi bien le renouvellement des cartes de séjour pour les anciennes émigrées, que l'émission de nouvelles cartes pour les immigrantes fraîchement arrivées.

Les femmes migrent de plus en plus en leur qualité d'actrices économiques autonomes et non à charge des migrants de sexe masculin. L'émigration féminine autonome est le fait de femmes surtout célibataires, parfois mariées avec ou sans enfants. Ces femmes souhaitant améliorer leurs conditions de vie et arrivent dans les pays d'accueil à la recherche d'un travail

---

<sup>15</sup> En 2003, le nombre des femmes tunisiennes résidentes en France était de 127201 femmes, soit le quart (25,8%) de l'ensemble des 493028 Tunisiens résidents dans ce pays (hommes, femmes, enfants). Ce même effectif de femmes tunisiennes résidentes en France représentait 62,2% de l'ensemble des femmes tunisiennes résidentes à l'étranger (tous pays et continents confondus)

Graphique 30. Permis de séjour accordés en France aux femmes immigrées originaires du Maghreb (1994-2004)



Source : Ministère de l'Intérieur, Paris.

Les femmes tunisiennes immigrées<sup>16</sup>, de leur côté, sont de plus en plus impliquées dans le monde du travail et des affaires. Ce processus est plus prononcé chez les femmes issues de l'immigration<sup>17</sup>, mais il touche également d'autres catégories de femmes qui partent dans le cadre du regroupement familial ou à la recherche de l'emploi. Cette évolution se retrouve également en Italie en Espagne où l'immigration féminine est de plus en plus visible est présente. En France, les femmes maghrébines représentent plus du tiers des actifs maghrébins immigrés en France (33,37%). Ce taux est sensiblement plus élevé chez les Tunisiennes (36,7%), suivies des Algériennes (36, 3%), puis des Marocaines (30 ,2%). Le taux d'activité professionnelle (c'est-à-dire l'exercice d'un emploi) est beaucoup plus important chez les femmes qui ont acquis la nationalité française que chez celles qui ne l'ont pas fait ou demandée. (INSEE, Enquête Emploi. 2 000).

Un des problèmes majeurs auquel se heurtent les femmes tunisiennes est celui du chômage. La méconnaissance de la langue et la faible qualification des femmes expliquent, en partie, leur difficulté à trouver un emploi. Même les personnes les mieux diplômées et les plus qualifiées ont des difficultés à trouver un emploi du fait de leur origine. A âge, sexe et diplômes égaux, le risque de chômage est plus important pour les jeunes femmes immigrées. Seules les femmes naturalisées sont un peu plus avantagées du fait de leur statut. Les femmes immigrées qui n'ont pas la possibilité de fréquenter les écoles dans le pays d'accueil n'ont quasiment aucune chance de trouver du travail. Si elles y parviennent, leur arrivée en Europe conduit souvent à un déclassement prononcé et durable, vu les conditions du marché du travail actuel. Cette impossibilité d'accéder à un emploi rend difficile tout développement sur le plan personnel.

Les femmes cadres, chefs d'entreprises ou exerçant une profession libérale sont aussi plus nombreuses que durant les années et les décennies précédentes. Elles représentent près du 9% de la

<sup>16</sup> Sont immigrés les étrangers ayant gardé leur nationalité d'origine et les Français par acquisition (les Français d'origine étrangère). En d'autres termes, l'on peut être « français immigré », c'est-à-dire un étranger ayant acquis la nationalité française.

<sup>17</sup> Le terme « issus de l'immigration » désigne les nouvelles générations dont les ascendants sont immigrés (c'est-à-dire des parents immigrés : étrangers et Français d'origine étrangère). Ces nouvelles générations, nées en France ou nées à l'étranger mais sont devenues des résidents de longue date en France, sont généralement de nationalité française.

catégorie des «Compétences Tunisiennes à l'étranger»<sup>18</sup>, en Europe et en Amérique du Nord surtout. (OTE, 2006).

## b) Les changements dans les catégories socio professionnelles

Au niveau professionnel, l'émergence des nouvelles générations issues de l'immigration a contribué à la constitution de nouvelles catégories composées d'élites scientifiques (ingénieurs et techniciens, informaticiens, juristes, médecins et personnels de santé...) et économiques (hommes d'affaires, commerçants, investisseurs etc.).

Au même temps, les nouveaux (ou primo) migrants sont plus instruits, mieux formés et ont plus de diplômes : étudiants, jeunes diplômés, techniciens, employés. Les uns et les autres contribuent à modifier la composition de cette migration.

Les indicateurs du genre, de l'éducation, des diplômes, de l'activité ou du statut des personnes, constituent, réunis, les pièces d'une riche fresque sociale et humaine.

Tableau 16. Structure de l'émigration tunisienne à l'étranger: catégories démographiques et socioprofessionnelles des Tunisiens résidents à l'étranger

| Caractéristiques | Données démographiques |         |        | Données Educationnelles |           |        | Données économiques |                  | Bi—national x |
|------------------|------------------------|---------|--------|-------------------------|-----------|--------|---------------------|------------------|---------------|
|                  | Masculin               | Féminin | Total  | Elèves                  | Etudiants | Actifs | Dont Cadres         | Dont HA et C (*) |               |
| Régions : Europe | 519838                 | 295644  | 815483 | 135483                  | 37370     | 501684 | 27197               | 42710            | 206162        |
| Monde arabe      | 85083                  | 44581   | 129664 | 14088                   | 1484      | 91578  | 16112               | 13519            | 3440          |
| USA+Canada       | 16969                  | 8681    | 25650  | 1996                    | 4203      | 17716  | 2851                | 3121             | 9345          |
| Asie             | 749                    | 317     | 1066   | 215                     | 195       | 448    | 221                 | 116              | 63            |
| Afrique          | 1068                   | 209     | 1277   | 73                      | 74        | 1009   | 228                 | 164              | 27            |
| Total            | 623708                 | 349432  | 973140 | 151577                  | 43326     | 612435 | 46609               | 59630            | 219037        |

(\*) Hommes d'affaires et commerçants

Source : OTE/ Tableau élaboré sur la base des données de la Direction Générale des Affaires Consulaires/ MAE. Tunis. 2006 (données publiées en 2007).

Les élèves et les étudiants représentent 20% des Tunisiens de l'étranger. La population active compte 61 2435 personnes, soit presque les 63% de la colonie totale. Le nombre des cadres, hommes d'affaires et commerçants atteint 10 6239 personnes, soit 17,3% des actifs. 21 9073 tunisiens sont binationaux, soit 22% des Tunisiens à l'étranger. 94% des binationaux sont en Europe.

## c) Une population plus instruite, mieux formée et plus qualifiée

Les profils éducationnels des émigrés ont beaucoup évolué. Avant les années 80, près de 85% des émigrés avaient un niveau d'instruction ne dépassant pas le cycle de l'école primaire. Ceux qui avaient le niveau professionnel et secondaire représentaient 14,8% du total.

Au début du nouveau millénaire, plus de la moitié des émigrés (55%) sont du niveau du secondaire ou du supérieur. 15% ont le niveau universitaire (Sources : Enquête OTE/ LA ; 1987, OTE 2006).

*Des emplois mieux rémunérés et des professions plus ambitieuses*

<sup>18</sup> Ce terme adopté et largement utilisé par les pouvoirs publics et les organismes tunisiens, désigne les personnels qualifiés tunisiens résidant et travaillant à l'étranger : enseignants et chercheurs, ingénieurs, informaticiens, architectes, avocats, médecins et pharmaciens, autres cadres...

Le niveau d'instruction plus élevé et l'allongement de la durée de séjour et par conséquent la période d'activité ont permis aux émigrés tunisiens d'accéder à des métiers et à des emplois mieux rémunérés et plus ambitieux.

L'installation prolongée des familles dans les pays de résidence a amené les jeunes issus de l'immigration à faire des choix professionnels et de formation par l'élaboration de stratégies propres et en refusant de suivre la trajectoire des parents. Ils manifestent une volonté solide d'améliorer leur niveau d'instruction et s'orientent vers des filières d'enseignement dites nobles qui permettent de réaliser des aspirations à la promotion professionnelle et sociale. Les résultats de l'enquête de l'OTE sur les émigrés tunisiens à l'étranger montrent bien cette évolution. A l'inverse de leurs parents de la première génération en Europe en particulier, plus de la moitié des émigrés ne sont plus ouvriers (appelés aussi « ouvriers spécialisés » (OS), c'est-à-dire sans qualification, pour les distinguer des « ouvriers qualifiés » (OQ)). 28% sont dans la catégorie, matériellement et socialement, confortable des cadres et des indépendants (commerçants, professions libérales...).

Tableau 17. Répartition des émigrés tunisiens selon la profession, en 2005

| Catégorie professionnelle | %     |
|---------------------------|-------|
| Ouvriers                  | 47.7  |
| Ouvriers qualifiés        | 24.5  |
| Cadres                    | 11.4  |
| Indépendants              | 16.4  |
| Total                     | 100.0 |

Source : enquête OTE. 2006.

Ces profils professionnels diffèrent cependant d'un pays d'immigration à l'autre. Les émigrés tunisiens en Italie dont l'émigration est récente occupent en majorité le statut d'ouvrier le plus souvent sans qualification. Par contre l'on constate l'amélioration de la situation professionnelle des émigrés en France, en Allemagne où environ le tiers des migrants occupent un emploi qualifié. Les émigrés cadres tiennent une place importante en France (14.8%) et dans certains pays européens (15.8%).

Tableau 18. Répartition des émigrés tunisiens par profession en Europe (en %) en 2005

| Pays                      | France | Allemagne | Italie | Belgique | Autres Pays |
|---------------------------|--------|-----------|--------|----------|-------------|
| <b>Ouvriers</b>           | 40.2   | 48.9      | 70.3   | 50.6     | 31.6        |
| <b>Ouvriers qualifiés</b> | 28.0   | 27.2      | 14.4   | 23.4     | 25.0        |
| <b>Cadres</b>             | 14.8   | 5.4       | 2.0    | 15.6     | 15.8        |
| <b>Indépendants</b>       | 15.5   | 18.5      | 13.3   | 10.4     | 27.6        |
| <b>Total</b>              | 100,0  | 100,0     | 100,0  | 100,0    | 100,0       |

Source : Fichier des compétences tunisiennes à l'étranger et Banque de données de l'OTE. 2006.

Les conclusions tirées de l'enquête de l'OTE de 2005 vont globalement dans le même sens des tendances que reflètent les résultats du dernier recensement français de la population de 1999 qui montrent bien l'importance de la main-d'œuvre tunisienne dans les services marchands et non marchands, avec un taux de 37%, au détriment du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) et de l'industrie qui ne concernent plus que, respectivement, 24.6% et 19% des actifs tunisiens (OTE, 2006, INSEE, 2005)

Quant à l'évolution de la répartition des migrants tunisiens exerçant une activité en France par catégorie socioprofessionnelle (INSEE, 2000, 2005), elle permet de relever, surtout depuis 1990, un renforcement net du travail indépendant (commerçants et artisans), de la catégorie des cadres et des professions libérales. Ces deux catégories représentent 1 actif tunisien sur cinq (20%) en 2002, contre 10,5% en 1975. La catégorie des employés a quasiment doublé son poids passant de 16% en 1990 à 32% en 2002. De l'autre côté du tableau, la catégorie des ouvriers ne représente plus en 2002 que moins de la moitié (49%) des actifs occupés, contre deux tiers (66%) en 1990, et 79% en 1975.

*Renforcement des catégories professionnelles des qualifiés et des diplômés*

Plusieurs facteurs endogènes et exogènes ont contribué à l'émergence et au renforcement de la catégorie des personnels qualifiés (appelées « compétences ») dans l'émigration tunisienne à l'étranger à partir des années 90. L'accroissement du nombre des diplômés et la faiblesse des offres d'emploi pour les cadres en Tunisie d'une part, et la demande de plus en plus importante de migrants qualifiés sur les marchés internationaux de travail d'autre part, ont été à l'origine de ces mutations.

La migration de personnes hautement qualifiées a connu ces dernières années une forte accélération. Selon les estimations de l'OCDE, 15% à 18% des migrants venus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie et vivant dans les pays de l'OCDE ont un niveau universitaire.

En Tunisie, l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) a procédé au recensement du nombre des compétences émigrées et de leur répartition par spécialité et par région d'immigration.

Tableau 19. Les personnels qualifiés et diplômés tunisiens résidents et travaillant à l'étranger en 2006

| Régions d'accueil<br>Spécialités | Amérique |       |        |             |         |      | Total |
|----------------------------------|----------|-------|--------|-------------|---------|------|-------|
|                                  | Europe   | U S A | Canada | Pays Arabes | Afrique | Asie |       |
| <b>Enseignants et Chercheurs</b> | 975      | 223   | 373    | 247         | 16      | 28   | 1862  |
| <b>Ingénieurs et Architectes</b> | 1069     | 244   | 228    | 238         | 28      | 02   | 1809  |
| <b>Médecins et Pharmaciens</b>   | 639      | 55    | 35     | 123         | 11      | 02   | 865   |
| <b>Informaticiens</b>            | 286      | -     | 27     | 13          | 05      | -    | 331   |
| <b>Avocats</b>                   | 33       | 02    | 06     | 31          | -       | -    | 72    |
| <b>Autres Cadres</b>             | 887      | 171   | 234    | 410         | 63      | 07   | 1772  |
| <b>Total</b>                     | 3889     | 695   | 903    | 1062        | 123     | 39   | 6711  |

Source : fichier des compétences tunisiennes à l'étranger. OTE. 2006.

Ce tableau illustre bien l'attraction des deux pôles mondiaux de la recherche et des affaires sur les « cerveaux » tunisiens. L'Europe fixe 3 889 personnes, soit 58% de cette élite à l'étranger. Les Etats-Unis et le Canada en fixent 1600, soit 23,8% du total et l'équivalent de 41% des qualifiés implantés en Europe.

Les pouvoirs publics tunisiens ont mis en oeuvre ces dernières années plusieurs initiatives en direction des Tunisiens hautement qualifiés (élite économiques et scientifique) résidents à l'étranger. Ces initiatives sont destinées à les impliquer et à les sensibiliser à la participation à des activités scientifiques et économiques en Tunisie (laboratoires scientifiques, entreprises, investissements). Plusieurs domaines sont concernés : l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, technologique et dans le domaine de la santé publique et de la recherche médicale, forums d'hommes d'affaires .etc. Plusieurs types de partenariat sont offerts à ces « compétences » en vue d'accomplir de missions de longue ou de courte durée. Ils sont également encouragés à investir dans les secteurs de pointe et dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

## B. Migrations irrégulières, conditions des étrangers et politiques migratoires

### 1. Migration irrégulière, de transit et immigration en Tunisie

#### a) Les données statistiques et les informations sur les migrations irrégulières en Tunisie

Si les données statistiques relatives à la présence étrangère (légale) en Tunisie demeurent agrégées et sommaires<sup>19</sup>, peu d'informations ou de données sont disponibles au sujet de l'émigration irrégulière non seulement des Subsahariens mais aussi des Tunisiens. Les autorités tunisiennes, à travers les organismes et les administrations publics ne permettent aucun accès à ces données ou ne les fournissent pas. Seuls apparaissent au grand jour les textes juridiques et les réglementations qui régissent le contrôle de l'Etat sur les étrangers et sa répression des migrations irrégulières ou quelques rares déclarations publiques des responsables politiques.

Le Ministre tunisien de l'Intérieur, dans l'une de ses très rares et précises déclarations publiques, voire la seule, lors des débats parlementaires qui ont précédé l'adoption de la loi de 2004 (cf. chapitre juridique dans ce rapport), avait déclaré que 3 318 clandestins avaient été appréhendés en 2003, avant de quitter les eaux territoriales tunisiennes. D'autres sources (surtout des dépêches d'agences), citant des sources gouvernementales tunisiennes sans les préciser, avaient parlé de 40 000 arrestations en cinq ans (1998-2003) soit une moyenne annuelle de 8 000 personnes arrêtées, ce qui est un chiffre énorme pour un petit pays comme la Tunisie. Les clandestins étaient répartis entre plus de 52 nationalités. A l'époque, la majorité des clandestins étaient des Maghrébins. Les Tunisiens représentaient 30% du total. 179 réseaux de trafic de migrants avaient été démantelés durant la même période. Certains milieux en contact direct ou indirect avec la migration illégale (milieux judiciaires, services de sécurité) estimaient à l'époque que seuls 20% des traversées maritimes sont avortées, soit un taux de réussite de 80%, c'est-à-dire en d'autres termes que 4 clandestins sur 5 arrivent à destination. Selon le Ministère tunisien de l'intérieur, 3 318 clandestins furent appréhendés avant de pouvoir quitter les eaux territoriales tunisiennes durant l'année 2003 (BOUBAKRI, H. 2004).

Les autorités tunisiennes avancent le chiffre de 2 500 personnes interceptées en mer en 2005, ce qui représente un peu plus que le double du chiffre de 1 400 interceptions enregistré en 2004<sup>20</sup>. Il est clair que la loi de 2004 n'a apparemment pas dissuadé les clandestins, ni les réseaux, à continuer les «aventures» des traversées maritimes irrégulières.

En décembre 2007, un responsable de l'Office des Tunisiens à l'Etranger déclarait dans une conférence publique<sup>21</sup> qu'en 8 ans (1998-2006), les autorités tunisiennes avaient procédé à l'arrestation ou/et à l'interception de 76 000 émigrés irréguliers (dits « clandestins »).

Les données sur le séjour court (3 mois) et le travail des étrangers, notamment des Maghrébins et Subsahariens, ne sont pas communiquées par les administrations (Ministère de l'intérieur et du développement Local, et Ministère de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle). À noter que les ressortissants des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et ceux d'une grande partie des pays d'Afrique subsaharienne francophone, qui entrent en Tunisie sans obligation de visa<sup>22</sup> sous le statut de touristes, ne sont pas comptés parmi les étrangers résidents. Les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne anglophone sont, par contre, généralement soumis au visa. La durée du séjour touristique est limitée à 3 mois. Du coup, de nombreux ressortissants algériens, marocains et aussi subsahariens renouvellent leur séjour touristique en Tunisie en se rendant en Libye ou en Algérie et reviennent généralement le même jour.

<sup>19</sup> Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2004, 35192 étrangers résidaient en Tunisie à cette date. Il est évident que les étrangers, dont la présence était irrégulière à cette date, ne pouvaient pas apparaître dans ces statistiques. [Ces chiffres générales devraient être incluses dans le texte et desservent une discussion complète avant d'arriver à la section de migration irrégulière.]

<sup>20</sup> Agence de presse Reuters, 4 juillet 2006

<sup>21</sup> Conférence de la Ligue des Etats Arabes: « Les migrations de l'Afrique du Nord vers l'Europe » : vers une coopération euro-arabe ? Tunis. 6-7 décembre 2007.

<sup>22</sup> Parmi ceux-ci : la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Mali, la Guinée, la Gambie, les îles Maurice et les Seychelles. ... Tous les ressortissants des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) sont exemptés de visa.

Il faudrait signaler ici le caractère massif de la circulation des personnes entre la Tunisie et la Libye. Tous les ans, le volume total des mouvements aux frontières terrestres avec la Libye atteint environs cinq millions de personnes (entrées et sorties confondues)<sup>23</sup>. Les Tunisiens et les Libyens représentent 90 à 95% des voyageurs dans ces mouvements frontaliers. L'ouverture de la Libye sur les pays de la zone du Sahel ne pourrait que faciliter l'entrée des Africains désireux de rejoindre la Tunisie dans ce grand mouvement transfrontalier.

#### **b) Evolution de la présence des Africains du sud du Sahara en Tunisie**

Ce n'est que globalement depuis la fin des années 1990 que la présence africaine en Tunisie est devenue plurielle et relativement diffuse. Plusieurs facteurs expliquent la multiplication du nombre et des catégories d'Africains à Tunis en premier lieu, mais aussi dans les grandes villes touristiques et universitaires. Parmi ces facteurs, nous citons :

Le passage à la fonction migratoire de transit de la Tunisie et la multiplication du nombre de migrants africains venant directement en Tunisie ou via la Libye pour passer irrégulièrement par mer en Italie. Le voyage par la route Tripoli-Tunis ne dure que 10 heures en moyennes et coûte moins de 100 dollars.

- La tenue de la coupe d'Afrique des Nations en 2004 à Tunis. A l'époque, des dizaines de charters qui avaient amené les supporters africains en Tunisie étaient répartis vides au terme de cette compétition sportive.
- L'installation à Tunis du siège de la Banque Africaine de Développement en 2003
- Le renforcement de la présence des étudiants africains à Tunis, surtout depuis le développement des universités privées en Tunisie qui recrutent directement dans les pays africains<sup>24</sup>.

#### **c) Les portes d'entrée des Subsahariens en Tunisie**

*Tunis est la porte d'entrée principale*

La capitale tunisienne, Tunis, est un lieu idéal d'observation de la présence des populations subsahariennes dans le pays.

Quatre catégories d'Africains participent à la visibilité de la présence africaine en Tunisie

- Les étudiants
- Le personnel de la Banque Africaine de développement (BAD) à Tunis
- Les Sportifs
- Les migrants économiques et les autres migrants vulnérables, appelés parfois « aventuriers ». Il s'agit de la catégorie la moins connue.

Avant le développement de la fonction migratoire de transit de la Tunisie, la présence africaine dans le pays était majoritairement étudiante.

Dans une étude sur le rôle de la Tunisie dans les migrations de transit<sup>25</sup>, nous avons montré que la capitale tunisienne<sup>26</sup> est la porte d'entrée principale, par voie aérienne, des touristes non européens : liaisons avec les autres pays d'Afrique du Nord et avec le Moyen-Orient, et liaisons plus

<sup>23</sup> Boubakri, H. 2006. « L'autre face de la Jeffara (Sud-Est tunisien): mobilité transfrontalière, migration internationale et dynamiques territoriales » (25p). In: Genin D. & Autres : "Entre désertification et développement : la Jeffara tunisienne ». Éditeurs: Cérès éditions & IRD Edition- Diffusion. Tunis, Paris. 2006.

<sup>24</sup> Plus du tiers (1152 personnes) des étudiants étrangers (un total de 3217) étaient inscrits dans les universités privées en 2006 (In Mazzella, S. Programme de recherche en cours sur les étudiants étrangers au Maghreb. IRMC. Tunis).

<sup>25</sup> Boubakri, H. (2004): "Migrations de transit entre la Tunisie, la Libye et l'Afrique sub-saharienne. Etude à partir du cas du Grand Tunis". Rapport présenté à la Conférence régionale sur « Les migrants dans les pays de transit: partage des responsabilités en matière de gestion et de protection », organisée par le Conseil de l'Europe et le gouvernement turc. Istanbul. 30 septembre- 1<sup>er</sup> octobre 2004. 29 pages.

<sup>26</sup> Le grand Tunis compte un peu plus de 2 millions d'habitants en 2004, selon les premiers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), réalisé en avril 2004 et en cours de dépouillement. Métropole internationale dans un petit pays : une superficie de 164 000 km<sup>2</sup>, dont la moitié est aride ou désertique, pour un peu moins de 10 millions d'habitants en 2004.

rapides aujourd'hui avec les principales capitales subsahariennes (Nouakchott, Dakar, Bamako, Abidjan). Les entrées des subsahariens n'ont donc pas cessé de se développer durant les dernières années et surtout depuis l'intensification de la circulation des personnes entre la Tunisie et les pays d'Afrique subsaharienne.

Mais l'importance de cette circulation ne permet pas de tirer des conclusions sur l'hypothèse du transit vers l'Europe. Les récits des migrants rencontrés au cours d'entretiens et d'enquêtes rendent surtout compte des difficultés liées à la réussite du passage en Europe et mettent en évidence des allers et des retours entre la Tunisie, la Libye et même certains pays du Sahel (Niger, Mali, Sénégal).

En effet, il est souvent difficile pour des migrants qui ont comme projet d'atteindre l'Europe de faire marche arrière et de revenir dans leur pays d'origine. S'il s'avère qu'ils sont venus de Libye, ils sont généralement expulsés vers ce pays. Ils y reconstituent alors leurs ressources financières, cherchent d'autres voies et d'autres réseaux de passeurs dans ce même pays ou reviennent en Tunisie pour tenter encore une fois leur chance pour le passage. S'ils ne trouvent pas le moyen d'y parvenir, ils restent en Tunisie. Les réseaux de solidarité et d'entraide fonctionnent dans ce cas discrètement (pour éviter les contrôles policiers) et permettent aux migrants de trouver des opportunités de séjour et de travail dans le pays. Les réseaux des étudiants africains en Tunisie et des cadres de la Banque Africaine de Développement (BAD) installée à Tunis joueraient un rôle décisif à cet égard. D'un autre côté, l'économie informelle et certains secteurs d'activité en Tunisie (stations services, réparation auto, animation et restauration touristique) sont des «niches» dans lesquelles se retrouvent les migrants en général et les subsahariens en particulier.

#### *Les entrées des migrants subsahariens par la Libye*

L'autre voie principale d'entrée en Tunisie est celle des postes frontaliers terrestres avec la Libye d'un côté et l'Algérie de l'autre<sup>27</sup>. Les postes frontaliers tuniso-libyens sont la principale porte d'entrée terrestre en Tunisie. Le poste de Ras J'dir (dans le sud-est de la Tunisie) enregistre les 2/3 de la circulation transfrontalière terrestre. Les statistiques tunisiennes publiées ne précisent pas toutes les nationalités des étrangers qui passent (à l'entrée comme à la sortie) par chaque poste frontalier terrestre. Toutefois, des résultats de recherche (O. Pliez, 2001, 2003) soulignent que la Libye voisine abrite un important effectif de migrants ressortissants des pays de l'Afrique du sud du Sahara et que, par conséquent, l'essentiel des entrées de ces populations en Tunisie se fait à partir de la Libye, à l'Est. Ceci n'exclut pas la possibilité d'entrée par l'Algérie à l'Ouest, mais cette "route" est plus délicate à gérer par les migrants et la plus pénible: elle est la plus longue distance que devraient parcourir les migrants subsahariens qui traversent, du nord au sud, tout le Sahara algérien, pour transiter par les villes et les routes de l'Algérie orientale et entrer ensuite par les postes frontaliers algéro-tunisiens.

La question qui se pose est évidemment de savoir (ou évaluer) le nombre de migrants subsahariens qui restent en Tunisie ? Il est en fait difficile de répondre à cette question dans la mesure où, déjà, les données publiées par l'organisme statistique tunisien (l'Institut National de la Statistique) ne mentionnent pas les ressortissants des pays africains comme catégorie statistique indépendante. Leur nombre est inclus dans celui d'«autres étrangers». Comment alors évaluer et identifier le nombre et la nationalité de ceux qui restent si, déjà au départ, on ne connaît pas précisément de quels pays viennent ces «autres étrangers» qui entrent en Tunisie (informations dont dispose certainement le Ministère de l'intérieur, sans les diffuser).

Nous ne connaissons évidemment pas non plus le nombre de ceux qui quittent irrégulièrement la Tunisie. Il s'agit bien par conséquent d'un vide statistique total à ce niveau auquel seule une enquête qualitative dans les pays de destination, c'est-à-dire auprès des migrants arrivés dans ces pays de manière irrégulière.

## **2. Juridictions et dispositifs réglementaires**

Les textes juridiques et réglementaires qui touchent aux migrations en Tunisie se sont multipliés ces dernières années et sont de sources aussi bien internes qu'internationales.

---

<sup>27</sup> Les entrées par voie maritime sont, quant à elles, limitées (1,3% des entrées des non-résidents, 9% de celles des Tunisiens et 3,5% de l'ensemble des entrées). 88,6% des entrées par les ports se font à *Tunis-La Goulette*.

### **a) Au niveau international**

Ces textes et réglementations sont de deux ordres:

*Les instruments internationaux* comme les Conventions et les Déclarations relatives aux droits humains. La Tunisie a, depuis son indépendance, adhéré à la plupart de ces instruments, les a ratifiés et publiés (Bencheikh, F. & Chekir, H. 2006).

#### **Seuls les textes et les instruments suivants non pas été ratifiés:**

- Le protocole facultatif additionnel au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Le deuxième protocole additionnel au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort
- Le protocole additionnel à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- La convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles

#### *Les Textes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)*

Si la Tunisie a ratifié un nombre important de ces textes ou y a adhéré (Bencheikh, F. & Chekir, H. Idem), les conventions suivantes n'ont pas été ratifiées:

- Convention n° 156 de 1981 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales.
- Convention n° 171 de 1990, sur le travail de nuit. La Tunisie a toutefois ratifié le 21 août 2000 le protocole de 1990 relatif à la Convention n°89 de 1948 sur le travail de nuit des femmes.
- Convention n° 183 de l'an 2000 sur la protection de la maternité.
- Convention n° 97 de 1949 (révisée) sur les travailleurs migrants
- Convention n° 143 de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)

La dernière convention de l'OIT ratifiée par la Tunisie en 2007 est la n°135 de 1971, concernant les représentations des travailleurs.

#### *Les conventions bilatérales de sécurité sociale*

Toujours sur le plan international, nous pouvons signaler deux autres types de textes qui participent directement ou indirectement à la réglementation de la gestion des flux migratoires, du séjour et du travail des Tunisiens à l'étranger.

Ainsi, la Tunisie a signé des conventions bilatérales de main d'œuvre avec un grand nombre de pays concernés par la migration des Tunisiens.

Tableau 20. Conventions bilatérales entre la Tunisie et les principaux pays d'immigration

| <b>Pays</b>                     | <b>Date de signature</b> | <b>Date d'entrée en vigueur</b> |
|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| <b>Pays du Maghreb</b>          |                          |                                 |
| Libye                           | 6 juin 1973              | 1 décembre 1975                 |
| Maroc                           | 25 février 1987          | 1er juin 1999                   |
| Mauritanie (pour les étudiants) | 21 avril 1999            | 21 avril 1999                   |
| Algérie                         | 29 septembre 2004        | 10 avril 2006                   |
| <b>Europe</b>                   |                          |                                 |
| Belgique                        | 29 janvier 1975          | 1er novembre 1976               |
| Pays Bas                        | 22 septembre 1978        | 1er avril 1980                  |
| Luxembourg                      | 23 avril 1980            | 1er octobre 1982                |
| Allemagne                       | 16 avril 1984            | 1er août 1986                   |
| Italie                          | 7 décembre 1984          | 1er juin 1987                   |
| Autriche                        | 23 juin 1999             | 1er octobre 2000                |
| Espagne                         | 26 février 2001          | 1er janvier 2002                |

Source : CNSS et OTE, 2007.

La Suisse, le Portugal et la République Tchèque sont les derniers pays qui ont ratifiés les conventions bilatérales de sécurité sociale signées avec la Tunisie.

D'un autre côté, les émigrés tunisiens résidents dans des pays n'ayant pas signé de conventions bilatérales avec la Tunisie (Comme les pays du Golfe ou les pays scandinaves), sont couverts par le « Régime des travailleurs tunisiens à l'étranger » (Décret n°89/107 du 10 janvier 1989. Ces travailleurs (et leurs familles) bénéficient des avantages suivants lors des séjours temporaires en Tunisie:

- Soins externes et hospitalisation dans les établissements hospitaliers et de santé publics et dans les polycliniques de la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale), bénéficie d'autres prestations complémentaires (cures thermales, appareillages...)
- Indemnités de maladie,
- Indemnité de couche au profit de la femme qui travaille à l'étranger et qui accouche en Tunisie.
- Indemnité de décès du conjoint ou de l'un des enfants à charge
- Capital décès servi au conjoint et aux enfants à charge en cas de décès de l'assuré.
- Pension de vieillesse, d'invalidité, de survie (au profit du conjoint d'un assuré décédé) etc.

Nous exposerons plus loin dans ce texte une nouvelle catégorie de textes internationaux signés entre la Tunisie d'un côté et deux des principaux pays de destination des immigrés tunisiens que sont l'Italie et la France de l'autre côté pour le contrôle et l'organisation des migrations des Tunisiens vers ces deux pays.

## **b) Les textes internes**

Les dispositifs réglementaires internes qui organisent les flux migratoires (des Tunisiens et des étrangers, à l'entrée comme à la sortie du territoire tunisien) ainsi que ceux qui organisent le séjour des étrangers dans le pays, sont de trois ordres:

- Les textes liés à la réglementation de l'entrée, au séjour et à la sortie des étrangers en Tunisie
- Les textes liés à la réglementation du travail des étrangers en Tunisie. Les textes liés à l'organisation de la migration des Tunisiens à l'étranger et à leur retour temporaire, prolongé ou définitif en Tunisie

### *Les textes liés à la réglementation des différentes formes de migration en Tunisie*

Sur le plan du droit interne, il existe deux catégories de textes destinés à administrer et à contrôler les différentes formes de migration en Tunisie :

- La loi sur les conditions de la circulation des personnes et de séjour des étrangers en Tunisie, et sur la lutte contre la migration illégale des Tunisiens et des étrangers en Tunisie ou à partir de la Tunisie ;
- La condition des étrangers (séjour et travail).

### ***Les dispositifs liés à la gestion de la circulation des personnes (tunisiennes et étrangères) et à la lutte contre l'émigration irrégulière***

Des lois ont été promulguées depuis l'indépendance de la Tunisie pour régler d'un côté la condition des étrangers en Tunisie et d'un autre côté le mouvement des personnes (tunisiennes ou étrangères) aux postes frontaliers du pays (loi N° 68-7 du 8 mars 1968<sup>28</sup> relative à la condition des étrangers en Tunisie ; loi du 14 mai 1975 visant à réglementer les conditions de délivrance des passeports et des titres de voyages aux Tunisiens ou aux étrangers démunis de leurs documents de voyage).

Jusqu'à globalement la fin des années 90, la législation tunisienne sur les étrangers et sur la circulation des personnes en général pouvait être considérée comme assez clémente vis-à-vis aussi bien des étrangers que des Tunisiens qui enfreignaient les dispositions de ces lois (entrée ou sortie du territoire tunisien par un point non autorisé ou sans documents de voyage réglementaires, ou encore séjour irrégulier sur le territoire pour les étrangers).

La fin des années 90 et précisément l'année 1998 marque en effet un tournant à cet égard. La multiplication des traversées irrégulières par mer à destination des îles italiennes (Surtout la Sicile et Lampedusa) a eu comme premier effet la signature de l'accord de réadmission entre la Tunisie et l'Italie, l'un des premiers à être signé entre un pays de départ et un pays de destination<sup>29</sup> (Cf le chapitre consacré dans ce rapport aux accords signés entre la Tunisie, d'un côté, et l'Italie et la France, de l'autre, pour le contrôle et l'organisation de la migration des Tunisiens dans ces deux pays).

Les années 2003 et 2004 ont ainsi marqué une accélération et un durcissement sans précédent de tout le dispositif juridique interne relatif :

- à la lutte contre le terrorisme (suite aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ;)
- à la circulation des personnes et au contrôle du mouvement des étrangers ;
- à la surveillance des frontières ;
- à la lutte contre l'immigration irrégulière et contre le trafic de migrants qui peut l'accompagner ou la préparer ainsi que contre les réseaux de criminalité organisée.

Dans la même foulée, sur le plan international, la Tunisie a ratifié la Convention des Nations Unies du 15 novembre 2000 pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée<sup>30</sup>.

Elle a également ratifié les deux protocoles additionnels à cette convention :

- le protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants ;
- le protocole additionnel pour la lutte contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air<sup>31</sup>.

<sup>28</sup> JORT n° 11 du 8-12 mars 1968, p. 251

<sup>29</sup> Une trentaine d'accords de réadmission ont été signés entre l'Italie et d'autres pays de départ. Parmi ceux-ci : le Maroc (juillet 1998) ; la Tunisie (août 1998). En 2003, la Libye a signé avec l'Italie un accord dit « d'entente opérationnelle » non rendu public. L'Algérie a enfin signé le même type d'accord avec l'Italie en février 2003 (Boubakri, H. 2006, op cité, p.7-9)

<sup>30</sup> Ratifiée par la loi n° 2002-63 du 23 juillet 2002 (JORT n° 61 du 26 juillet 2002, p. 1712) ; et ratifiée par le décret n° 2002-2101, du 23 septembre 2002 (JORT n° 80 du 1<sup>er</sup> octobre 2002, P. 2307). Elle a été publiée par le décret n° 2004--1389 du 22 juin 2004 (JORT. N° 52 du 29 juin 2004. P. 1651) (In Ben Achour, S. 2006. p. 15).

La Tunisie a par ailleurs promulgué durant les deux premiers mois de l'année 2004 une série de lois visant à réglementer la circulation des embarcations et des bâtiments maritimes et à durcir la lutte contre la migration irrégulière:

### **Les lois de réglementation du mouvement des navires**

Les traversées illégales des frontières maritimes du pays à bord des embarcations ont amené les autorités tunisiennes à promulguer deux lois destinées à la réglementation du mouvement des navires dans les ports tunisiens:

- loi 2004-3<sup>32</sup> qui modifie et complète le Code de commerce maritime,
- la loi 2004-4<sup>33</sup> qui modifie et complète le code de la police administrative de la navigation maritime.

Ces deux lois sont destinées à soumettre le transfert de propriété des navires et des bâtiments de mer et de leur immatriculation à des règles précises et bien codées.

### **La loi organique de lutte contre les migrations irrégulières**

Il s'agit de la loi organique n° 2004-6 du 3 février 2004, dite « Loi relative aux passeports et aux documents de voyage »<sup>34</sup>.

Selon les autorités tunisiennes, cette loi vise à renforcer la répression des délits liés au trafic de clandestins. Les peines encourues varient désormais entre 3 et 20 ans de prison et 8 000 à 10 000 dinars tunisiens<sup>35</sup> d'amende. Son champ d'application a été extrêmement étendu à toute personne ayant un rapport direct et même indirect avec l'acte incriminé (actions individuelles ou de participation à un réseau organisée). Qui plus est, cette implication ne se limite pas à la participation au crime commis mais peut couvrir aussi la simple tentative ou même les actes préparatoires qui n'ont pas atteint le stade de l'exécution.

La loi prend pour cible même les personnes ayant eu connaissance (intentionnellement ou non) de la préparation ou de l'exécution de ces actes sans les avoir dénoncées, même si elles sont tenues par le secret professionnel (c'est-à-dire les médecins, les pharmaciens, les sages femmes ou les avocats).

### **La condition des étrangers (séjour et travail)**

Elle est organisée par la loi du 08 mars 1968 qui exige de tout étranger de présenter, à son entrée sur le territoire tunisien, un passeport national en cours de validité, ou un titre de voyage qui permet à son porteur de retourner au pays qui l'a délivré, accompagnés du visa de l'autorité consulaire tunisienne. Par ailleurs la loi du 1968 et celle du 14 mai 1975 relative aux passeports et aux documents de voyage prévoient que l'entrée et la sortie de la Tunisie ne peuvent s'effectuer que par les points frontaliers déterminés par un arrêté du ministre de l'intérieur. Le décret du 22 juin 1968 établit cinq catégories de visas (d'entrée, de séjour, de transit... etc.) (Abderrazek, H. 2008)<sup>36</sup>.

Les règles d'accès des étrangers au marché tunisien du travail sont très restrictives et visent la protection de l'emploi des Tunisiens contre la concurrence des étrangers. Ces règles touchent à l'autorisation et au contrat de travail des étrangers.

---

<sup>31</sup> Loi n° 2003-6 du 21 janvier 2003 (JORT, n°7 du 24 janvier 2003, p.195). Ratification par le décret n° 2003-777 (JORT n°28, du 8 avril 2003, p. 871). Publication par le décret n° 2004-1400, du 22 juin 2004 (JORT, n° 52 du 29 juin 2004, p. 1699). (Ben Achour, S, 2006, op cité, p. 15).

<sup>32</sup> Loi n° 2004-3 du 20 janvier 2004, modifiant et complétant le code de commerce maritime (JORT n°6, du 20 janvier 2004, p.115-116)

<sup>33</sup> Loi n° 2004-4 du 20 janvier 2004, modifiant et complétant le code de la police administrative de la navigation maritime (JORT n°6 du 20 janvier 2004, p. 116)

<sup>34</sup> Loi organique n° 2004-6, du 3 février 2004, modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage (JORT n° 11 du 6 février 2004. Pp 252-253).

<sup>35</sup> Soit l'équivalent de 4474 à 5592 euros (1 TND= 0,559 Euro, au cours du mois de février 2007).

<sup>36</sup> Abderrazek, Hakim : Aspects juridiques d'immigration et de transit dans la région du Maghreb (avec une attention particulière pour l'exemple tunisien). In UGTT. Publication des actes de la Conférence annuelle «Les nouvelles orientations de l'émigration dans la région Méditerranée». Hammamet. 5-7 novembre 2007.

Pour travailler dans un cadre légal, l'étranger est tenu d'obtenir une autorisation formelle du Ministère de l'emploi ou de l'une des directions régionales de l'emploi s'il n'est pas à Tunis (article 8 de la loi du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie).

La régularité de séjour de l'étranger dans le pays et l'inexistence des compétences tunisiennes dans le secteur d'activité concerné par le recrutement (Art. 258-2 CT)<sup>37</sup> font partie des critères auxquels est soumise l'autorisation délivrée par les autorités compétentes. Le contrat de travail est toujours à durée déterminée et son renouvellement est limité. Le secteur d'activité et la région de son exercice doivent être obligatoirement mentionnés dans le contrat, ce qui interdit à l'étranger toute libre mobilité professionnelle ou géographique sans l'autorisation du Ministère du travail (articles 259 et 262 du Code du Travail). Le travailleur étranger n'est pas non plus autorisé à travailler avec un employeur autre que celui mentionné dans l'autorisation de travail.

Les lois internes placent, enfin, le travailleur étranger dans une situation précaire. Si, à l'amont, son recrutement en Tunisie est soumis à l'autorisation, il est, à l'aval, exposé à des poursuites pénales, et donc à l'expulsion, pour toute infraction aux règles qui régissent l'entrée ou le séjour des étrangers en Tunisie, ou celles du Code du travail (articles 264 à 269). Le travailleur étranger est trop souvent confronté à l'administration dans des rapports souvent inégaux au profit de cette dernière, surtout s'il s'agit d'une relation de travail irrégulière. Dans ce cas, si l'employeur n'est soumis qu'à des amendes, le travailleur étranger peut faire l'objet de condamnations pénales (amendes et/ou emprisonnement) et de sanctions administratives (expulsion).

### **c) La réglementation tunisienne d'administration de la migration des Tunisiens à l'étranger: avantages et mécanismes au profit des TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger)**

Les Tunisiens émigrés, en tant que non résidents, bénéficient d'un dispositif impressionnant fait de plusieurs régimes d'exonération et d'avantages liés à leur retour temporaire ou définitif et destinés à les encourager à investir en Tunisie et affecter leur épargne au développement de leur pays et surtout leurs régions natales, par la création d'entreprises et d'activités susceptibles de fixer les populations et atténuer les départs à l'étranger à partir de ces régions.

#### *Les avantages au profit des nationaux résidents à l'étranger*

Nous pouvons ainsi distinguer les régimes suivants :

Les avantages fiscaux accordés au cours du retour en vacances pour l'importation de biens (véhicules et moyens de déplacement, octroyés selon des conditions bien précises dans le cadre du régime d'importation temporaire.

Les avantages douaniers et fiscaux accordés lors du retour définitif<sup>38</sup> : ils couvrent l'importation d'effets personnels (véhicules de tourisme, biens mobiliers et d'équipement).

Les avantages douaniers et fiscaux accordés dans le cadre de la réalisation de projets auxquels a droit tout tunisien résident à l'étranger visant la création d'un projet économique (outils production et d'activité pour la création d'entreprise) par l'émigré de retour définitif). Ces avantages consistent en des exonérations totales des droits et des taxes de douanes dues à l'importation de matériels et d'outils de travail et de biens d'équipement nécessaires à la réalisation du projet, à condition qu'ils soient financés par les ressources propres du promoteur, c'est-à-dire sans transfert de devises à partir de la Tunisie. Ces matériels et équipements peuvent aussi être acquis en Tunisie en régime hors taxes (TVA) à condition qu'ils soient payés en devises importés par l'émigré lors de son retour définitif et non avant.

Les émigrés qui exerçaient des activités à l'étranger (en tant qu'indépendants ou dans le cadre d'entreprises) et qui cessent ces activités pour les transférer (ou les délocaliser) en Tunisie ont droit à la franchise des droits et taxes douaniers et de la licence d'importation sur les outils, équipements et matériel agricole, commercial ou industriel qu'ils exploitaient à l'étranger.

<sup>37</sup> Article 258-2 *in fine* du Code du Travail tunisien.

<sup>38</sup> Décret du 23 janvier 1995.

### *Les avantages accordés aux promoteurs émigrés*

Les Tunisiens résidents à l'étranger qui désirent promouvoir un projet économique en Tunisie bénéficient d'un double régime d'avantages (OTE, 2007) :

*Les avantages communs accordés dans le cadre du Code Unique des Investissements*<sup>39</sup>. Ce régime couvre les activités relatives à l'agriculture, la pêche, l'industrie, le tourisme, l'artisanat, la protection de l'environnement et la formation professionnelle. Parmi ces avantages, nous pouvons citer :

(i) Le dégrèvement fiscal dans les limites de 35% sur les recettes nettes soumises aux impôts sur les revenus nets des personnes ou des sociétés.

(ii) La réduction des droits de douanes et taxes au taux de 10%, la suspensions des taxes d'effets équivalents, la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée et du droit de consommation dus à l'importation d'équipement à condition que ceux-ci n'aient pas de similaires fabriqués en Tunisie.

(iii) Le choix du régime de l'amortissement dégressifs au titre du matériel et des équipements de production dont la durée d'utilisation dépasse sept années.

### **Les avantages accordés aux promoteurs tunisiens non-résidents (franchises accordées dans le cadre du retour définitif)**

Les TRE peuvent bénéficier des avantages fiscaux, des exonérations, des subventions et des primes à l'investissement ainsi que des conditions d'emprunts aux investisseurs, le tout dans le cadre des dispositifs destinés aux nouveaux promoteurs et à la Petite et Moyenne Entreprise (PME) dans le domaine de l'industrie et des activités de services liées à l'industrie. Ils peuvent bénéficier, comme les autres investisseurs tunisiens résidents en Tunisie ou étrangers non résidents, des mécanismes du FOPRODI (Fonds de promotion et de décentralisation industrielle) destinés à encourager la création de PME dans les zones de développement régional surtout (c'est-à-dire les zones qui souffrent d'un déficit d'investissements tunisiens ou étrangers situées à l'intérieur du pays (à l'Ouest et dans le Sud de la Tunisie).

Les avantages accordés au TRE, futurs créateurs de projets et d'activités économiques à leur retour définitif, s'étendent aussi aux domaines suivants :

- le transport public de personnes par voiture (taxi individuel en ville, taxi collectif, grand taxi touristique, voiture de louage interurbain, transport public entre zones rurales et zones urbaines).
- l'investissement dans les secteurs agricoles, de la pêche et des services qui leurs sont liés.

### *Les organismes publics chargés de la promotion des investissements des émigrés*

Les organismes publics chargés de la promotion des investissements et de la création d'entreprises sont amenés à délivrer, après examen des dossiers, des DOA (décisions d'octroi d'avantages) après avoir obtenu au préalable une ADD (attestation de dépôt de déclaration) auprès des ces organismes concernés.

Il s'agit de :

(i) **l'Agence de Promotion de l'Industrie (API)**, chargée de promouvoir et de soutenir la l'investissement et la création d'entreprises dans les domaines de la l'industrie, des services de transport, des communications, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, des activités culturelles, l'animation de la jeunesse, la promotion de l'enfance, dans les services liés à la protection de l'environnement, les travaux publics, la promotion immobilière, l'informatique, les études pour le développement.

---

<sup>39</sup> Loi n° 93-120 du 23 décembre 1993

(ii) ***l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)***. Comme son nom l'indique, son domaine d'action et d'intervention est l'agriculture et la pêche et les services qui leurs sont liés.

(iii) ***L'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)*** intervient dans les domaines du tourisme en général (hébergement et restauration touristique, transport touristique, activités destinées à la diversification et au développement du produit touristique).

Les TRE créateurs d'entreprises totalement ou partiellement exportatrices bénéficient également des mêmes avantages fiscaux et douaniers accordés aux investisseurs étrangers actifs dans le cadre de ce régime. Les TRE sont régulièrement sollicités pour promouvoir l'exportation des produits tunisiens. Ils bénéficient des mêmes avantages accordés aux promoteurs (étrangers ou tunisiens résidents et non résidents) des entreprises exportatrices de produits tunisiens sur les marchés extérieurs.

### **3. Relations tuniso-européennes et coopération internationale dans le domaine des migrations**

La Tunisie a été engagée depuis la fin des années 90 dans une politique, pas toujours délibérée, pour le contrôle et la lutte contre les migrations irrégulières des Tunisiens, comme des étrangers, à partir de son territoire.

Considérés comme un des leviers pour la lutte et pour l'atténuation des migrations irrégulières, des accords ont été conclus entre la Tunisie et les deux premiers pays d'immigration des Tunisiens (La France et l'Italie) pour l'organisation et la gestion des flux migratoires et le développement des régions d'origine. Si l'on peut tirer un premier bilan de l'expérience tuniso-italienne, l'expérience tuniso-française étant encore à ses débuts, elle ne permet pas de prendre le recul nécessaire pour évaluer sa portée et son impact sur l'évolution des flux.

#### **a) L'émigration «organisée» vers l'Italie: accord de réadmission et politiques de quotas**

##### *Contenu et objectifs de l'accord*

L'accord de réadmission signé par la Tunisie et l'Italie, en 1998, est le premier jalon d'un dispositif réglementaire et conventionnel négocié entre les deux pays pour la lutte contre la migration irrégulière (cf. chapitre sur la législation migratoire en Tunisie)

En contrepartie de la mise en œuvre des accords de réadmission signés par l'Italie d'un côté et par les principaux pays d'origine de l'immigration illégale en Italie de l'autre (Albanie, Maroc, Tunisie, etc.), l'Italie a mis en place un nouveau système de quotas introduit par la loi italienne de 1998 a ouvert la voie à partir de 2 000 à la mise en œuvre d'un mécanisme d'émigration dite « régulée et organisée ». Les quotas sont fixés annuellement par la partie italienne (par un texte de loi, dit « Decreto Flussi ») et sont déclinés par pays (Tunisie, Maroc, Albanie...). Pour la Tunisie, le quota annuel était de l'ordre de 3 000 introductions de travailleurs tunisiens (c'est-à-dire contrats de travail ou de formation pour le travail en Italie).

L'expérience tuniso-italienne de la migration organisée (par quota) a bien montré les limites des pratiques étatiques, pensées selon la logique prioritaire et dominante de l'approche « sécuritaire ». Même la « migration organisée », vitrine de la gestion sécuritaire des flux migratoires, est restée au stade « expérimental » et est loin, très loin, de répondre au caractère massif des flux (donc de la demande de travail) en provenance de la Tunisie d'un côté, et, de l'autre, aux besoins réels en emplois pour l'économie italienne.

On remarquera tout d'abord que cette émigration concerne des qualifications moyennes et se fait dans le cadre de conventions bilatérales. En réalité, les flux annuels de 2 000 à 5 000 personnes ont été réalisés pour l'essentiel à la faveur de la convention organisant cette émigration entre la Tunisie et l'Italie.

### *L'organisation de la migration «contrôlée»*

Pour répondre à l'initiative italienne, les autorités tunisiennes ont procédé à la constitution d'une base de données des candidats comportant les caractéristiques de ces candidats (qualifications, expériences, situation personnelle) selon un canevas convenu d'un commun accord entre les services tunisiens de l'Emploi et leurs homologues italiens. Cette base est destinée à être le support utile pour les entreprises italiennes à la recherche des profils de personnels dont elles ont besoin.

Elles ont par ailleurs mis en place des mécanismes et les dispositifs suivants:

- la réalisation d'une campagne de communication et de sensibilisation à l'échelle régionale en vue de susciter l'intérêt et la participation de candidats à l'émigration pour s'inscrire dans le cadre et les mécanismes arrêtés pour ce programme ;
- l'institution d'un comité national de gestion du programme, qui procède à la sélection des candidats, en coordination avec des comités régionaux (à l'échelle des gouvernorats) ;
- des quotas régionaux ont été définis de manière à satisfaire une demande forte donnant des chances égales aux candidats à l'émigration et aux régions, selon des critères bien déterminés.

L'organisation et la mise en œuvre de sessions de formation en langue italienne au profit des candidats, de manière à faciliter leur insertion dans le pays de destination plus tard. En outre, une équipe de formateurs (dans divers domaines : linguistique, droit, orientation professionnelle) a été mise sur pied en collaboration avec l'OIM (Organisation Internationale pour la Migration).

#### *Regard critique sur l'expérience de l'émigration par quota*

Les résultats obtenus (Tableau 8.) montrent la faible efficience de cet accord. Les flux des émigrés tunisiens ont connu un rythme irrégulier car la partie italienne exigeait à partir de 2002 de nouvelles dispositions, considérés par la partie tunisienne comme étant des obstacles devant le départ des travailleurs tunisiens, si l'on se réfère aux termes de l'accord conclu entre les deux parties.

Tableau 21. La migration organisée des Tunisiens entre 2000 et 2006

| Année         | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005 | 2006 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| <b>Italie</b> | 3.750 | 3.050 | 830   | 1.318 | 1.689 | 100  | 245  |
| <b>France</b> | 595   | 716   | 761   | 697   | 1.021 | 1258 | 849  |
| <b>Autres</b> | 568   | 359   | 343   | 273   | 252   | 246  | 262  |
| <b>Total</b>  | 4.913 | 4.125 | 1.934 | 2.288 | 2.962 | 1604 | 1356 |

Source : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Tunis. 2007.

La mise en oeuvre de ce programme est passée par trois étapes:

#### *(i) Les années 2000 et 2001*

La Tunisie a bénéficié durant ces deux ans d'un quota de 3 000 postes pour chacune des années 2000 et 2001. On peut dire que ces quotas ont été effectivement utilisés et exploités puisque, dans le cadre de ce programme, l'on a enregistré 3.750 départs en 2000 et 3.050 en 2001.

Ce mécanisme a ainsi bien fonctionné durant ses deux premières années. Ce résultat s'explique par le fait que les candidats répondant aux conditions et au critères requis étaient autorisés à émigrer sans qu'il y ait au préalable l'exigence d'un contrat de travail signé, comme sera le cas à partir de 2002.

#### *(ii) Les années 2002-2004*

La loi italienne dite «Bossi Fini» du 30/7/2002 a introduit l'obligation pour les candidats (extra communautaires) à l'émigration de se munir d'un contrat de travail visé par les services italiens compétents. Cette nouvelle disposition, traduisant vraisemblablement une volonté politique de

restriction de l'immigration d'origine non européenne, explique sans doute la faiblesse du niveau du quota et de celui des autorisations de travail accordées.

Ainsi, l'introduction d'un quota conditionné à l'obtention préalable d'un contrat de travail a fait perdre à ce dispositif tout l'intérêt qu'il avait au départ et semble à l'origine de la désaffection qu'il connaît depuis quelques années. En effet, la rigidité apportée dans son application a eu pour conséquence la faiblesse du nombre des bénéficiaires et a entraîné l'irrégularité des flux organisés et légaux. Les candidats se voyaient ainsi contraints de disposer d'un contrat de travail délivré par un employeur italien pour bénéficier de l'autorisation de départ. Ils devaient procéder eux-mêmes à la recherche d'un emploi et naviguer sur les sites des différentes sections patronales qui avaient été mis à leur disposition. Cette technique de recherche d'une opportunité d'émigration entraîne d'emblée une sélection rigoureuse car les « emplois disponibles » n'intéressent en réalité qu'une catégorie spécifique de main d'œuvre.

Les difficultés grandissantes pour les entreprises italiennes (pour l'essentiel des petites entreprises, intéressées par cette force de travail) de faire face aux dédales de la réglementation italienne semble être à l'origine des difficultés de ce dispositif.

#### (iii) Les années 2005-2007

Au cours de ces trois années l'on constate que le dispositif mis en place pour l'application de l'accord ne jouait plus aucun rôle. Dans ce cadre les émigrés qui ont transité par les structures de l'emploi étaient de 100, 42 et 265, respectivement pour les années 2005, 2006 et pour les 9 premiers mois de 2007.

Depuis plus de deux ans, l'Italie hésite à relancer de façon décisive les programmes de migration contrôlée avec la Tunisie. Nous pouvons même dire que la dernière loi italienne sur l'immigration est en net retrait par rapport aux perspectives d'une politique migratoire solidaire, annoncées depuis des années par la partie italienne.

La France s'est engagée depuis deux ans sur une nouvelle politique de l'immigration basée sur des accords d'importation de main d'œuvre surtout qualifiée, qui n'est pas loin de la migration sélective dénoncée au nord (par les ONG) comme au sud de la Méditerranée.

### **b) L'accord sur la migration « organisée » entre la Tunisie et la France**

#### *Dispositions et objectifs de l'accord*

La Tunisie et la France ont signé en avril 2008, un accord-cadre relatif à la gestion concertée des migrations et au développement solidaire.

La Tunisie est confrontée a, d'une part, une forte pression migratoire et, d'autre part, au risque d'une « fuite des cerveaux ».

La tendance est vers une prise en compte plus forte de l'immigration de travail non qualifiée à partir de la Tunisie en raison de la forte pression migratoire dans le pays.

Cet accord comporte en outre deux protocoles d'application : un protocole relatif à la gestion concertée des flux migrations (ensemble de deux annexes) et un protocole en matière de développement solidaire (ensemble de trois annexes).

Il a été publié dans les journaux officiels de deux pays, après approbation des deux parlements respectifs.

L'accord est décliné en 3 volets distincts mais complémentaires :

(i) la circulation des personnes : l'accord prévoit les conditions et les règles de délivrance des visas de cours séjours, des étudiants et pour l'immigration de travail

(ii) la lutte contre l'immigration illégale. L'accord prévoit des clauses relatives à la réadmission des personnes en situation irrégulière, à la coopération en matière de police visant au renforcement de la surveillance des frontières, au démantèlement des réseaux criminels de passeurs et à la lutte contre la fraude documentaire.

(iii) Le développement solidaire (appelé jadis « co-développement ») à travers l'appui par la partie française à des projets de développement destinés à appuyer et à accompagner les politiques sectorielles. Les projets mis en œuvre devraient contribuer à promouvoir le développement dans les zones d'origine, lutter contre la pauvreté par la création d'emplois et de nouvelles sources de revenus au profit des populations des zones de départ. Une collaboration étroite avec les acteurs de la société civile et avec les collectivités locales en Tunisie est prévue dans le cadre de cet accord.

#### *Echanges de jeunes professionnels*

L'accord vise l'introduction de 1 500 jeunes en France.

Il concerne des personnes âgées de 18 à 35 ans justifiant d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle ayant une bonne maîtrise de la langue française et exerçant un emploi en relation avec leur qualification pour une durée de 3 à 12 mois, pouvant être prolongée jusqu'à 18 mois.

Les jeunes professionnels sont autorisés à occuper un emploi sans que soit prise en considération la situation de l'emploi.

62 jeunes tunisiens ont été accueillis en France en 2007 et 13 français en Tunisie, ce qui n'a pas permis d'atteindre le plafond actuel de 100 dossiers, sans parler du plafond de 1 500 auquel a été porté l'accord.

#### *Le développement solidaire*

Le protocole relatif au développement solidaire vise les jeunes et les catégories vulnérables, la formation et la création d'activités productives et la coopération en matière de d'emploi et de formation professionnelle et universitaire. L'accord établit en outre un lien entre les dispositifs de réinsertion sociale des migrants et le bénéfice de la carte de séjour « compétences et talents » ou de l'accord d'échange de jeunes professionnels. Il prévoit également un dispositif de soutien à la création d'entreprises employant au moins cinq salariés.

Il inclut des projets sectoriels (santé, formation professionnels, promotion d'activités économiques...etc.) qui participent à une meilleure maîtrise des flux migratoires aux côtés de projets qui s'articulent autour de 5 axes du co-développement :

- Le développement local des régions à forte émigration ;
- La promotion de l'investissement productif, y compris par la réinsertion des migrants et par la promotion des outils financiers mis à disposition des migrants par la législation française (compte épargne co-développement et livret d'épargne pour le co-développement...) ;
- La mobilisation des compétences, par le soutien de missions d'experts issus de la diaspora par exemple ;
- Le soutien à des initiatives de la jeunesse ;
- la facilitation des transferts de fonds des migrants.

#### *Les actions de développement ayant potentiellement un impact sur la migration*

Les projets de développement sont traités en priorité dans le cadre des appels à projets pour le soutien à la coopération décentralisée.

L'accord signale le développement par l'AFD du site sur l'envoi d'argent par les migrants.

Une enveloppe de 30 millions d'Euros (pour la période 2008-2011) est consacrée au développement du secteur de la formation professionnelle, déclinée comme l'une des priorités de la coopération, pour « répondre aux besoins du marché du travail tunisien et à la réalisation des objectifs de croissance de la Tunisie » (Annexe I).

Une autre enveloppe de 10 millions d'Euros est consacrée à cinq catégories de projets (Annexe II):

- L'intégration sociale et la prévention de la délinquance ;
- La pêche côtière artisanale ;

- La mobilisation des compétences tunisiennes en France pour le développement économique, scientifique et technologique de la Tunisie ;
- La garantie bancaire destinée à accompagner les projets des jeunes entrepreneurs ;
- Un projet d'appui au développement de la région de Médenine.

L'annexe III de l'accord dresse une liste indicative de secteurs et de projets prioritaires (micro-crédits ; santé publique ; appui institutionnels), mais sans engagement de financement.

Tableau 22. Récapitulatifs des principaux points de l'accord

| Cadre                                  | Dispositifs                  | Droit commun                                                                                                    | Dispositions appliquées à la Tunisie                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Migration légale                       | Etudiants                    | Autorisation de séjour de 6 mois non renouvelable pour les titulaires d'un master pour la recherche d'un emploi | Autorisation de séjour de 6 mois renouvelable deux fois. Délivrance d'une carte de séjour « salarié » sans opposabilité de la situation de l'emploi en France                                                                                                                                                 |
|                                        | Accord Jeunes professionnels | Accord ad hoc                                                                                                   | Accord du 4 décembre 2003. Autorisation de travail de 18 à 24 mois avec un projet professionnel de retour<br>Objectif: 1500 cas/an                                                                                                                                                                            |
|                                        | Carte Compétence et talents  | Carte de séjour de 3 ans renouvelable                                                                           | Trois ans, renouvelable une fois.<br>Objectif : 1500/an<br>Dispense de signature du contrat d'accueil et d'intégration                                                                                                                                                                                        |
|                                        | Accès au marché du travail   | 30 métiers en tension (hors ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE)                                  | 78 métiers sont ouverts<br>Objectif: 3500 « salariés » et 2500 « travailleurs saisonniers »                                                                                                                                                                                                                   |
|                                        | Visas de circulation         | Visas de court séjour à entrées multiples                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes appelées à recevoir des soins médicaux</li> <li>- Liens familiaux</li> <li>- Personnes ayant bénéficié de la carte compétences et talents</li> <li>- Agents publics en visite privée,</li> <li>- Conjoint divorcé exerçant son droit de visite.</li> </ul> |
| Lutte contre l'immigration clandestine | Réadmission                  |                                                                                                                 | Ressortissants tunisiens                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Développement solidaire                |                              | Accord ad hoc                                                                                                   | Régions d'origine : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation professionnelle</li> <li>- Intégration sociale</li> <li>- Pêche côtière artisanale</li> <li>- Micro-crédit</li> </ul>                                                                                                                  |

Source : JORF n°0120 du 26 mai 2009 page 8707 ; texte n° 8. LOI n° 2009-586 du 25 mai 2009 autorisant l'approbation de l'accord-cadre relatif à la gestion concertée des migrations et au développement solidaire, du protocole relatif à la gestion concertée des migrations et du protocole en matière de développement solidaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tunisienne.

### *Risques et opportunités ouvertes par la mise en œuvre de l'accord*

Malgré l'énorme bruit fait autour de l'accord, et compte tenu de l'ampleur de la pression migratoire, la mise en œuvre des différents dispositifs de dynamisation de la migration professionnelle ne correspond pas à l'ampleur des flux ni aux besoins réels, ce qui montre bien qu'il n'y a pas de changement réel d'orientation de la politique migratoire.

La multiplication des dispositifs et des régimes spécifiques dans le cadre de l'accord et des protocoles qui l'accompagnent risque de rendre complexe la gestion des dossiers par les partenaires institutionnels des deux côtés (Ministères, gouvernorats, préfectures, consulats, régions, agences spécialisées...etc.), déjà confrontés à des dispositifs multiples dont la mise en œuvre est appelée à passer au régime de croisière (comme c'est le cas pour la « Carte compétences et talents »...

Les conséquences de la crise sur les perspectives d'emploi en France risquent de mettre en péril cet accord, alors que la Tunisie souffre elle-même des retombées de la crise.

La crise actuelle dans l'espace européen risque d'affaiblir la capacité de la France à accueillir de nouveaux migrants (travail, logement, services sociaux...) dans le cadre de la relance de la migration de travail dans de bonnes conditions. Les étudiants peuvent être confrontés aux mêmes défis que les travailleurs.

La loi française de Finance de 2009 réduit de 50% (passage de 45 à 23 millions d'Euros) les autorisations d'engagement pour les actions bilatérales de développement solidaire initiées par le Ministère de l'immigration.

Le contexte de la crise peut aussi affecter le mode de soutien aux migrants de retour qui peuvent bénéficier d'aides à la réinstallation en Tunisie.

Même si le bilan n'est encore qu'à ses débuts, la même crise a certainement touché beaucoup de migrants tunisiens tombés dans l'emploi précaire, le travail partiel ou carrément dans le chômage prolongé.

Même si les dernières données disponibles ne reflètent pas encore ces retombées, les effets sur les budgets des ménages et sur les capacités de transferts et d'investissements des émigrés ne manqueront pas de finir par se manifester.

## **III. Migration et développement**

Les revenus du travail à l'étranger occupent désormais une place stratégique dans les équilibres financiers et macro-économiques de la Tunisie.

Au niveau des régions, des territoires et des ménages, les revenus de l'émigration sont incontournables dans le fonctionnement des économies locales et régionales et dans les équilibres des budgets familiaux.

### **A. Les transferts des émigrés**

#### **1. Volume et structure des transferts**

##### **a) Transferts et équilibres macro-économiques**

La Tunisie a réalisé un taux de croissance du PIB, en 2007, de 6,3%,

Les retombées de la crise financière, déclenchée à la fin de l'année 2007 par la crise des «Subprime», se sont fait sentir sur l'économie tunisienne dès l'année 2008.

Le taux de croissance du PIB en termes réels était tombé à 4,6% en 2008, contre 6,3% un an plus tôt (BCT. 2009) et 5,5 % en 2006.

Deux facteurs sont à l'origine de ce repli de la croissance en 2008:

- La décélération de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche en 2008 (-0,1% contre 3,3% en 2007), et surtout ;

- Le ralentissement sensible de la croissance du secteur industriel tombée à 2,7% en 2008, contre 7,7% en 2007 (Idem. 2009).

Les IDE avaient atteint 3 399 MDT en 2008 (ou l'équivalent de 2 709 millions de US\$), contre 2 071 MDT en 2007, soit une croissance de presque 2/3 (64,1%) en un an (BCT, 2009). L'énergie (57%) et les industries manufacturières (19%) sont les premiers secteurs bénéficiaires de ces investissements.

Presque autant que les IDE, les recettes touristiques sont le premier secteur pourvoyeur de devises pour la Tunisie. Elles ont atteint 3 390 MDT en 2008 (soit l'équivalent de 2 704 millions de US\$), en augmentation de +10,2%, contre +8,9% en 2007.

D'un point de vue macroéconomique, les apports de l'émigration jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la préservation d'un minimum d'équilibre au niveau des paiements extérieurs du pays.

Les transferts, ou «économies sur salaires» rapatriés par les TRE, se sont élevés à 2436 MDT en 2008 (soit l'équivalent de 1,315 Milliard d'Euros ou 1,941 Milliard de US\$), en progression de 10,8% par rapport à 2007, c'est-à-dire un léger mieux par rapport à une année plus tôt (+9,4% en 2006/2007).

Ainsi, la Banque Centrale de Tunisie reconnaît aux transferts le mérite d'avoir contribué à soutenir la croissance générale et surtout celle du revenu moyen par habitant, passée de 8,3% en 2007 à 8,8 en 2008, pour se situer à 4832 TND (soit environ 3926 US\$), contre 4400 TND en 2007.

Par conséquent, les transferts des TRE ont représenté en 2008:

- 5% du PIB en 2007 et 2008 ;
- 71,8% des recettes touristiques ;
- 71,8% des IDE, contre 106,1% en 2007 (c'est-à-dire que les transferts étaient supérieurs de 6,1% par rapport aux IDE pour cette dernière année) ;
- 21,8% de l'épargne nationale (10068 MDT)

D'un point de vue macroéconomique, les rapports de l'émigration jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la préservation d'un minimum d'équilibre au niveau des paiements extérieurs du pays.

Au cours de la dernière décennie, les transferts des économies du travail à l'étranger couvraient à eux seuls environ 2/3 du déficit des transactions courantes du pays (hors revenu du travail) ; alors que jusqu'au milieu des années 90, ce taux dépassait rarement 50%.

Tableau 23. Taux de couverture du déficit des transactions courantes  
par les transferts des émigrés

|      | Déficit des transactions courantes (hors revenu du travail) (en millions de TND) | Revenu du travail en millions de TND) | Taux de couverture du déficit des transactions courantes par le revenu du travail (en %) |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1970 | 72                                                                               | 23                                    | 32%                                                                                      |
| 1975 | 149                                                                              | 58                                    | 39%                                                                                      |
| 1980 | 296                                                                              | 129                                   | 44%                                                                                      |
| 1984 | 867                                                                              | 246                                   | 28%                                                                                      |
| 1989 | 811                                                                              | 463                                   | 57%                                                                                      |
| 1994 | 1 312                                                                            | 696                                   | 53%                                                                                      |
| 1999 | 1 555                                                                            | 1 020                                 | 66%                                                                                      |
| 2004 | 2 469                                                                            | 1 783                                 | 72%                                                                                      |
| 2007 | 3 374                                                                            | 2 199                                 | 65%                                                                                      |

Source : H. Dimassi et BCT (Statistiques financières)

Ces indicateurs montrent à l'évidence le caractère vital de la contribution des apports migratoires à l'équilibre des comptes financiers.

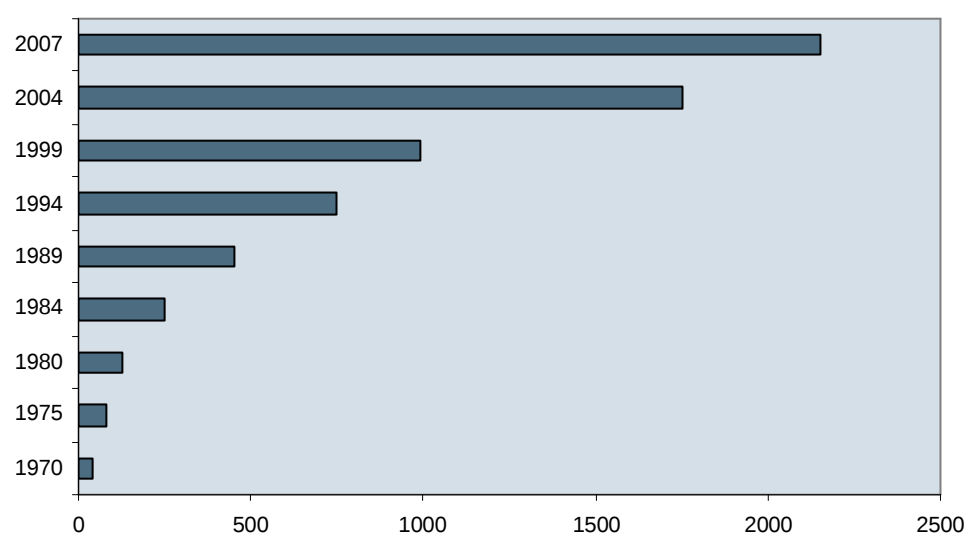
#### b) Les volumes des transferts

A l'image de l'évolution des effectifs de la communauté tunisienne résidente à l'étranger, les transferts des TRE en dinar courant (comptabilisés aussi bien par la Poste que par la BCT), ont connu une croissance annuelle continue depuis les années 70, avec toutefois des rythmes différents selon les périodes.

Si l'on compte les taux de croissance annuelle moyenne par décennie, l'on obtient les résultats suivants :

- Décennie 1970-1979: 18.9%/an
- Décennie 1980-1989 : 15.3%
- Décennie 1990-1999 : 8.2%
- Période 1999-2007 : 10.1%.

Graphique 31. Evolution des transferts comptabilisés par la BCT entre 1970 et 2007



Source : BCT. Tunis.

### c) Canaux et circuits des transferts

Les transferts des émigrés peuvent prendre une multitude de formes et transiter par plusieurs circuits:

Nous pouvons ainsi distinguer:

- Les mandats postaux internationaux, émis à l'étranger et payés en Tunisie. Ces mandats peuvent correspondre à des pensions, retraites, fonds envoyés par les TRE à leurs familles ou proches restés en Tunisie ;
- Les opérations de changes aux guichets des banques comptabilisées par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) ;
- Les transferts en nature ;
- Les changes transitant par des circuits non déclarés (qui peuvent être licites ou non licites) ;
- Les transferts compensatoires (ou compensations), etc.

Ces transferts quantifiés sont fournis par trois sources :

(i) Les données fournies par la Poste : il s'agit des mandats internationaux émis à l'étranger et payés en Tunisie. Les fonds qui transitent par la Poste ne représentent en réalité que le ¼ au 1/5 des transferts officiels comptabilisés par la BCT (Banque Centrale de Tunisie).

Tableau 24. Parts respectives des transferts transitant par la Poste et ceux comptabilisés par la BCT entre 1994 et 2007 (\*)

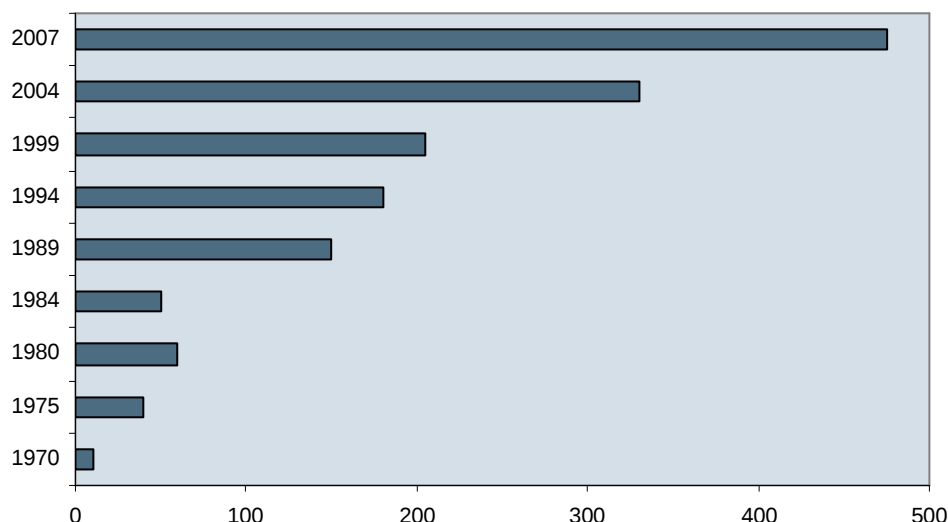
|      | Montants<br>selon la<br>Poste (1) |      | Montants<br>selon la<br>BCT (2) | (2)/(1) | (1)/(2) |
|------|-----------------------------------|------|---------------------------------|---------|---------|
| 1994 | 183                               | 1994 | 695,7                           | 380,2   | 26,3    |
| 1999 | 202,3                             | 1999 | 1 019,70                        | 504,1   | 19,8    |
| 2004 | 327,8                             | 2004 | 1 782,70                        | 543,8   | 18,4    |
| 2007 | 484,4                             | 2007 | 2 198,50                        | 453,9   | 22,0    |

Source : La Poste & la BCT

(\*) Si les transferts comptabilisés par la BCT sont publiés pour l'année 2008, ceux transitant par la Poste ne sont disponibles que pour l'année 2007.

Désagrégés par région (ou gouvernorat), ces transferts par la Poste sont d'une fiabilité totale et permettent de se rendre compte de la part de chaque région dans les remises, ce qui n'est pas le cas des transferts comptabilisés par la Banque Centrale de Tunisie qui ont une dimension macro-économique et nationale.

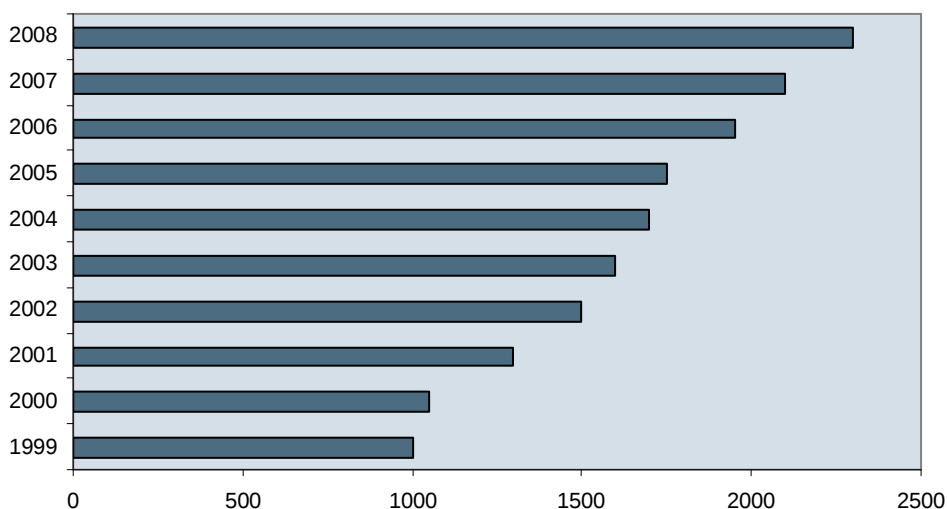
Graphique 32. Evolution des transferts par la Poste entre 1970 et 2007



Source : La Poste. Tunis.

(ii) Les données fournies par la Banque Centrale de Tunisie : elles sont comptabilisées dans le chapitre «Balance de paiements extérieurs», sous la rubrique «Revenu du travail». Ces données sont désagrégées par pays d'émission des fonds, mais malheureusement pas par région de destination en Tunisie (ou gouvernorats), ce qui ne permet pas de réaliser une évaluation objective et opérationnelle des retombées de l'émigration sur le développement régional et local.

Graphique 33. Transferts des émigrés entre 1999 et 2008.



Source : BCT.

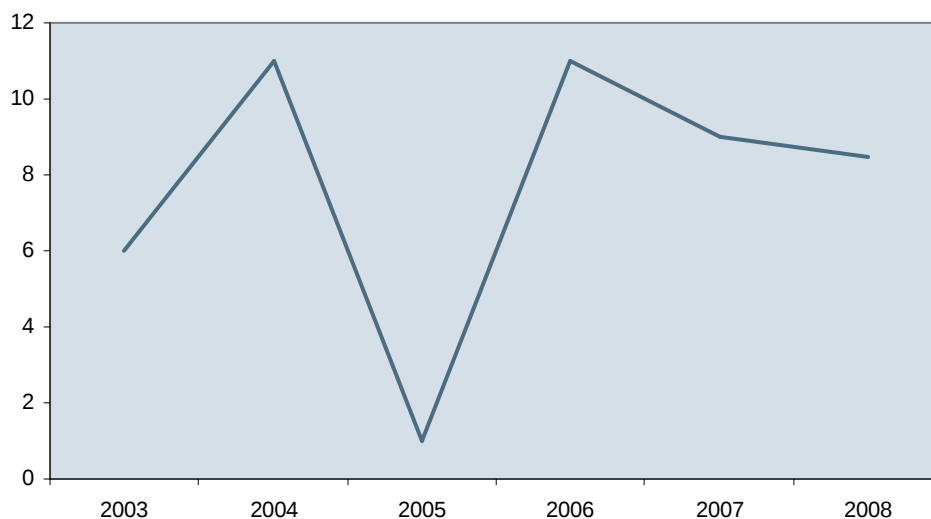
(iii) Les estimations de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et de la Banque mondiale : ces organismes estiment que les transferts réels des émigrés sont à 70% supérieurs, voire le double des transferts transitant par les canaux officiels (ou formels). (BEI, 2006 & Banque mondiale, 2006)

#### d) Des transferts en croissance continue, tout en se ralentissant ces dernières années

En 2007, les fonds qui ont transité par la Poste avaient atteint le montant de 484 millions de TND (Tunisian Dinars), soit 22% des fonds comptabilisés par la BCT, alors que cette dernière comptabilisait 2 199 millions de TND, soit 4,5 fois les fonds déclarés par la Poste.

En 2008, 2,387 Milliards de TND (dinars) ont été rapatriés par les TRE ou à leur profit, soit une croissance de 8,6 % en un an (2007-2008), contre 9,4% un an auparavant (2006-2007).

Graphique 34. Variation annuelle des transferts entre 2003 et 2008.

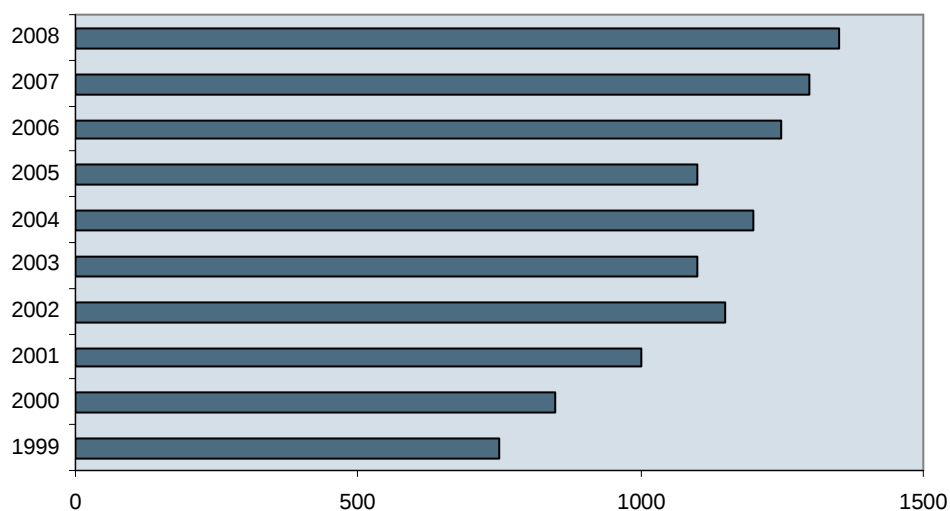


Source : BCT.

Il faudrait aussi tenir compte de la dépréciation de valeur de la monnaie tunisienne (le Dinar) par rapport aux deux principales devises (l'euro et le dollar) pour expliquer la reprise timide des transferts de la dernière période (1999-2007).

Ainsi, depuis le début du nouveau millénaire (2000-2008), le taux de croissance annuel moyen des transferts en Euros a été de moitié plus faible que le taux en Dinars (5% en Euro contre 10% en dinars).

Graphique 35. Transferts comptabilisés par la BCT, convertis en Euros, selon les taux de change respectifs des années (en millions d'Euros)



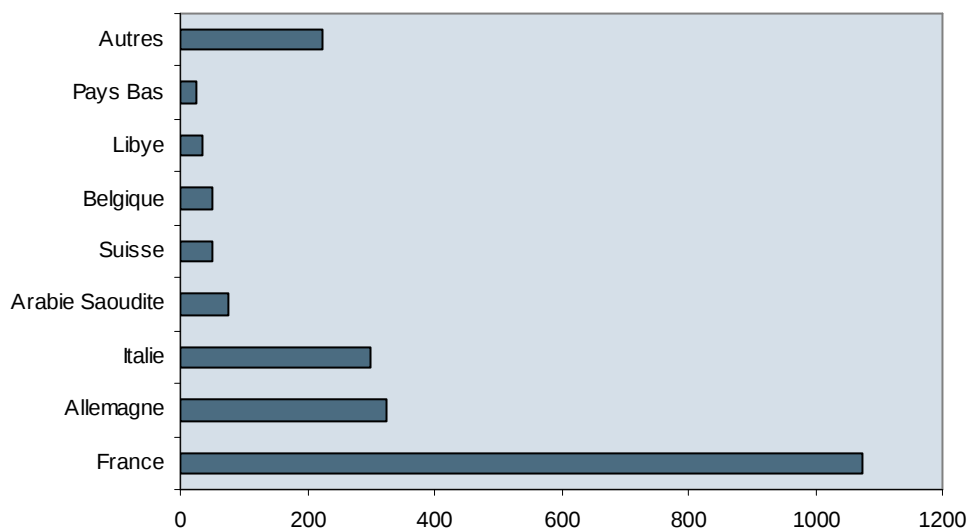
Source: BCT.

Si l'on tient compte des estimations adoptées par la Banque mondiale (BM. 2007) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI. 2006) pour la prise en compte des transferts informels (passant par les canaux non officiels), supérieurs de 50 à 100% par rapports aux transferts qui passent par les circuits officiels, le volume global des transferts atteindrait alors l'équivalent de 3,5 à 4,7 milliards de dinars en 2008 (soit l'équivalent de 2,789 à 3,745 milliards de US\$), ce qui est, dans cette hypothèse, une somme colossale pour l'économie tunisienne.

## 2. Pays d'émission des transferts: la prédominance de l'Europe

Trois pays, européens, dominent à ce niveau: la France, l'Allemagne et l'Italie.

Graphique 36. Pays d'émission des transferts à destination de la Tunisie en 2007



Source : BCT. 2008.

Par pays d'origine, les transferts des émigrés en provenance de la France demeurent prépondérants. Cependant, la part de la France dans le total des transferts des émigrés n'a cessé de régresser de façon notable : 64.5% en 1987, 54.5% en 1997, et 48.7% seulement en 2007. Pourtant, la France reste le principal pays de présence de la communauté tunisienne à l'étranger (environ 55% en 2008).

Ceci traduit-il les effets de la durabilité et de la pérennisation de l'immigration tunisienne en France ? Certes, les facteurs, cités plus haut, qui auraient pu dissuader les émigrés à consolider leurs transferts vers la Tunisie (chômage, précarisation de l'emploi, renforcement des effectifs des deuxième et troisième générations, amplification de l'émigration familiale) sont plus manifestes en France qu'ailleurs.

Mais l'émergence de l'Allemagne et de l'Italie comme, respectivement, deuxième et troisième pays d'émission des transferts, a eu aussi pour effet d'atténuer la prédominance de la France.

Si l'on se base sur les effectifs totaux des émigrés tunisiens comptabilisés par les chancelleries tunisiennes dans les pays concernés pour évaluer la capacité de transferts des TRE<sup>40</sup>, l'on se rend compte que le ratio des transferts par résident (capita), toutes catégories démographiques et socioprofessionnelles confondues, s'élevait en 2008 à 2256,5 dinars, avec des écarts selon les pays d'émission des transferts.

Total TRE : 2256,5 TND/capita (migrant)

France : 1852,9 TND/capita (migrant)

Allemagne : 4058,8 TND/capita (migrant)

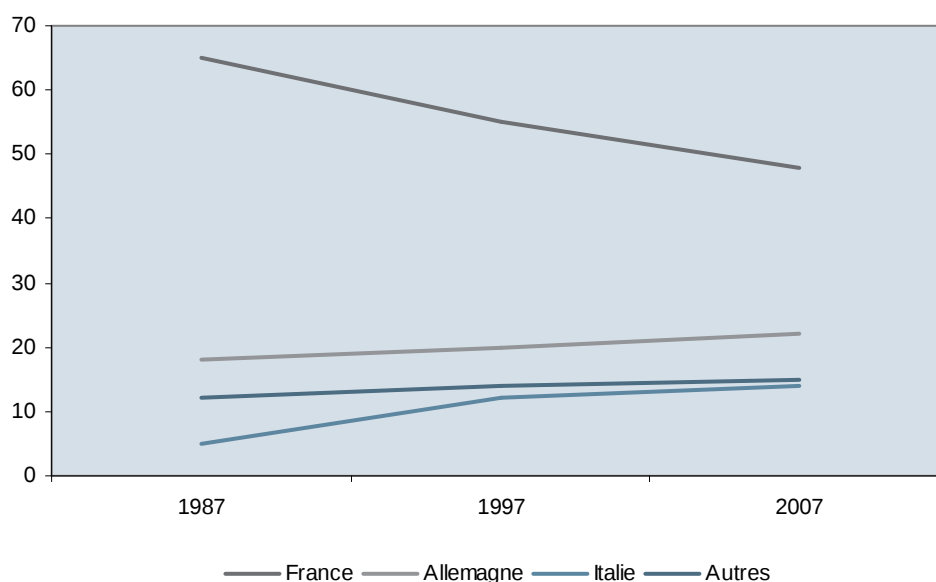
<sup>40</sup> Notons toutefois que les transferts ne sont pas uniquement le fait des TRE présents dans les pays concernés, mais correspondent aussi, du moins en partie, aux pensions et aux retraites qui font l'objet de virements au profit d'anciens émigrés retournés vivre en Tunisie.

Italie : 2183,1 TND/capita (migrant)

La prise en compte du nombre réel, ou du moins approximatif, des actifs occupés parmi les Tunisiens résidents dans chaque pays, permettrait de mieux approcher les capacités d'épargne et de transferts des TRE.

Dans l'ensemble, l'Allemagne arrive en tête, les revenus et les rémunérations arrivant en tête ce qui montre bien

Graphique 37. Evolution de la part des 3 principaux pays d'émission des transferts de 1987 à 2007

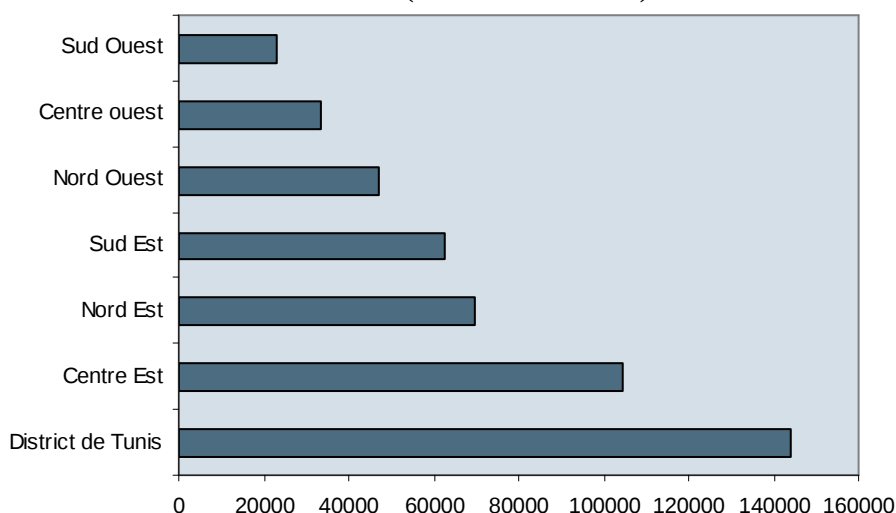


Source : BCT.

### 3. Les régions de destination des transferts en Tunisie

La lecture des données relatives aux mandats émis à l'étranger et payés en Tunisie, seule source incontestable fournissant des statistiques régionalisées et fiables sur les transferts des émigrés au niveau régional, révèle, qu'en 2007, plus de la moitié des transferts (51,3%) étaient destinés à deux régions (le District de Tunis (29,7%), et le Centre Est (21,6%). Plus des  $\frac{3}{4}$  des transferts (78,6%) sont concentrés dans les quatre régions littorales (District de Tunis, Centre Est, Nord Est et Sud Est). Les 3 autres régions du Nord Ouest, du Centre Ouest et du Sud Ouest (occidentales et intérieures, celles-là) ne reçoivent que les 21,4% restants.

Graphique 38. Part des régions dans les transferts par mandats postaux en 2007  
(Unité : 1000 dinars).



Source : La Poste tunisienne. 2008.

Une lecture plus rapprochée (aux niveaux des gouvernorats) permet d'identifier les zones les plus attractives des transferts par la Poste, où le gouvernorat de Tunis se détache nettement avec, à lui seul 17,6% des transferts postaux, suivi de six gouvernorats, tous littoraux (Médénine, Nabeul, Sousse, Bizerte, Ben Arous et Mahdia) avec des parts allant de 6 à 7,5% chacun. Les 11 gouvernorats qui reçoivent les montants les plus faibles (avec moins de 3% des transferts chacun) sont tous situés à l'intérieur, loin de l'axe littoral oriental aux dimensions métropolitaines.

#### 4. La contribution des transferts à l'économie régionale et locale

La mesure des retombées de l'émigration et des transferts à l'échelle locale et régionale souffre de déficits notoires en matière de comptabilité régionale (carence de données sur les revenus, sur les activités).

S'il est possible de connaître avec précision le niveau des transferts, transitant par la Poste, encaissés par chaque région (ou gouvernorat), il demeure difficile, voire impossible d'évaluer le volume global des richesses transférées par les migrants au profit de leurs régions respectives (**transferts en espèces**: change non déclarés à travers les circuits parallèles, change aux guichets des banques, transferts et virements à travers les circuits bancaires; **transferts en nature**, dont une partie est commercialisée sur les marchés locaux ou à travers les réseaux familiaux et de femmes: véhicules, articles d'équipements électroménagers, biens d'équipements durables, articles de consommation courante, etc.).

H. Dimassi (Dimassi, 2009) a procédé à l'évaluation des apports des transferts à la consommation des ménages en mettant en relation le montant moyen des transferts par ménage dans le pays (tous ménages confondus)/ au montant moyen de la consommation des ménages<sup>41</sup>.

Il ressort de cette évaluation que les transferts représentent 10 à 20% des dépenses de consommation, selon les sources<sup>42</sup>. Cette contribution n'a pas cessé de se renforcer depuis les années 70 passant de 14 en 1970 à 20% en 2004 (date de la dernière enquête consommation).

<sup>41</sup> Il s'agit ici de moyennes théoriques, tout en sachant que la réalité est autre, dans la mesure où les montants des transferts qui parviennent aux familles des émigrés sont de loin beaucoup plus élevés et se comptent par milliers (voire 10 000 à 15000) de dinars par an pour chaque famille de migrant. Dans ce cas, les transferts contribuent à 100% des dépenses de consommation.

<sup>42</sup> En prenant en compte tour à tour les données comptabilisées par la BCT et les estimations de la Banque Mondiale (soit le double des transferts « officiels » dans ce dernier cas).

Tableau 25. Contribution des transferts des migrants dans la consommation des ménages

|      | Transferts des migrants par ménage (en TND) |                       | Dépenses de consommation par ménage (en TND) | Contribution des transferts à la consommation des ménages (%) |                       |
|------|---------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|
|      | Selon la BCT (minimum)                      | Selon la BM (maximum) |                                              | Selon la BCT (minimum)                                        | Selon la BM (maximum) |
| 1975 | 57                                          | 114                   | 807                                          | 7%                                                            | 14%                   |
| 1980 | 112                                         | 225                   | 1 381                                        | 8%                                                            | 16%                   |
| 1984 | 193                                         | 386                   | 2 581                                        | 8%                                                            | 15%                   |
| 1989 | 318                                         | 635                   | 3 881                                        | 8%                                                            | 16%                   |
| 1994 | 408                                         | 816                   | 4 975                                        | 8%                                                            | 16%                   |
| 1999 | 525                                         | 1 049                 | 6 459                                        | 8%                                                            | 16%                   |
| 2004 | 815                                         | 1 631                 | 8 245                                        | 10%                                                           | 20%                   |

Sources : H. Dimassi d'après : BCT : Statistiques financières » & INS : Enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages».

Dix régions (ou gouvernorats) bénéficient des transferts les plus élevés par habitant. Sept gouvernorats sur dix se situent sur le littoral oriental, ce qui montre bien que, comme il a démontré plus haut, les transferts des émigrés tendent à se concentrer beaucoup plus dans les régions littorales orientales, fortement urbanisées, que dans les régions intérieures occidentales et rurales du pays, malgré. Pourtant, ces dernières participent de manière décisive aux flux de départ (ou l'exode) vers l'étranger.

La part des habitants de chaque gouvernorat dans les transferts postaux (transferts par capita) est un autre indicateur pertinent pour la mesure de ces richesses transférées.

Tableau 26. Ratio par habitants des transferts postaux

| Montant par habitant (en Dinars) | Gouvernorats                              |
|----------------------------------|-------------------------------------------|
| 60 à 82                          | Médénine, Mahdia, Grand Tunis             |
| 50 à 60                          | Bizerte, Tataouine, Sousse, Kébili, Gabès |
| 40 à 50                          | Le Kef, Monastir, Jendouba, Nabeul        |
| 30 à 40                          | Zaghouan, Tozeur, Gafsa, Siliana          |
| 20 à 30                          | Kairouan, Kasserine, Béjà, Sfax           |
| 15 à 20                          | Sidi Bouzid                               |

Source : La Poste & INS, 2007.

## B. Les migrations de retour en Tunisie

Le retour des Tunisiens à l'étranger est un fait relativement ancien, il concernait, avant les années 70, plutôt une minorité de migrants ayant opté volontairement pour la réinsertion au pays pour des raisons familiales et, dans certains cas pour la réalisation de projets créés à leur compte.

Selon les données élaborées par l'Institut national de la statistique sur la base du recensement général de la population de 2004, le nombre des Tunisiens rentrés de l'étranger a atteint le chiffre de 17 766 durant les années 1999-2004, avec une moyenne annuelle de 3 553 retours.

D'autres institutions et organismes nationaux enregistrent les retours des migrants qui leurs sont liés (CNSS, 2006 ; ATCT, 2006):

- 5 618 retraités: Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- 5 801 coopérants : Agence Nationale de Coopération Technique (ATCT).

## 1. Les retours en provenance des pays européens

Les retours en provenance des pays européens concernent en premier lieu la France et l'Italie.

Les retours en provenance de la France paraissent éphémères en comparaison avec le volume total des émigrés qui y sont installés, ce qui confirme la tendance à l'installation durable dans ce pays. Le dispositif d'aide à la réinsertion prévu par la réglementation française s'avère peu attractif et après avoir intéressé un nombre relativement significatif d'émigrés tunisiens en 1985 et 1986, il n'a plus rencontré que peu d'intérêt, voire pas du tout, de la part des émigrés.

Le plus grand nombre de retours a été enregistré en 1985, c'est-à-dire il y a 22 ans : 667 retours. Ce chiffre est devenu insignifiant depuis la fin des années 80 : 466 retours en 1986, 281 en 1987, 188 en 1988, 66 en 1989, 25 en 1990... 7 en 1996 et plus rien depuis 5 ans (ANAEM, 2006).

Les retours en provenance de la France, enregistrés par le recensement de 2004, sont beaucoup plus significatifs (au nombre de 4 444) et se sont certainement déroulés en dehors de tout cadre institutionnel<sup>43</sup>.

Tableau 27. La répartition des retours selon les pays européens en 2004 et part des migrants retournés par rapport aux migrants exerçant une activité dans le pays.

| Pays                  | Nombre de Retours | %    | Tunisiens exerçant une activité (salariée ou indépendante) | % des retours par rapport aux actifs dans le pays |
|-----------------------|-------------------|------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Allemagne             | 871               | 9,8  | 19448                                                      | 4,5                                               |
| Belgique              | 268               | 3    | 8850                                                       | 3,0                                               |
| Espagne               | 58                | 0,6  | -                                                          | -                                                 |
| France                | 4444              | 50,3 | 259284                                                     | 1,7                                               |
| Hollande              | 122               | 1,3  | -                                                          | -                                                 |
| Italie                | 2067              | 23,4 | 63870                                                      | 3,2                                               |
| Royaume Uni           | 140               | 1,5  | -                                                          | -                                                 |
| Autres pays européens | 865               | 9,7  | -                                                          | -                                                 |
| Total                 | 8835              | 100  | 448049                                                     | 2,0                                               |

Source : INS, 2004 et OTE, 2004.

Quelque soit le pays, nous devons bien souligner le caractère vraiment éphémère des retours (recensés ou enregistrés) des immigrés actifs en comparaison avec la masse des migrants tunisiens encore en activité (salariée ou indépendante) dans les pays d'accueil (ou d'immigration).

Ainsi, le premier pays d'immigration des Tunisiens, la France, « renvoie » moins de 2% des Tunisiens (4 444 retours pour 259 284 actifs tunisiens).

Le deuxième pays d'immigration des Tunisiens, l'Italie, renvoie un peu plus de 3% (2067 retours pour 63 870 actifs). Malgré les multiples campagnes de régularisation entreprises par les autorités italiennes, tous les émigrés ne répondent pas aux conditions exigées par ces différentes réglementations. Les émigrés tunisiens n'échappent pas à cette règle, ce qui expliquerait l'importance

<sup>43</sup> Jusqu'au milieu des années 80 (1988 précisément), les retours définitifs sont déclarés auprès des chancelleries tunisiennes à l'étranger (consulats et ambassades), avec établissement d'un « Certificat de Changement de Résidence » (CCR) qui ouvre aux migrants concernés le droit à une « Franchise de Changement de Résidence » (FCR)<sup>43</sup>. Déjà dès cette période, les migrants qui retournaient en Tunisie sans passer par les formalités du CCR échappaient aux statiques. Mais cette formalité n'était plus exigée depuis l'année 1988, l'acte de retour étant enregistré, en cas de besoin, sur simple déclaration des migrants concernés.

Du coup, les statiques délivrées depuis les années 90 par les représentations diplomatiques à l'étranger ne couvraient plus qu'une réalité encore plus restreinte que celle d'avant les années 90.

relative des effectifs de retour. Les Tunisiens résidents en Italie ne représentent que 16.7% de l'ensemble des Tunisiens de l'étranger, tandis que leur part dans le volume total des retours s'élève à 23,4%.

Les retours effectués ne sont pas tous volontaires. Les retours sous la contrainte concernent en premier lieu l'Italie (27.7% contre 9.8% de retours volontaires). Ces retours « imposés » concernent en premier lieu les émigrés tunisiens restés en situation irrégulière en Italie qui ont été ou expulsés ou ont reçu l'ordre de quitter le territoire italien. Par contre les « retours volontaires » concernent les émigrés dans les pays nordiques, tels que la Norvège, la Suède ou le Canada.

## 2. Les retours en provenance des pays arabes.

La majorité des retours en provenance des pays arabes du Moyen Orient sont volontaires puisqu'ils concernent les coopérants tunisiens en fin de contrat dans ces pays. Ils totalisent 56.6% de l'ensemble. En outre, les retours de Libye sont significatifs (22.5%), car les conditions de travail et de salaires sont de mois en moins attractives ce qui entraîne une rotation soutenue de la main d'œuvre dans ce pays.

Tableau 28. La répartition des retours selon les pays arabes

| Pays               | Effectifs | %     |
|--------------------|-----------|-------|
| Algérie            | 817       | 11.7  |
| Arabie Saoudite    | 1989      | 25.6  |
| Egypte             | 103       | 1.5   |
| Libye              | 1671      | 22.5  |
| Mauritanie         | 67        | 0.8   |
| Maroc              | 497       | 6.5   |
| Oman               | 1207      | 15.6  |
| Autres pays arabes | 1220      | 15.8  |
| Total              | 7790      | 100.0 |

Source : INS. 2004 et OTE, 2004.

## C. La migration des qualifiés

### 1. La formation des diplômés

#### a) L' « explosion » des effectifs des étudiants et des établissements universitaires

Pépinière de la formation des diplômés des universités tunisiennes, l'enseignement supérieur a enregistré un gonflement massif du nombre des étudiants durant les 30 dernières années, passé de 28618 étudiants inscrits durant l'année universitaire 1978-79 à 350 828 étudiants en 2007-2008, soit une croissance annuelle moyenne de 8,7% en 30 ans.

Si la croissance a été soutenue (+4,8%/an) durant la décennie des années 80, elle a « explosé » (+10 à +15%/an) durant la décennie des années 90, quand le nombre des étudiants a presque doublé en l'espace de 5 ans en une première fois (passant de 43 797 étudiants en 1987 à 87 780 en 1992), puis en une deuxième fois (passant de 137 024 en 1997 à 271 404 étudiants en 2002).

Le rythme de croissance annuelle moyenne s'est relativement décéléré depuis, évoluant entre 3 et 6%/an.

Tableau 29. Evolution du nombre d'étudiants inscrits à l'université tunisienne entre 1978 et 2008

| Année universitaire | Nombre d'étudiants |
|---------------------|--------------------|
| 1978-1979           | 28 618             |
| 1987-1988           | 43 797             |
| 1992-1993           | 87 780             |
| 1997-1998           | 137 024            |
| 2002-2003           | 271 404            |
| 2006-2007           | 340 392            |
| 2007-2008           | 350 828            |

Source : Ministère de l'enseignement supérieur. Tunis.

Le nombre des institutions et des établissements d'enseignement supérieur a aussi fortement augmenté durant la même période, passant de 53 établissements en 1978 à 190 en 2008. La création des ces établissements s'est particulièrement accélérée durant la décennie de années 90, parallèlement à la croissance du nombre des étudiants, passant de 60 établissements en 1987, à 86 en 1992, 141 en 2002 et 190 en 2007.

### b) L'augmentation du nombre des diplômés

Parallèlement à la croissance des effectifs des étudiants, le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur est passé de quelques milliers par an il y a trente ans à 60 000 en 2008, soit une croissance de 9,4%/an entre 1978 et 2007. Cette croissance a été particulièrement très forte au début du nouveau millénaire où l'on a enregistré un taux de croissance annuelle moyen de 20% entre 2003 et 2007.

Tableau 30. Evolution du nombre de diplômés entre 1978 et 2007

| Année universitaire | Nombre de diplômés | Taux de croissance annuelle moyen |
|---------------------|--------------------|-----------------------------------|
| 1978-1979           | 4 162              |                                   |
| 1987-1988           | 4 587              | 1,1                               |
| 1992-1993           | 8 922              | 14,2                              |
| 1997-1998           | 15 599             | 11,8                              |
| 2002-2003           | 28 565             | 12,9                              |
| 2006-2007           | 58 598             | 19,7                              |
| 2007-2008           | 60 840             | 3,8                               |
| 1978-2007           | -                  | 9,4                               |

Source : Ministère de l'enseignement supérieur.

Comme il a été développé dans le chapitre consacré au fonctionnement du marché du travail tunisien, ce dernier est loin d'avoir pu, et de pouvoir encore répondre, à la demande additionnelle annuelle d'emplois au profit des diplômés.

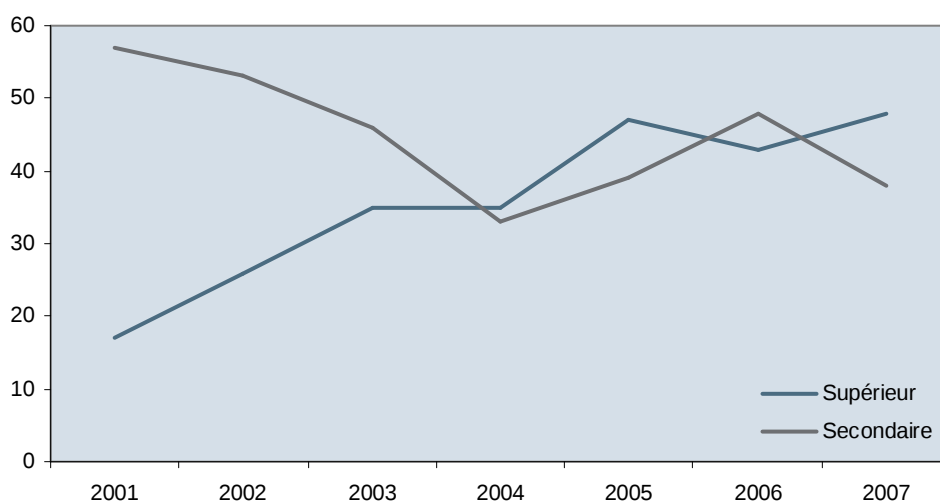
## 2. Le chômage des diplômés du supérieur

Si en huit ans (2000-2007), la population active occupée a augmenté en moyenne de 2,7%/an, ce taux a triplé (7,8%/an) pour la population active occupée ayant un niveau d'instruction universitaire, dont l'effectif atteignait 437 000 personnes à la fin de l'année 2007. Le niveau d'instruction de la population occupée ne cesse de s'améliorer. La part des occupés de niveau universitaire dans la population active occupée est ainsi passée de 10,1% en 2000 à 14,2% en 2007, alors que le taux des analphabètes est tombé à 12,7%.

Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur n'a pas cessé d'augmenter, passant de 3,8% en 1994 à 17,5% en 2006 (UGTT, 2008).

La part des demandeurs de niveau universitaire dans le volume total des demandes est passée de 23% en 2001 à 55% en 2007.

Graphique 39. Evolution des demandes additionnelles d'emplois (Unité : 1000) par niveau d'instruction des demandeurs, entre 2001 et 2007



Source : ANETI. 2008.

La tendance d'ensemble laisse apparaître une évolution soutenue du nombre des demandeurs additionnels de niveau universitaire. Leur nombre augmenté de 50% en une année (2002/2001), puis de 30% l'année suivante, et encore de 30% entre 2004 et 2005.

#### **Les créations d'emploi au profit des diplômés du supérieur demeurent très faibles:**

180 000 emplois avaient été créés en 7 ans (2001-2007) au profit des diplômés de l'université, soit une moyenne annuelle de 25 700 emplois, alors que la demande additionnelle cumulée de toute la période de la même catégorie de demandeurs a été de 250 000 postes, soit une moyenne annuelle de 35 700 demandes. Le déficit de création était donc de l'ordre de 10 000 postes/an.

Ainsi, sur l'ensemble de la période 2001-2007, les créations au profit des diplômés du supérieur ont représenté 70% des demandes de la même catégorie (c'est-à-dire 7 créations pour 10 demandes additionnelles).

D'une année sur l'autre, les taux de couverture sont plus faibles. Ils étaient de 66,5% en 2007, contre 97,7% en 2001 et étaient même tombés à 45,6% en 2005.

Les créations au profit des demandeurs de niveau supérieur ont représenté sur toute la période une moyenne du tiers des demandes additionnelles dans le secondaire et le supérieur réunis (26 000/76 000 créations).

En 2007, la part des créations d'emploi au profit des diplômés du supérieur a été de 40% de l'ensemble des demandes additionnelles totales (32 000 sur 80 200).

L'incapacité du marché du travail tunisien à répondre aux besoins croissants et aux ambitions de la jeunesse instruite et diplômée du pays en matière d'emploi, et surtout d'emploi décent, est à l'origine du gonflement des effectifs des personnels qualifiés de nationalité tunisienne qui résident et travaillent à l'étranger.

### **3. La migration des qualifiés**

#### **a) Une migration qui s'insère dans un mouvement global de circulation des compétences**

Le nombre et le poids des migrants qualifiés n'ont cessé de se renforcer parmi l'ensemble des migrants dans le monde. Leur nombre est ainsi passé de 9,4 à 19,7 millions de qualifiés (ou diplômés de l'enseignement supérieur) entre 1995 et 2000, soit une croissance de 50% en cinq ans.

L'Europe, qui est la destination principale de la majorité des migrants qualifiés originaires du monde arabe et du Maghreb en général, et de la Tunisie dans ce cas, a enregistré un doublement des migrants qualifiés qui lui sont destinés. Leur nombre est ainsi passé de 2,5 millions à 4,9 millions durant la décennie des années 90.

Dans les pays membres de l'OCDE (Organisation de la Coopération et du Développement Economique), un million de diplômés arabes des universités ont été dénombrés, sans compter les qualifiés issus des migrations des pays arabes dans les pays de l'OCDE (ou appartenant aux nouvelles générations), ni les qualifiés arabes émigrés dans les pays autres que ceux qui sont membres de l'OCDE.

Tableau 31. Nombre de diplômés du supérieur dans les pays de l'OCDE

| Pays              | Nombre | %     |
|-------------------|--------|-------|
| Tunisie           | 68192  | 7,0   |
| Algérie           | 215350 | 22,2  |
| Maroc             | 207243 | 21,4  |
| Maghreb           | 490785 | 50,6  |
| Total pays arabes | 969726 | 100,0 |

Source : Base de données de l'OCDE 2000/LEA. 2009.

En nombre absolu, les effectifs de ces « compétences » arabes émigrées sont plus élevés que de ceux qui viennent de Chine ou d'Inde, malgré les écarts énormes entre la taille démographique de ces derniers pays (1,4 milliard d'habitants pour la Chine et 1,2 milliards pour l'Inde) et la taille démographique de l'ensemble des pays arabes (environ 300 millions d'habitants).

Les médecins arabes exerçant dans les pays de l'OCDE représentent 18,2% des médecins exerçant dans les pays arabes. C'est le taux le plus élevé parmi tous les grands ensembles régionaux dans le monde (Américains, asiatiques...), sauf l'Afrique subsaharienne où ce taux est supérieur (trop de médecins africains exercent à l'étranger en comparaison avec ceux qui exercent en Afrique).

Les migrants qualifiés originaires des 3 pays du Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc) représentent la moitié des qualifiés arabes immigrés dans les pays de l'OCDE.

En France, 40% des migrants qualifiés (diplômés de l'enseignement supérieur) proviennent du monde arabe et surtout du Maghreb. Le nombre des universitaires arabes y a augmenté de 60% en une décennie.

La France fixe par ailleurs 40% des qualifiés maghrébins immigrés dans les pays de l'OCDE, contre 23% aux Etats-Unis et 10% au Canada.

1 100 chercheurs d'origine arabe ont été dénombrés au CNRS (Le Centre National (français) de Recherche Scientifique) dont une bonne partie sont des chargés et des directeurs de recherche).

On peut considérer l'émigration des étudiants comme, au moins en partie, la pépinière de l'émigration des qualifiés dans la mesure où une bonne part des ces étudiants formés à l'étranger ne retournent pas dans leur pays une fois obtenus leurs diplômes. 135 000 étudiants arabes étaient recensés dans les pays de l'OCDE, ce qui représente 7% des étudiants étrangers en cours de formation dans ces pays développés. Le poids du Maroc est prépondérant : 40% des étudiants arabes formés dans les pays de l'OCDE.

Le poids de la France est aussi prépondérant : 50% des étudiants arabes inscrits dans les pays de l'OCDE. La prépondérance française est liée à la prépondérance des étudiants ressortissants des pays, francophones, du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) dont les personnels qualifiés représentent la moitié des qualifiés arabes immigrés dans l'OCDE.

## **b) Catégories des diplômés et sources de données**

Les qualifiés tunisiens résidents à l'étranger ne se limitent pas aux nouveaux diplômés formés en Tunisie, mais se composent de 4 catégories :

(i) d'abord les diplômés formés en Tunisie qui étaient à la recherche d'un premier emploi avant d'émigrer à l'étranger

(ii) les diplômés formés en Tunisie qui ont obtenu et exercé un emploi en Tunisie, mais quittent le pays pour l'étranger, non satisfaits de leurs conditions de travail, pour des raisons multiples et complexes (précarité du travail, faiblesse des salaires, manques de perspectives professionnelles, inadéquation des emplois par rapport à la formation ou aux compétences acquises ou recherchées, etc.) : ingénieurs, médecins, autres personnels de la santé, architectes, techniciens supérieurs, ouvriers qualifiés...

(iii) les étudiants tunisiens formés à l'étranger et qui y restent au terme de leurs études.

(iv) les étudiants et les cadres membres des nouvelles générations issues de l'immigration tunisienne, qui peuvent être des binationaux ou uniquement de nationalité française.

Les sources d'informations et de données sur les qualifiés tunisiens à l'étranger sont très divergentes et non homogènes, surtout au niveau des dates.

Nous pouvons ainsi distinguer entre trois sources:

(i) l'O.T.E (Office des Tunisiens à l'Etranger/Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger). Deux catégories d'informations sont présentées : l'effectif global des « cadres » émigrés et la base de données des « compétences »<sup>44</sup> tunisiennes à l'étranger.

(ii) Le Recensement, français, général de la population de 1999

(iii) La base de données de l'OCDE (année 2000), exploitée par la Ligue des Etats Arabes (LEA), dans un rapport récent intitulé « La migration des compétences arabes : exode ou opportunités »<sup>45</sup>

### **c) La «diaspora» scientifique tunisienne à l'étranger**

L'OTE estiment le nombre des cadres résidents à l'étranger à 50 000 personnes, soit 9,1% des TRE exerçant une activité professionnelle en 2008. 61 000 autres émigrés désignés sous le terme « Professions libérales » ont été dénombrés, qui correspondrait plutôt aux indépendants en général (commerçants, artisans, travailleurs indépendants, etc.) alors que les professions libérales (avocats, médecins, pharmaciens ) font plutôt partie de la catégorie des « cadres » citée plus haut. La part des indépendants s'élève à 11,3 de la population active occupée à l'étranger. Les ouvriers sont bien sûr dominants : 79,6%.

L'OTE a par ailleurs mis en place une base de données sur les « compétences » tunisiennes à l'étranger en l'an 2006. Elle a porté sur 6 853 « compétences ».

---

<sup>44</sup> L'OTE désigne par le terme «**Compétences**» tunisiennes à l'étranger les catégories suivantes des TRE : les chercheurs, les architectes, les hommes d'affaires, les médecins et pharmaciens, les ingénieurs et informaticiens, et autres cadres.

<sup>45</sup> Ligue des Etats Arabes (LEA): « La migration des compétences arabes : exode ou opportunités? » (Hijrat el Kafaat el Arabiya. Nazif em fourass ?). 2<sup>ème</sup> rapport régional de 2008 sur la migration arabe de travail. Département des études de population. Secteur social. Le Caire. 2009. 133p.

Tableau 32. Les compétences tunisiennes à l'étranger, selon l'OTE

| Catégories                  | Effectifs | %     |
|-----------------------------|-----------|-------|
| Enseignants-chercheurs      | 1 568     | 22,8  |
| Architectes                 | 1 274     | 18,6  |
| Hommes d'affaires           | 1 099     | 16    |
| Médecins & pharmaciens      | 747       | 11    |
| Ingénieurs & informaticiens | 368       | 5,3   |
| Autres cadres               | 1 797     | 25    |
| Total                       | 6 853     | 100,0 |

Source : OTE, Base de données sur les compétences tunisiennes à l'étranger. 2006.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (INSEE, RGPH de 1999), la France comptait, en 1999, 21301 cadres et qualifiés tunisiens, dont 72,5% sont des binationaux, c'est-à-dire des Tunisiens d'origine, naturalisés français (ou Français par acquisition). Le reste, soit environ 6 000 personnes, se rapprochent des effectifs des qualifiés dénombrés par l'OTE. Le chiffre avancé par l'INSEE (21301 qualifiés tunisiens) représente un peu moins que la moitié du chiffre avancé par l'OTE (50 000 cadres) en 2008.

Tableau 33. "Compétences" et cadres tunisiens en France en 1999

| Catégories                               | Effectifs | %     | Part des Français par acquisition |
|------------------------------------------|-----------|-------|-----------------------------------|
| Chefs d'entreprises                      | 748       | 3,5   | 85,6                              |
| Professions libérales                    | 2 343     | 11,0  | 71,2                              |
| Cadres intellectuels                     | 3 519     | 16,5  | 81,6                              |
| Cadres d'entreprises                     | 4 556     | 21,4  | 70,0                              |
| Commerçants                              | 5 242     | 24,6  | 50,0                              |
| Enseignement, santé et fonction publique | 4 899     | 23,0  | 69,4                              |
| Total                                    | 21307     | 100,0 | 72,5                              |

Source : INSEE, RGPH. 2000.

Toutefois, les résultats de l'exploitation la base de données de l'OCDE présentés dans l'étude de la LEA, montrent que le nombre des médecins tunisiens émigrés est trois fois plus important (2 415 médecins) que le nombre présenté par l'OTE (747 médecins et pharmaciens).

Relativement, la Tunisie semble être moins touchée que les autres pays du Maghreb par l'émigration des personnels de santé. Les médecins tunisiens émigrés représentent 15,3% des médecins tunisiens résidents et exerçant en Tunisie. Ce taux s'élève à 23,4% pour l'Algérie et 28% pour le Maroc. Peu d'infirmières tunisiennes émigrent (410 au total), soit 1,6% des infirmières travaillant en Tunisie. Ce taux s'élève à 12,4% chez les algériennes (8796 infirmières émigrées) et à 20,5% chez les Marocaines (5 730 cas).

Face à la complexité croissante des composantes des marchés du travail dans les pays de départ, comme dans les pays de destination; et pour esquisser une réponse durable aux besoins de l'Europe en matière d'emploi ainsi qu'aux besoins des pays tiers en emplois décents et durables de leurs ressortissants en Europe, l'Union européenne a « confectionné » un nouveau concept de migration appelé « migration circulaire ».

En fin de compte, il s'agit d'un refus déguisé, mais au fond explicite, à ce que l'Europe assume pleinement son sort de continent d'immigration dans le cadre d'une politique migratoire libérale, ouverte, dynamique et surtout solidaire avec les pays tiers de la Méditerranée, qui sont ses partenaires dans la construction de ce qui est désigné comme devant être « l'espace de prospérité et développement EuroMed ».

#### 4. La migration circulaire

La migration circulaire consiste en l'affectation, à la demande du pays intéressé, d'une main-d'œuvre étrangère dans des secteurs prioritaires pour une période déterminée. Elle est régie par des conventions entre pays de destination et pays d'origine et devrait servir les intérêts mutuels des deux parties.

La commission européenne définit la migration circulaire en tant que moyen destiné à permettre aux « [...] Etats membres de l'Union de satisfaire leur besoin de main d'œuvre, tout en tirant profit de l'effet des migrations sur le développement et en répondant à la nécessité des pays d'origine de bénéficier de transferts de compétences et d'atténuer les conséquences de la fuite des cerveaux [...] [La migration circulaire] est une forme de migration gérée de façon à permettre un certain degré de mobilité licite dans les deux sens, entre deux Etats [...] [Elle a] pour toile de fond l'évolution des schémas de migration [...] et la nécessité pour l'Union Européenne d'offrir une alternative crédible à l'immigration clandestine. De plus en plus fréquemment, la migration circulaire s'impose comme une forme clef de migration... ». (UE, 2007).

Pour la Commission Européenne (CE) « [...] la migration circulaire pourrait offrir l'occasion à des personnes résidant dans un pays tiers de se rendre temporairement dans l'Union Européenne pour y travailler, étudier ou suivre une formation (ou une combinaison de ces trois activités), à condition de rétablir leur résidence principale et leur activité principale dans leur pays d'origine à la fin de la période pour laquelle elles ont été admises [...] » (Idem)<sup>46</sup>.

« [...] Cette catégorie de migration circulaire offre aux personnes la possibilité d'exercer une activité (commerce, profession libérale, volontariat ou autre) dans leur pays d'origine tout en conservant leur résidence principale dans un des Etats membres [...] »<sup>47</sup>.

Dés le lancement de cette nouvelle notion de « migration circulaire » par les Etats membres de l'UE, la Tunisie, à la recherche de nouveaux concepts et de nouveaux cadres pour la promotion de la migration organisée, a intégré assez tôt cette idée.

Elle a ainsi cherché dès le départ à encourager la mise en place d'un système conventionnel pour organiser la migration dans la Méditerranée, qui « tient compte de la réalité, des spécificités et des intérêts de chaque pays... »<sup>48</sup>.

Pour parer aux hésitations et aux échecs des expériences passées de migration organisée, la Tunisie a souligné l'impératif de conférer à la migration circulaire la crédibilité requise, à travers l'institution de garanties et de droits sociaux au profits des migrants concernés et la mise sur pied d'un cadre législatif adapté aux mutations du marché du travail et des systèmes productifs. Les conditions de la réussite de cette nouvelle forme de migration passe aussi par une bonne coordination entre les parties concernées et la création d'une base de données sur le marché du travail dans les pays d'accueil et les compétences disponibles dans les pays d'origine.

## Conclusion générale et recommandations

Le profil migratoire de la Tunisie dégage un ensemble d'atout et de faiblesses qu'il faudrait valoriser et renforcer pour les premiers et traiter pour les deuxièmes.

Traiter les carences liées au déficit de l'emploi décent et durable en Tunisie est, de prime abord, au cœur du problème dans la mesure où la migration de travail, et surtout la migration illégale, sont l'expression de l'incapacité du marché du travail intérieur et des politiques de l'emploi, même actives, à répondre aux besoins et à la demande.

Mais la solution ne peut être simple ou simplifiée.

---

<sup>46</sup> Communication de la CE. 2007. III. Migration circulaire. B. définition et formes de la migration circulaire, 2. la migration circulaire de personnes résidant dans un pays tiers.

<sup>47</sup> Communication de la CE (2007). III. Migration circulaire. B. définition et formes de la migration circulaire, 1. La migration circulaire de ressortissants de pays tiers établis dans l'Union Européenne.

<sup>48</sup> Réunion méditerranéenne (Dialogue 5+5) sur la migration circulaire. Tunis. 24 février 2009.

Un ensemble de conditions et de prédispositions sont nécessaires pour améliorer la situation de l'emploi et rendre attractif le fait de rester et de travailler en Tunisie.

(i) Améliorer les capacités tunisiennes d'attraction des investissements directs étrangers (IDE) afin de garantir un taux de croissance soutenue supérieur à 7%/an, en vue de permettre à l'économie et aux secteurs d'activité la création d'un nombre suffisant d'emploi pour éponger la demande additionnelle (qui s'approche d'une moyenne de cent mille postes d'emploi/an) et atténuer le taux de chômage qui reste particulièrement élevé et qui se traduit par la croissance absolue du nombre de demandeurs d'emploi

(ii) Améliorer la gouvernance de la question de l'emploi et du chômage en Tunisie à travers non seulement des actions et des programmes à caractère institutionnel et technocratique, mais aussi à travers une plus grande transparence dans l'attribution des emplois dans la mesure où la discrimination et le favoritisme touchent en premier lieu les primo demandeurs d'emplois jeunes et de sexe féminin surtout. Le déficit des capacités de l'Etat à créer des emplois directs dans le secteur public est aggravé par la faiblesse des investissements privés, aussi bien nationaux qu'étrangers, dans les régions intérieures, ce qui ajoute une dimension supplémentaire aux carences du marché de l'emploi surtout à l'échelle régionale. Dans ce cas, il est souhaitable aussi d'améliorer et de consolider les capacités régionales et locales de placement et de création d'emploi durables et décents dans les zones émettrices des flux. C'est peut-être le meilleur moyen d'être attentif aux demandeurs qui ont le plus besoin de revenus et à ceux dont les chances de trouver un emploi sont les plus faibles. Ce type d'approches et d'actions locales et régionales permettrait également d'améliorer la transmission de l'information disponible sur l'offre et la demande le marché de l'emploi.

(iii) Le renforcement des capacités institutionnelles (publiques et privées) pour la consolidation du mouvement de création d'entreprises doit être accompagné par l'amélioration des capacités publiques en matière de monitoring et d'analyse des indicateurs du marché du travail afin de mieux cibler les domaines et les secteurs où l'entreprise a plus de chance de durer et où la demande d'emploi la mieux exprimée.

(iv) L'objectif final de ces politiques est d'accroître et améliorer les opportunités d'emploi, principalement au profit des jeunes, des femmes et des diplômés du supérieur, avec comme objectif de garantir des emplois décents, durables et à des niveaux de rémunération adéquats.

(v) Améliorer l'efficacité des mécanismes et des dispositifs existants et les capacités d'encadrement des institutions et des organismes publics en renouvelant les politiques d'emploi et en encourageant les actions et les initiatives innovantes au niveau des services et des ressources des administrations de l'emploi, pour de meilleures capacités de création d'emplois qualifiés, en nombre croissant, dans les secteurs de pointe en particulier (Nouvelles technologies de la communications et de l'information ou NTCI ; nanotechnologies, industries mécaniques et électriques, logistiques et services de pointe dans le secteur du transport, multimodal en particulier, techniques et ingénierie dans le secteur de la santé, biotechnologie, télétravail, etc.).

(vi) Malgré l'existence de dispositifs et de mécanismes assez avancés en matière de création d'entreprises, les perspectives et les opportunités du développement du travail indépendant et de la micro entreprise sont limitées par l'étroitesse du marché intérieur qui n'est pas compensée par l'existence d'un marché régional (à l'échelle du Maghreb et de l'Afrique du Nord).

(vii) Le secteur de la formation professionnelle demeure timide en Tunisie (moins de 10% du système national d'éducation et de formation), ce qui laisse encore vides des chances d'une plus grande participation de ce secteur à la réalisation des objectifs des politiques de l'emploi et surtout mieux répondre aux besoins exprimés sur le marché de l'emploi, peut-être encore mieux que les systèmes de formation universitaires par exemple.

(viii) Le chômage des qualifiés est l'un des défis majeurs à relever. Il ne reflète pas uniquement l'incapacité du modèle de développement retenu par les pouvoirs publics à générer assez d'emplois, mais met en cause aussi l'efficacité du système global d'enseignement et de formation (du primaire au supérieur) dans la mesure où ce système est perçu comme étant « *une usine à produire des chômeurs* » de plus en plus instruits et qualifiés. L'école, l'université et l'éducation en général, ne sont

plus ces moyens, égaux équitables, de promotion sociale et d'égalité des chances. D'autant plus que l'accès à l'emploi n'est plus lié, parfois ou trop souvent, au mérite. Ceci ne peut que menacer la cohésion sociale et contribuer au désenchantement de pans entiers de la société et des jeunes en particulier.

(ix) Pour finir, dans la mesure où le secteur informel demeure un secteur fort employeur<sup>1</sup> et fort créateur de revenus, même temporaires, pour des dizaines de milliers de ménages, il est capital de cibler les actifs de ce secteur pour qu'ils soient intégrés dans les programmes publics et des politiques actives de l'emploi, d'autant plus qu'ils perdent souvent les capacités et les chances de trouver un emploi. Ces travailleurs du secteur informel sont un réservoir dense pour la migration aussi bien interne qu'externe, de plus en plus à travers des canaux illégaux vu le durcissement des politiques migratoires des pays de destination surtout européen.

Sur le plan de la gestion de la migration de travail, la Tunisie dispose d'un ensemble d'atouts qu'il faudrait valoriser et renforcer.

(i) Une longue expérience en matière de gestion de la migration de travail des ressortissants tunisiens à l'étranger, ce qui garantit une relative proximité avec ces migrants permettant de mobiliser certaines catégories de migrants (hommes d'affaires, commerçants, indépendants, etc.) pour soutenir ou s'impliquer dans des actions de développement ou d'investissement dans les régions de départ en particulier.

(ii) La Tunisie dispose d'une expérience assez avancée en matière de gestion de la circulation de la main d'œuvre qualifiée à travers l'ATCT (Agence Tunisienne de Coopération Technique) qui assure depuis plus de 20 ans le placement et l'encadrement d'une migration temporaire qualifiée vers les pays du Golfe surtout, dans le cadre d'accords bilatéraux signés avec ces pays de destination. L'on peut même dire que ce type d'expérience a anticipé largement à l'avance le nouveau (qui ne l'est pas en fait !) concept européen de migration circulaire. L'expérience tunisienne de l'ATCT peut être considérée comme l'exemple même d'une « Success Story » (Boubakri, 2005) de laquelle des leçons peuvent être tirées et de bonnes pratiques retenues. Car il s'agit bien d'une migration encadrée, formalisée et garantie dans le cadre d'accords gouvernementaux, assurant aux migrants qualifiés le standard des droits sociaux et professionnels, la garantie du retour à l'emploi précédent et la jouissance des avantages liés au retour définitif et à la réinstallation en Tunisie. Les dispositifs et les mécanismes de placement de la force de travail tunisienne à l'étranger ont de larges possibilités de se développer dans plusieurs cadres voisins ou superposés : la coopération multilatérale Euro-Med (pays de l'UE d'un côté et PSEM de l'autre) et bilatérale, entre d'un côté la Tunisie et, de l'autre, des pays de destination au Nord (Italie, France, Espagne...) comme au Sud (Libye, pays du Golfe...).

(iii) Des leçons doivent être tirés de l'échec de l'expérience de la migration par quotas vers l'Italie depuis le début de la décennie 2000. Les hésitations de la partie italienne pour un engagement au moins à moyen terme sur un programme de migration organisée de Tunisiens vers l'Italie, et l'accent mis sur les aspects sécuritaires de la gestion des flux migratoires entre les deux pays, mettent en doute le caractère sérieux du discours gouvernemental italien sur une gestion concertée et solidaire de la migration avec la Tunisie dans le cas présent. Sans un programme portant sur un nombre significatif de migrants (Dix milles par an en moyenne), aucun engagement déterminé ne peut être pris au sérieux et en considération. L'application de l'accord franco-tunisien étant à ses débuts, il serait utile d'assurer un suivi de proximité des conditions et des difficultés d'application de l'accord et de la réalisation de ses objectifs afin de lui éviter le sort de l'accord tuniso-italien. L'un des défis majeurs à relever à ce niveau est une meilleure et efficace coopération institutionnelle entre les organismes publics et même les partenaires du secteur privé des deux bords afin d'atténuer les conflits de compétences ou d'intérêt, harmoniser les actions et rapprocher les cultures de travail en commun entre les partenaires de deux pays.

---

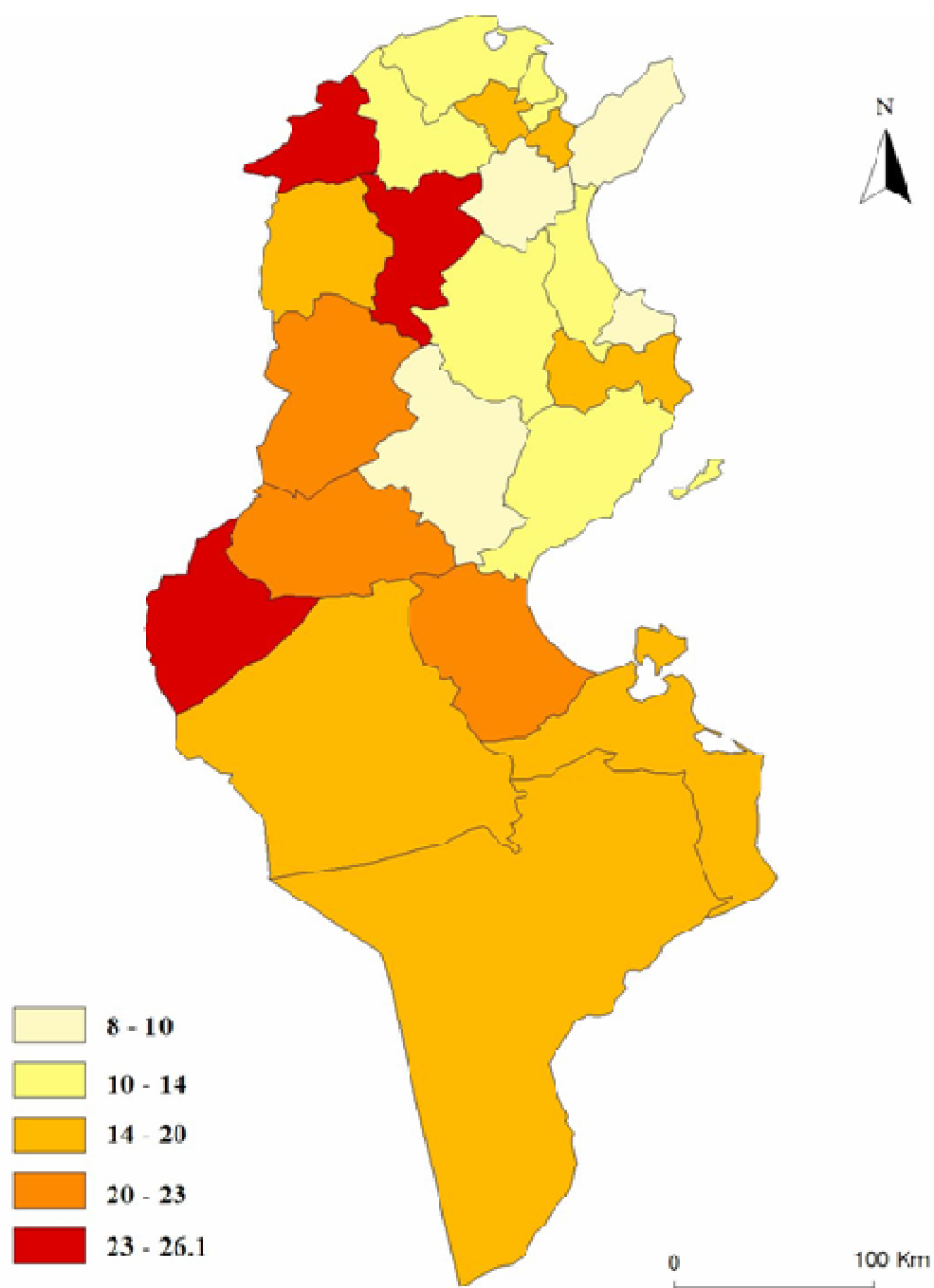
<sup>1</sup> Les statistiques officielles demeurent largement déficitaires et fragmentaires pour ce secteur, malgré la volonté affichée des responsables gouvernementaux et des décideurs de prendre en considération les différentes dimensions économiques et sociales de ce secteur. Sans oublier les protestations répétées des chefs d'entreprises et des opérateurs du secteur privé (commerçants, industriels, transporteurs...) qui se plaignent de la concurrence déloyale qu'ils subissent de la part du secteur informel.

(iv) Une longue expérience en matière de promotion des investissements des émigrés à travers des dispositifs et des mécanismes réglementaires et fiscaux destinés à encourager la création d'activités par les migrants dans le pays ou la région d'origine. L'existence d'institutions et d'organisme publics spécialisés dans l'encadrement des émigrés à l'étranger (OTE, ATCT...) ou dans la promotion des investissements des émigrés (API, APIA, OTE...) peut-être considéré comme une base de travail pour valoriser les approches de ces institutions et améliorer les résultats et la qualité de leurs actions.

(v) Toutefois, on peut considérer que la faiblesse de l'attractivité de ces mécanismes pour les émigrés et la faiblesse de ces institutions à mobiliser ces migrants pour améliorer leur participation à l'investissement productif et à la création d'entreprises et d'emplois en Tunisie et dans leurs régions natales en particulier, constituent des perspectives significatives pour mettre au point des initiatives (programmes, actions, projets...) destinés à améliorer l'efficacité des actions de ces organismes en Tunisie et à l'étranger.

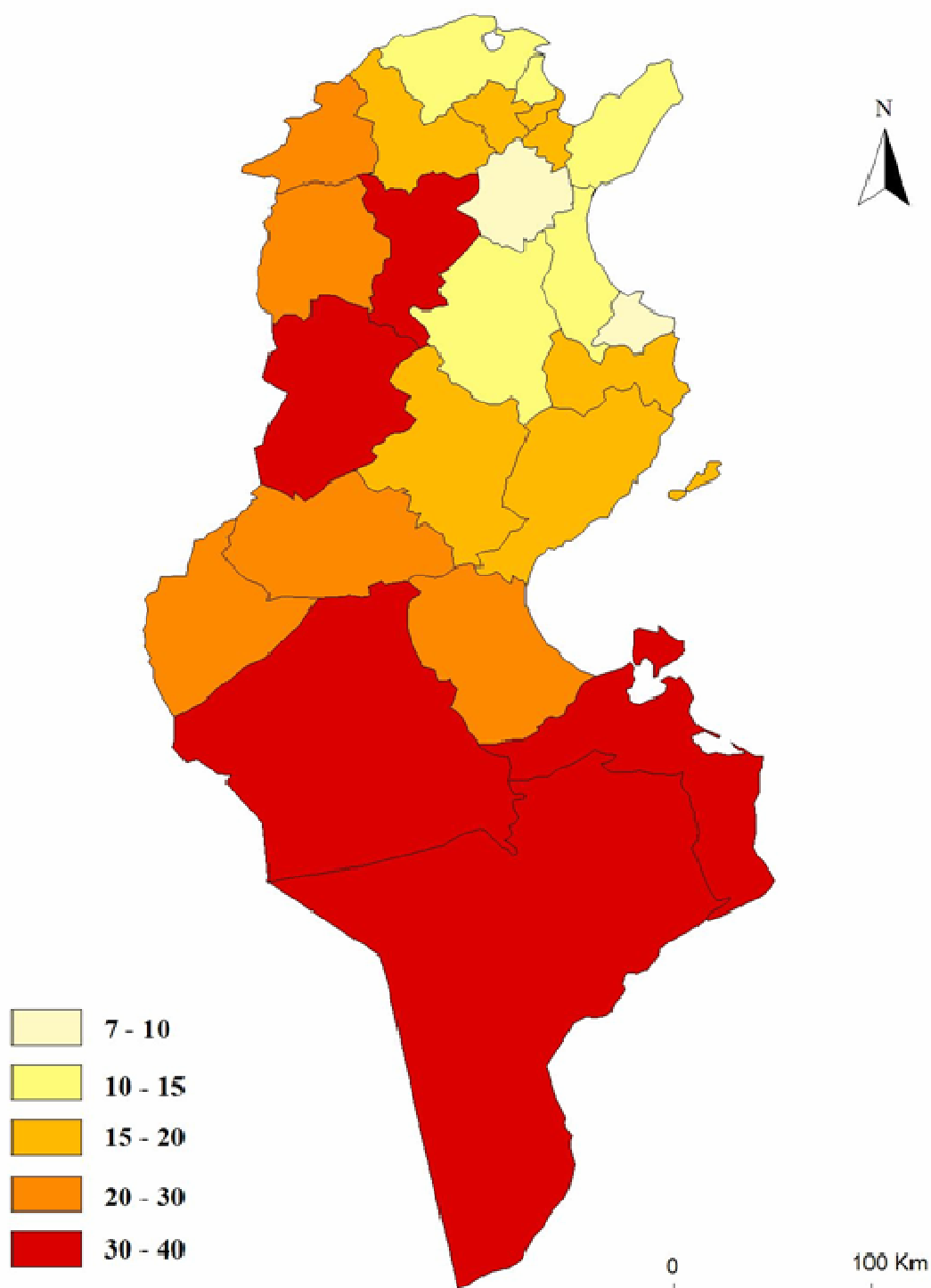
## Annexe cartographique

Graphique 12. Taux global de chômage (en %) en Tunisie par gouvernorat en 2007



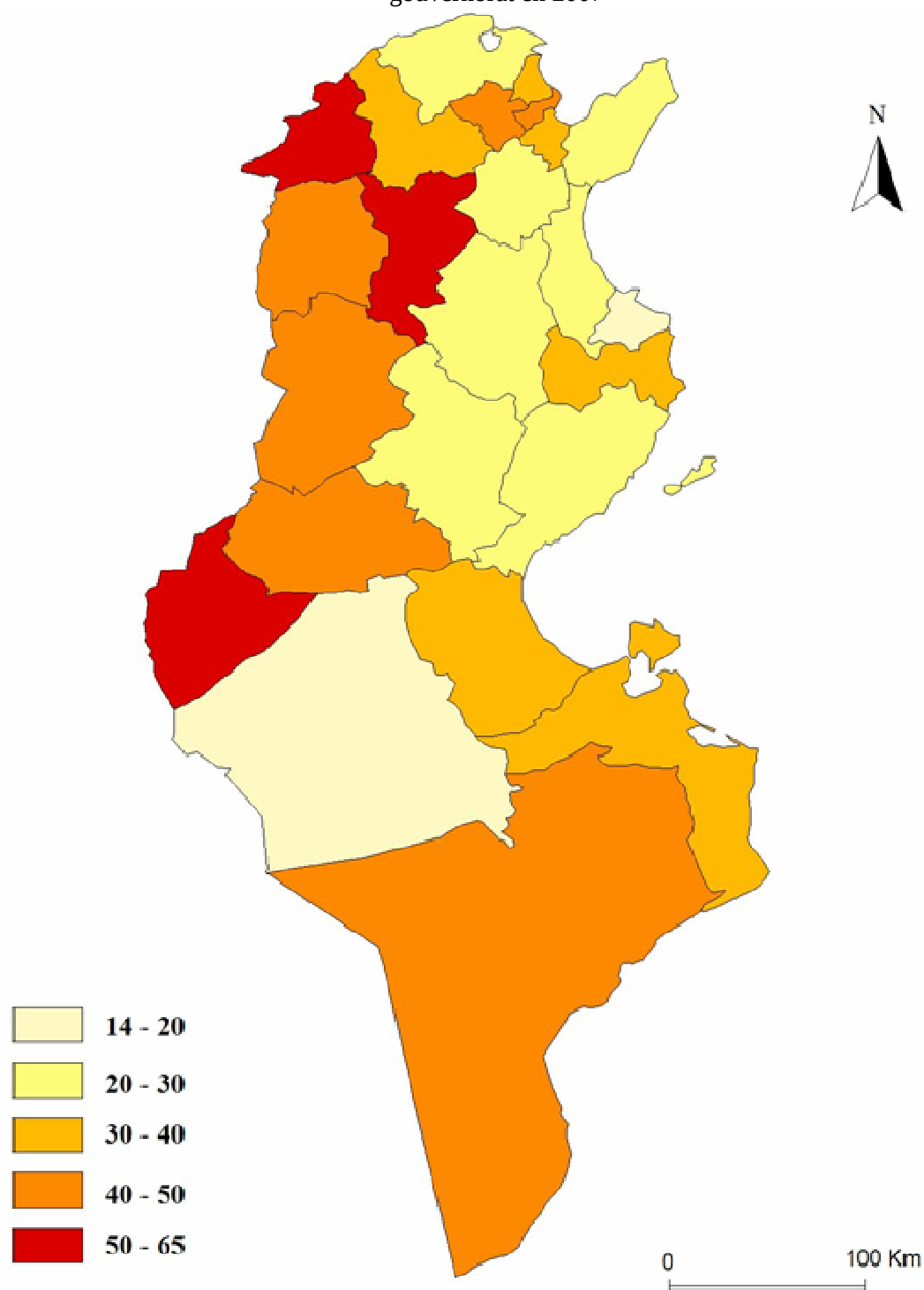
Source : INS. 2008.

Graphique 13. Taux de chômage des femmes (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007



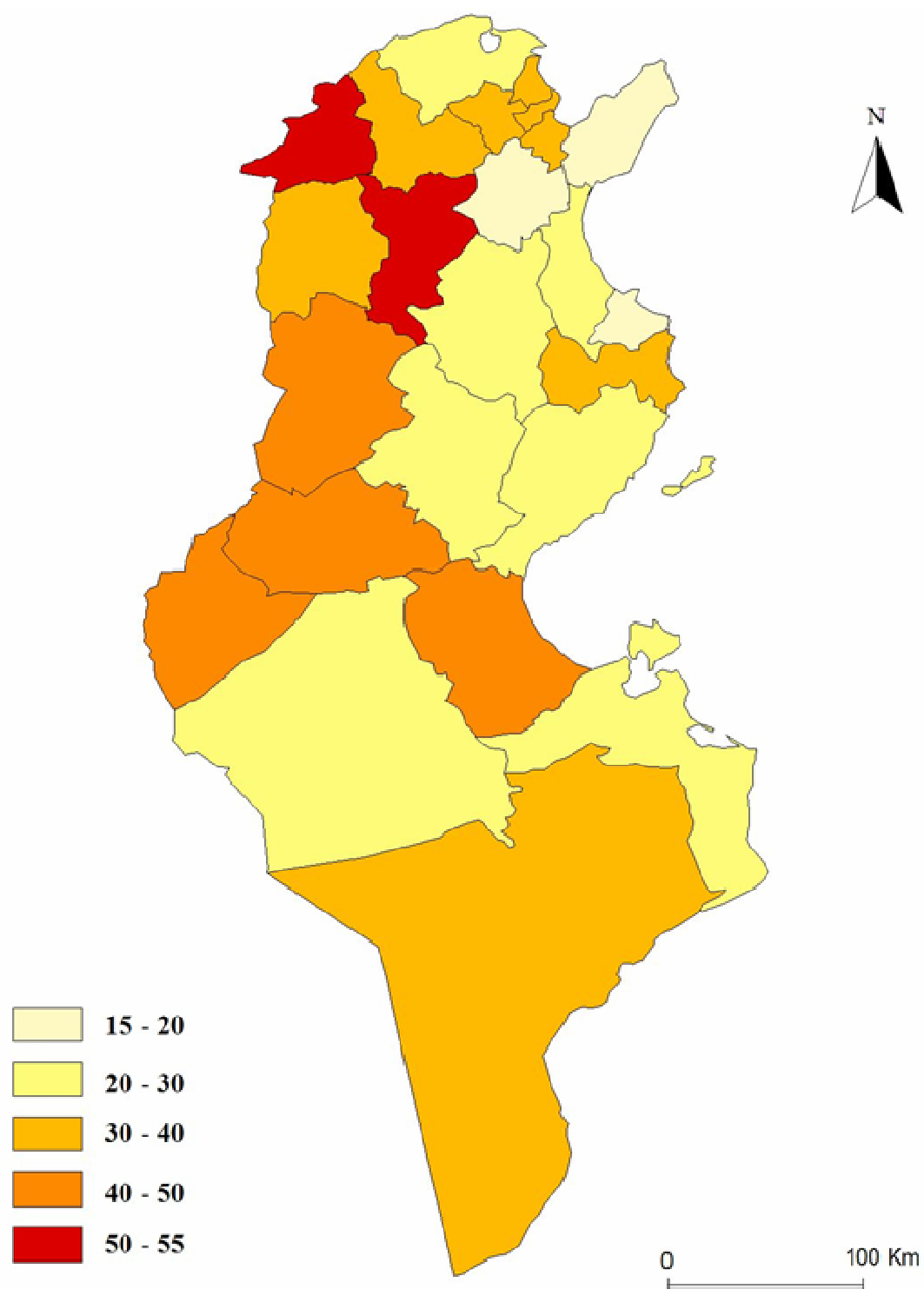
Source : INS 2008.

Graphique 15. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 15-19 ans en Tunisie, par gouvernorat en 2007



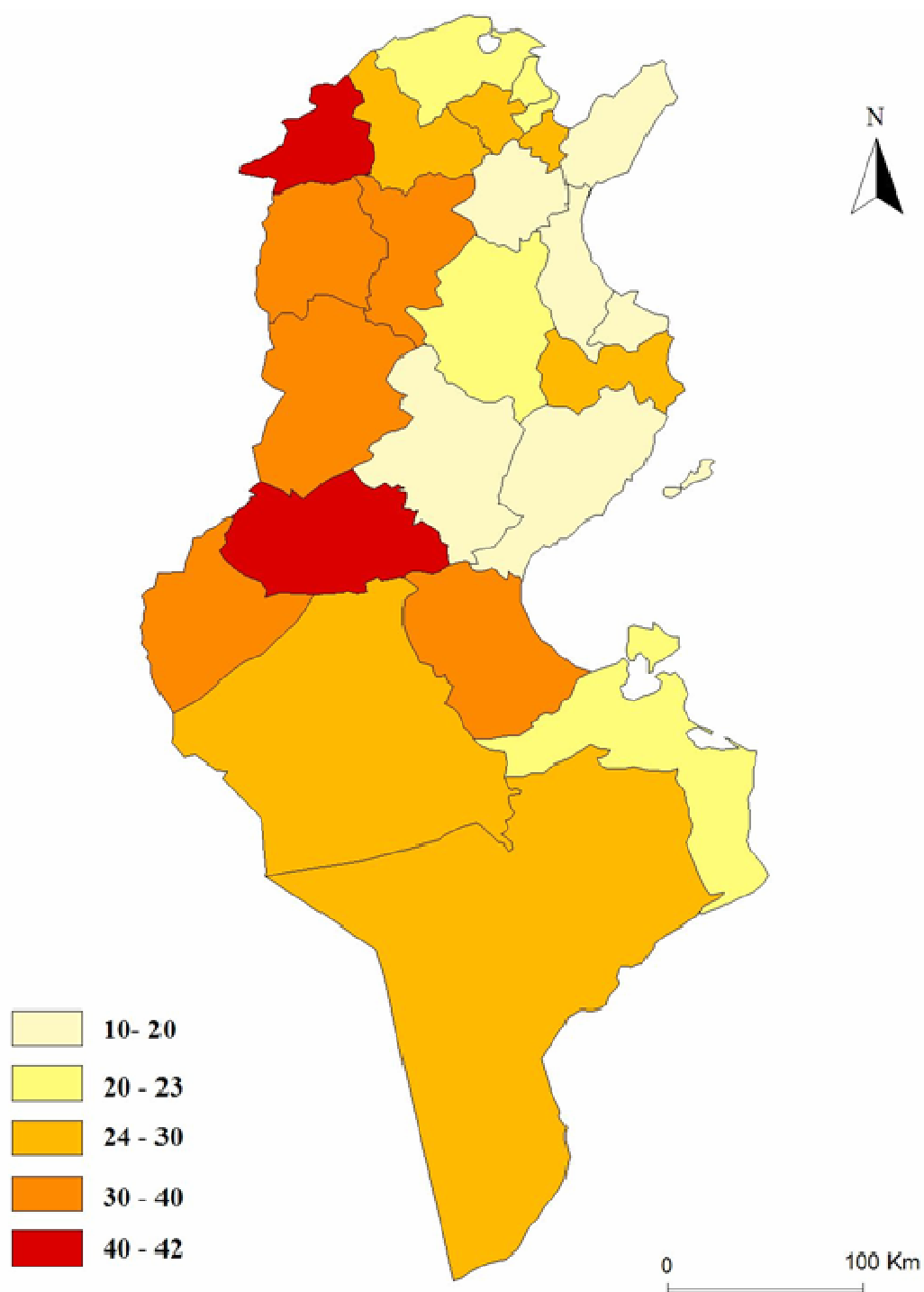
Source : INS. 2008

Graphique 16. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 20-24 ans en Tunisie, par gouvernorat en 2007



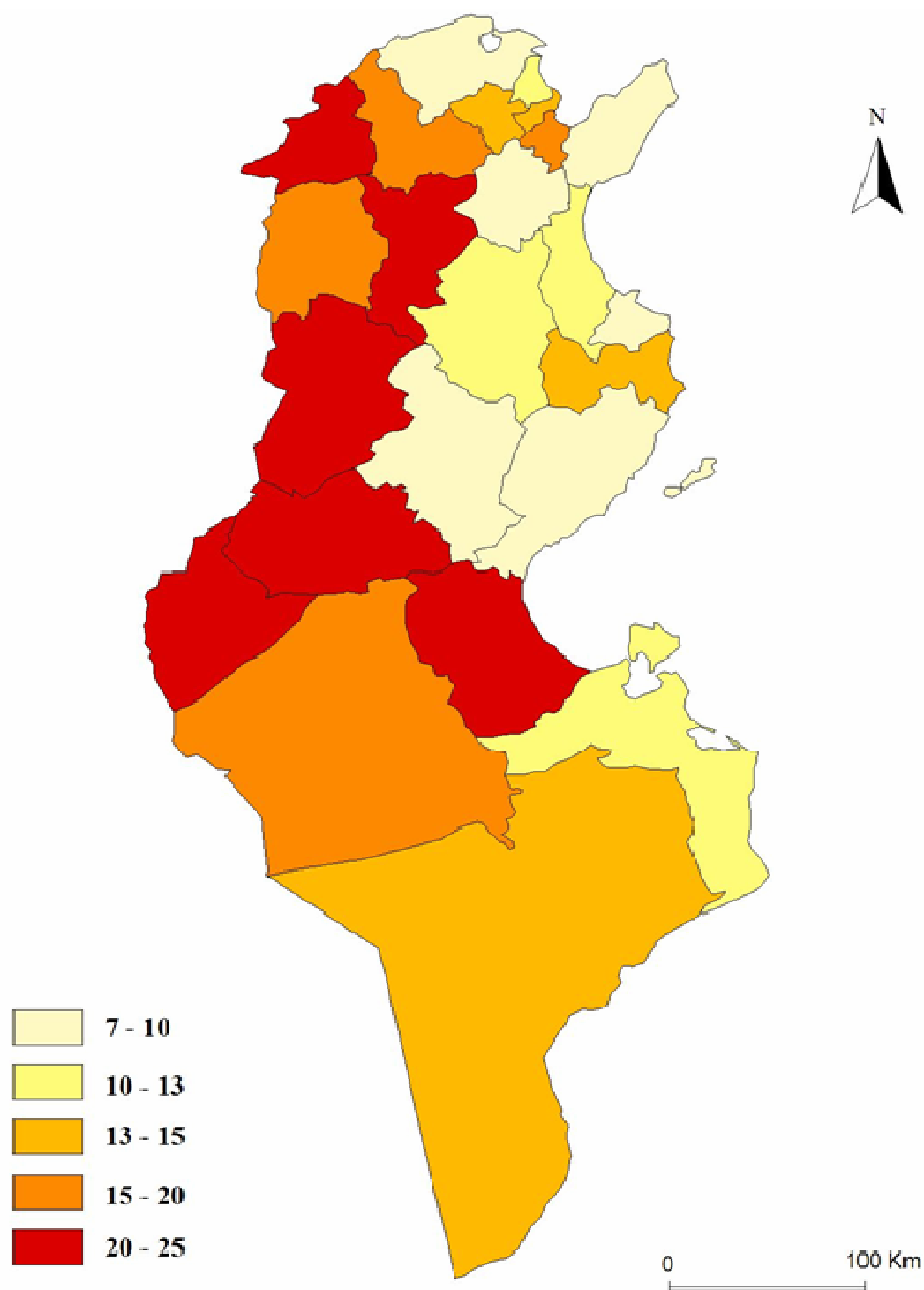
Source : INS, 2008

Graphique 17. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 25-29 ans en Tunisie, par gouvernorat en 2007



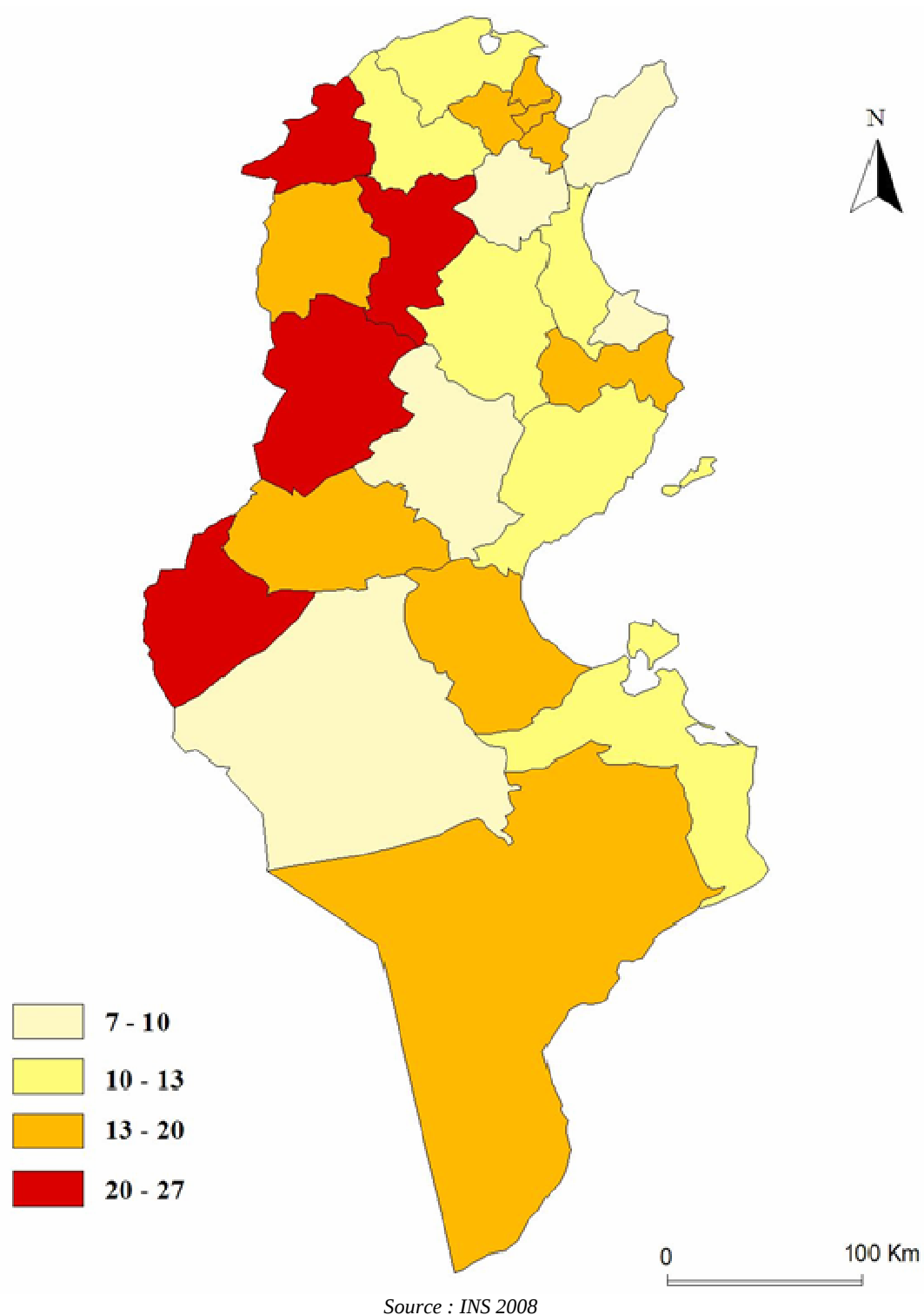
Source : INS. 2008.

Graphique 18. Taux de chômage (en %) pour la tranche d'âge 30-34 ans en Tunisie, par gouvernorat en 2007

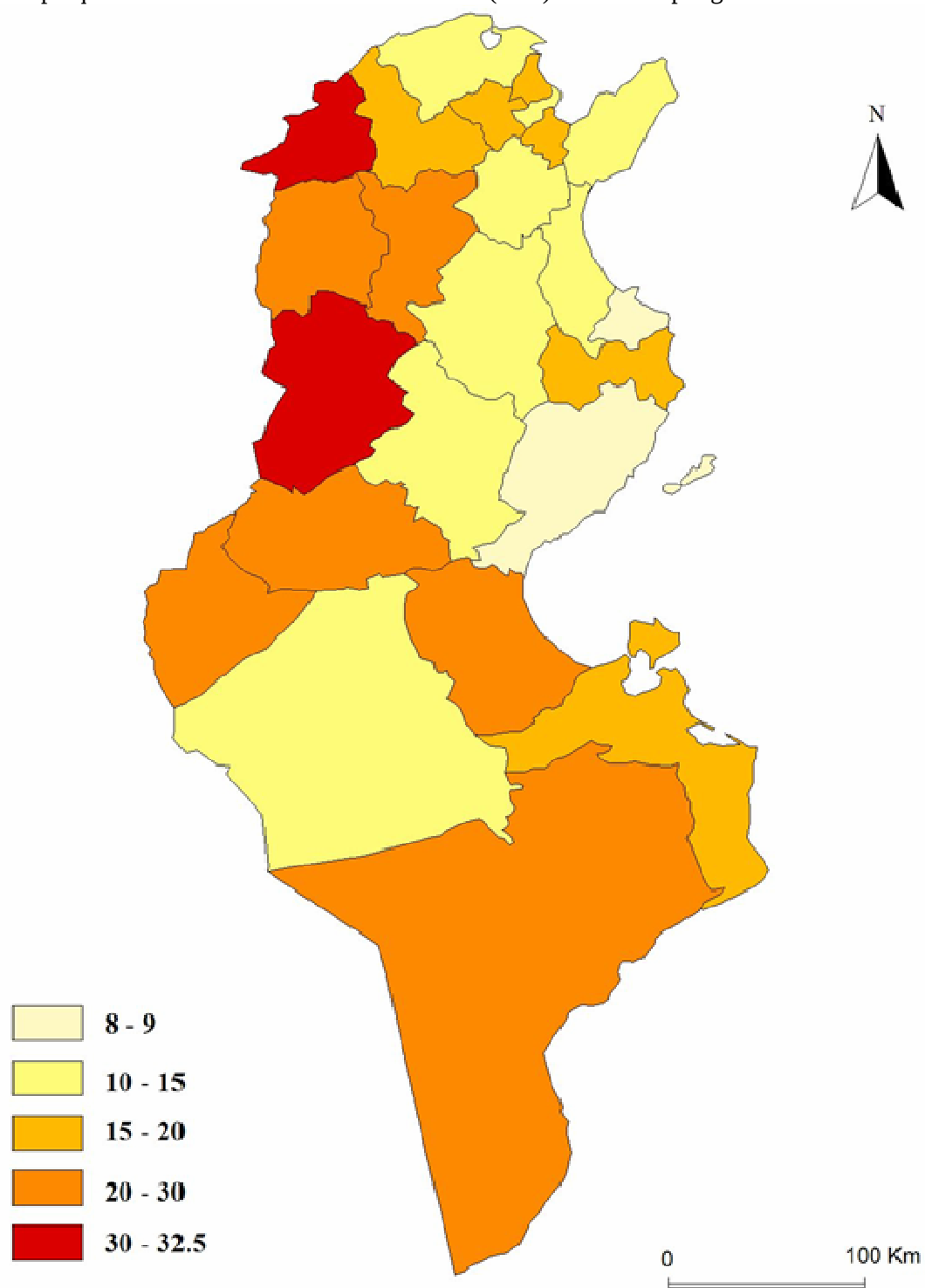


Source : INS, 2008

Graphique 21. Chômeurs de niveau primaire (en%) en Tunisie, par gouvernorat en 2007

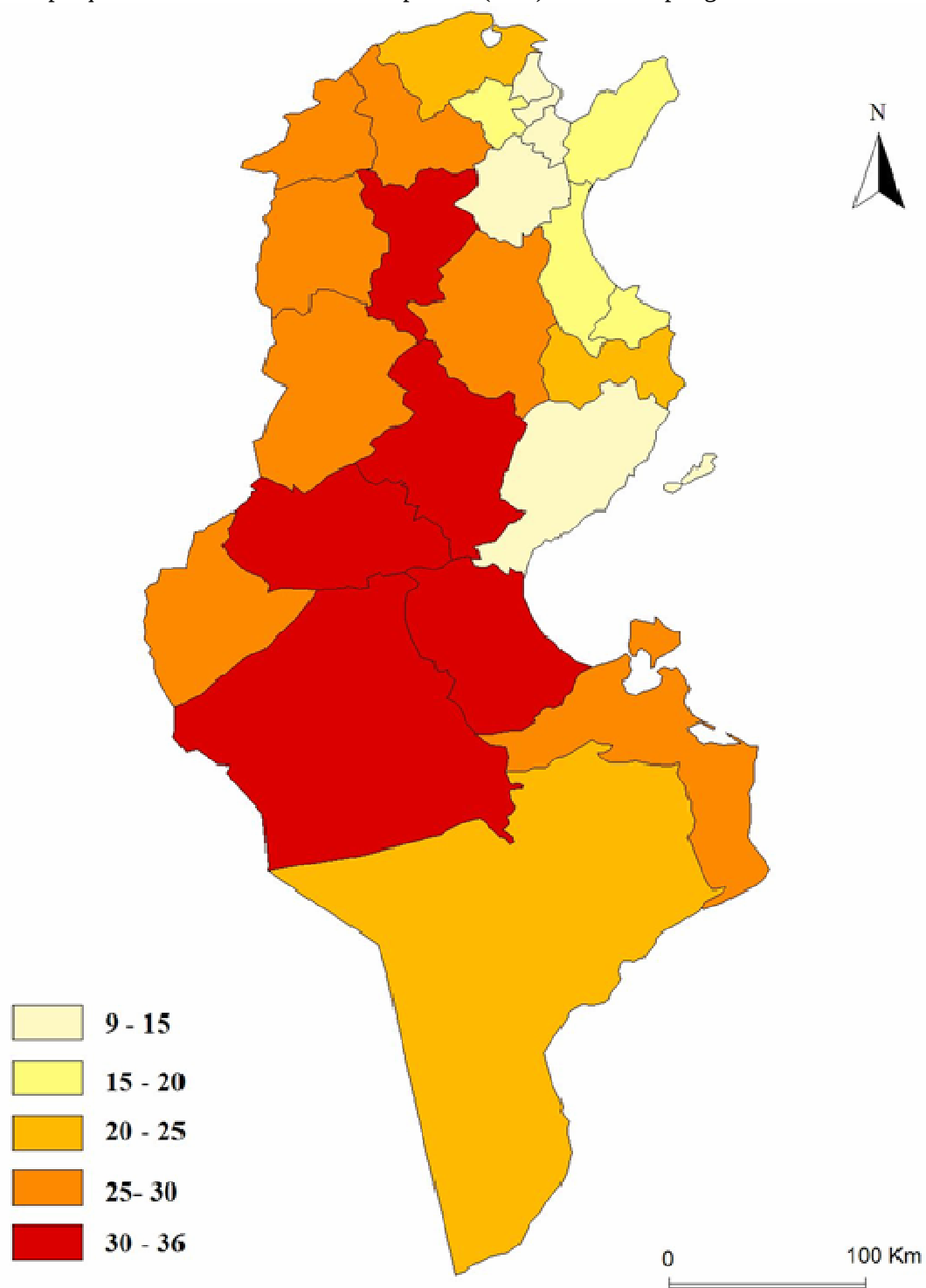


Graphique 22. Chômeurs de niveau secondaire (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007

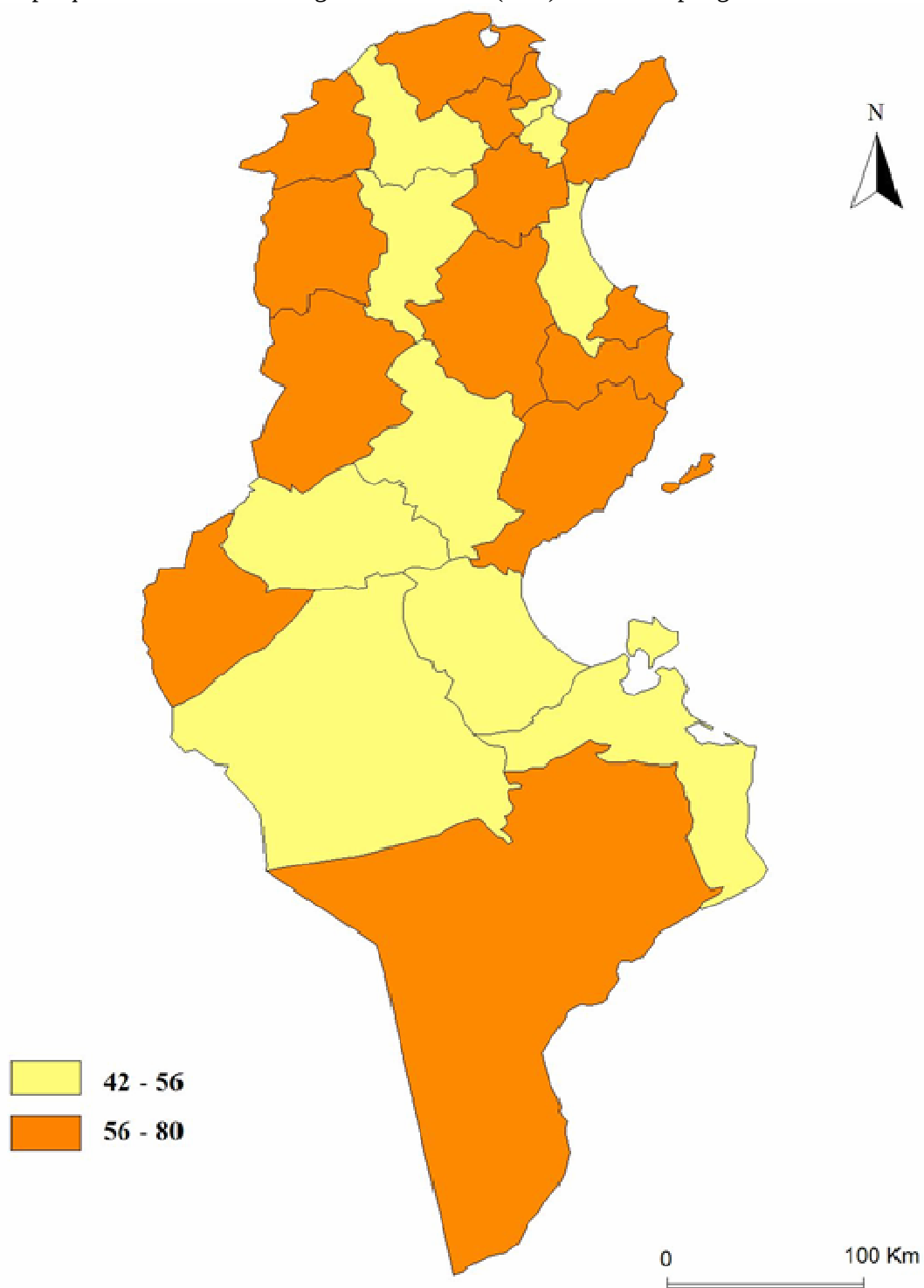


Source : INS. 2008.

Graphique 23. Chômeurs de niveau supérieur (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007

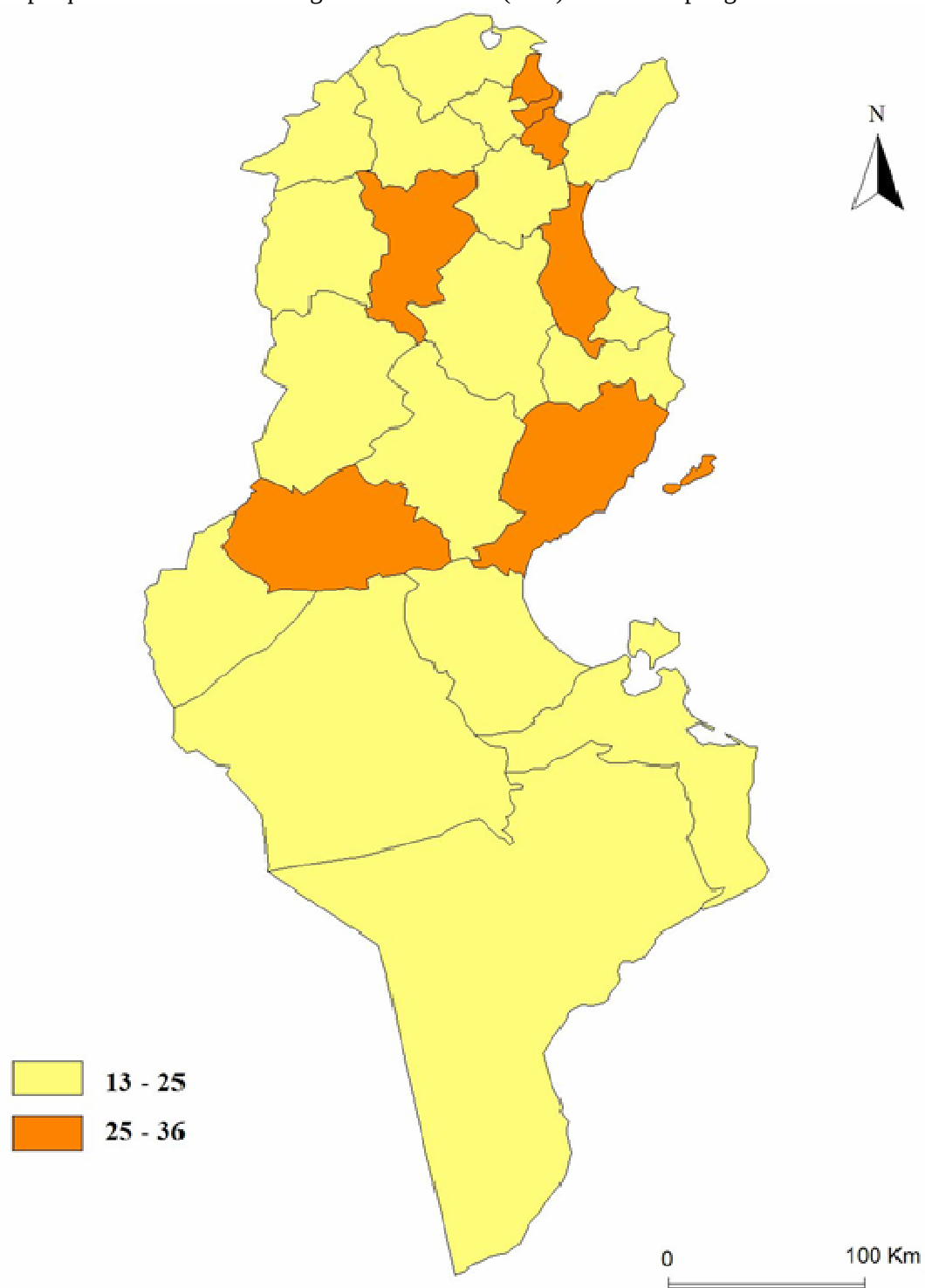


Graphique 24. Durée de chômage de moins 1 an (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007



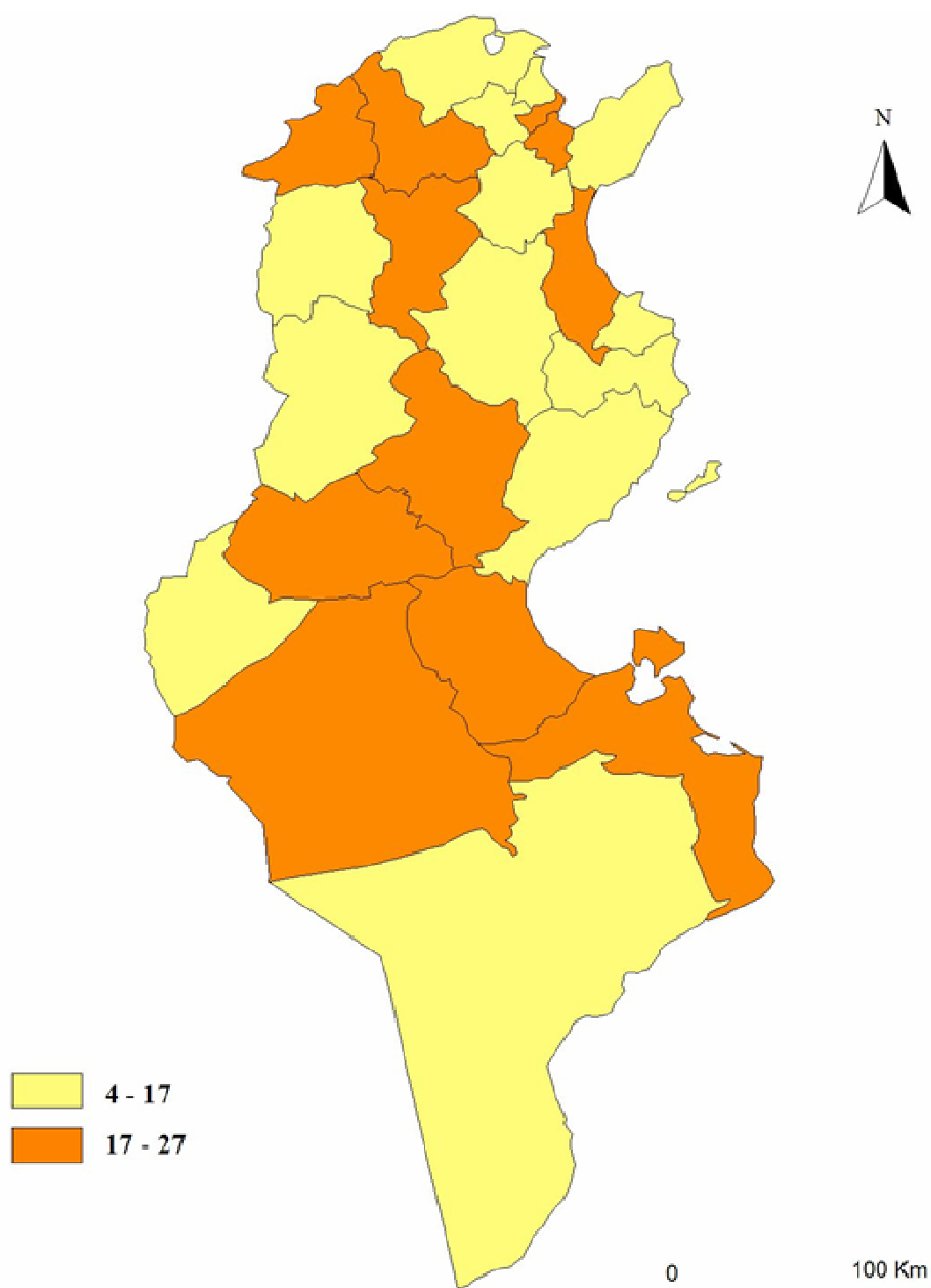
Source : INS. 2008.

Graphique 25. Durée de chômage entre 1 et 2 ans (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007



Source: INS. 2008.

Graphique 26. Durée de chômage supérieure à 2 ans (en%) en Tunisie par gouvernorat en 2007



Source : INS. 2008.

# Bibliographie

## 1) Rapports, études et articles de recherche

- Arab League States/ Population policies' Department/ Social sector. 2009. Regional Report on Arab labour migration. Skills' migration: Drain or opportunities? (in arabic language). 133 p.
- Bakewell, Oliver & de Haas, Hein; Castles, Stephen; Vezzoli, Simona and Jónsson, Gunvor. 2009. South-South Migration and Human Development: Reflections on African Experiences. UNDP/ Human Development Research Paper (HDRP). 2009/07. 80 p.
- Banque Africaine du Développement (BAD): Les transferts de fonds des migrants. Un enjeu pour le développement. Tunis. 2008. 85 p.
- Banque Centrale de Tunisie (BCT). Rapport annuel 2008. Tunis. juin 2009. 327 p.
- Banque Centrale de Tunisie (BCT). 2007. Statistiques économiques générales. Série statistiques financières. Tunis. 23 p.
- Banque Centrale de Tunisie (BCT). Note périodique de conjoncture. N°81. Tunis. Septembre 2008. 36 p.
- Banque Centrale de Tunisie (BCT). Rapport annuel 2007. Tunis. juin 2008. 327 p.
- Boubakri, Hassen & BEN JEMIA, Monia & CHEKIR, Hafidha. 2004. "Les droits des travailleurs migrants en Tunisie". Rapport national. In Khadija ElMadmad (Sous la dir. de) : Les migrants et leurs droits au Maghreb. Avec une référence spéciale à la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants. Editions : UNESCO, Section des migrations internationales (Paris) § Chaire UNESCO «Migrations et droits humains»/ Université Hassan II. Ain Chock (Casablanca). 2004. 137 p.
- Boubakri, Hassen 2003. "Migrations irrégulières au Maghreb: associer, développer; bien gouverner...pour prévenir". Audition: "Migrants clandestins et réfugiés en Méditerranée: rôle des villes et des régions" Conseil de l'EUROPE/ Commission de la Cohésion Sociale/ Congrès des pouvoirs Locaux et Régionaux & Mairie de Rome. Rome, 13 octobre 2003. 18 p.
- Boubakri, Hassen. 2004. "Les migrations de transit au Maghreb, ou les recompositions migratoires au voisinage de l'Europe". In « PROASILE, la revue de France Terre d'asile ». N° 10, Paris ; juin 2004. 5 p.
- Boubakri, Hassen. 2005. Hassen BOUBAKRI & Sylvie MAZZELLA: « La Tunisie entre transit et immigration. Politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis ». In: "Autrepart; Revue de sciences sociales au Sud. "Migrations entre les deux rives du Sahara". N° 36, 2005. Editions de l'IRD. 17 p.
- Boubakri, Hassen. 2005. Etude sur "Les statistiques des migrants en Tunisie". In Projet: "La migration de main d'oeuvre pour l'intégration et le développement dans l'EUROMED, l'Afrique orientale et occidentale". ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. Bureau de l'OIT à Alger pour les Pays du Maghreb. Rapport Draft . 25 p + annexe.
- Boubakri, Hassen. 2006. "La Tunisia nel contesto euro-maghrebino. Controllo dei movimenti migratori e diritti dei migrante" (p 43-64). In : CUTTITTA, Paolo & VASSALLO PALEOLOGO, Fulvio (a cura di) : Migrazioni, frontiere, Diritti. Edizione Scientifiche Italiane. Napoli. 2006. 367 p.
- Boubakri, Hassen. 2006. « Remises migratoires, équilibres macro-économiques et développement régional en Tunisie » (pp. 95-113) In MUSETTE, Mohamed Saïb (Eds) : «Les Maghrébins dans la migration internationale». Edition : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD). Volume 2. Collection « Reflets de l'économie sociale ». Alger. 2006. 249p.
- Boubakri, Hassen. 2006. «Le Maghreb et les migrations de transit: le piège? » In revue « Migrations et Société». N° 107. Septembre-octobre 2006. 20p.
- Boubakri, Hassen. 2007. "International migration in North Africa : political and geographical dimensions". In African migrations Workshop: Understanding the migration dynamics on the continent. University of Ghana & University Of oxford. Accra. 18-21 September, 2007. 25 p.
- CARIM coordination team & Ibrahim Awad & Hervé Le Bras. 2009. Proceedings on Irregular Migration.
- CARIM coordination team. 2008. Proceedings of Two CARIM Meetings on Circular Migration.
- Chappell, Laura & Glennie, Alex. 2009. Maximising the development outcomes of migration: a policy perspective. UNDP/ Human Development Research Paper (HDRP). 2009/11. 44 p.

- Clemens, Michael A. 2009. Skill Flow: A fundamental reconsideration of skilled-worker Mobility and development. UNDP/ Human Development Research Paper (HDRP). 2009/08. 69 p.
- De Haas, Hein. 2008. Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union : An overview of recent trends. International Organization for Migration. Migration research Series. N° 32. Geneva. 64 p.
- European Investment Bank/ Facility for Euro Mediterranean Investment and Partnership). Study on remittances sent by Mediterranean migrants from Europe
- European Investment Bank/ FEMIP (Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership). 2006. Study on improving the efficiency of workers' remittances in Mediterranean countries. Rotterdam. 173 p.
- Fajnzylber, Pablo & López J. Humberto (Edited by). 2008. Remittances and development. Lessons from Latin America. The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank. Washington. p 383
- Gallina. Andrea. 2008. Enhancing Workers' Remittances for Development in the Mediterranean Partner Countries.
- IFAD (International Fund for Agricultural Development); Sending Money Home to Africa. Remittance markets, enabling environment and prospects. Roma. 2009. 20 p.
- Münz, Rainer. 2008. Migration, labor market and integration of migrants: an overview for Europe. The World Bank (Social Protection and Labor). 48 p.
- Otrega, Francesc & Peri, Giovanni. 2009. The Causes and Effects of International Labor Mobility: Evidence from OECD Countries 1980-2005. UNDP/ Human Development Research Paper (HDRP). 2009/06. 46 p.
- Philippe Fargues. 2008. Circular Migration: Is it relevant for the South and East of the Mediterranean?
- Refik Erzan. 2008. Circular Migration: economic aspects.
- Rhein, Ebrahrd. 2007. Quelle Politique de l'émigration pour quelle Union Européenne? In Friedrich Ebert Stiftung. Workshop Migration. Mai 2007. 12 p.
- UGTT (Union Générale Tunisienne du Travail). 2007. Les nouvelles orientations de l'émigration dans la région méditerranéenne. In Conférence annuelle. 2007. 36 p.
- Venturini, Alessandra. 2008. Circular Migration as an Employment Strategy for Mediterranean Countries.
- World Bank. 2007. Global Economic Prospects. 2006. Economic Implications of Remittances and Migration. World Development Indicators. 2007.
- World Bank. 2008. Outlook for remittance Flows 2008-2010. In Migration and development Brief 8; Migration and remittances Team/ Development Prospects Group. November 2008. 14 p.

## **2) Bases de données et statistiques sur la population active et sur le marché du travail**

- ANETI. 2008. Evolution des demandes d'emploi en fin de mois par sexe (fin décembre), de 2000 à 2007. Source : ANETI. Indicateurs d'activité. 1 p.
- ANETI. 2008. Evolution des demandeurs d'emploi nouvellement inscrits par niveau scolaire de 2000 à 2007. Source : ANETI. Indicateurs d'activité. 1 p.
- ANETI. 2008. Evolution des offres d'emploi par secteurs d'activité de 2000 à 2007. Source : ANETI. Indicateurs d'activité. 1 p.
- ANETI. 2008. Evolution des placements en emploi par secteur d'activité de 2000 à 2007. Source : ANETI. Indicateurs d'activité. 1p.
- Banque Centrale de Tunisie (BCT). Statistiques économiques générales. Série statistiques financières. Tunis. 2007. 23 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Enquête Nationale Population et Emploi pour l'année 2007. Tunis. Octobre 2008. & Annexe statistiques. 205 p.

- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la population active par sexe. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la population active occupée par sexe. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la population active occupée selon le secteur d'activité. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la population active occupée selon le Statut dans la profession. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la population active par tranche d'âge. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la structure de la population active occupée selon le secteur d'activité. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la structure de la population active occupée selon le niveau d'instruction. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution de la structure de la population active occupée selon le secteur d'activité. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution des taux d'activité par sexe. 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution du taux de chômage par niveau d'instruction (en %). 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1 p.
- Institut National de la Statistique (INS). Evolution du taux de chômage par tranche d'âge (en %). 1984-2007. In Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat, 1984, 1994 et 2004 & Enquêtes Nationales sur l'Emploi, 1989, 1999, 2005, 2006, 2007. Tunis. 1p.
- Institut National de la Statistique (INS). Recensement Général de la Population et de l'Emploi. 2004. Volume IV : Caractéristiques de la migration. Tunis. 2008. 208 p.
- Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & Banque mondiale. 2004. Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires.
- Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & Banque mondiale. 2007. Etude d'évaluation des mécanismes de financement de la micro-entreprise. Volume I. Enquête de suivi des microprojets financés par la banque Tunisienne de Solidarité. 41 p. Volume II. Annexe technique. 80 p.
- Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & ONEQ. 2008. Statistiques de l'emploi par sexe en 2007. 25 p.
- Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & ONEQ. 2008. Tableau de bord de l'emploi. Novembre 2008. 4 p.
- Ministero dell'Interno, Indagine conoscitiva sullo stato della sicurezza in Italia, sugli indirizzi della politica di sicurezza e sull'organizzazione ed il funzionamento delle forze di polizia, Dipartimento della Pubblica Sicurezza. Roma. 2007.
- ONEC & ANETI : Tableau de bord de l'emploi. Juin 2009. 4 p.
- ONEQ & ANETI : L'emploi dans le secteur de l'hôtellerie. Résultats de l'enquête d'avril 2008. 8p.

- ONEQ & ANETI : Le secteur du textile et de la confection. Dynamique de l'emploi durant le mois de décembre 2003. (En arabe). ONEC & ANETI/ Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes. Tunis 2008. 17 p. Volume.I : Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004. 40 p.
- ONEQ & ANETI : Le secteur du textile et de la confection. Dynamique de l'emploi durant le moi de novembre 2004. (en arabe). ONEC & ANETI/ Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes. Tunis 2008. 4 p.
- ONEQ & ANETI : Le secteur du textile et de la confection. Dynamique de l'emploi durant le premier semestre de 2008. (en arabe). ONEC & ANETI/ Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes. Tunis 2008. 4 p.
- ONEQ. 2007. Secteur du Textile et de l'Habillement. Structure de l'emploi par type de contrat de travail en 2007. Enquête sectorielle sur l'emploi. 1 p.
- ONEQ. 2007. Secteur du Textile et de l'Habillement. Structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle. Enquête sectorielle sur l'emploi. 1 p.
- ONEQ. L'emploi dans l'hôtellerie par catégorie socioprofessionnelle (juillet 2006). Enquête sectorielle sur l'emploi. 1 p.
- ONEQ. L'emploi dans l'hôtellerie par type de contrat (juillet 2006). Enquête sectorielle sur l'emploi. 1 p.
- Zaibi Fakher. 2008. Evolution du marché de l'emploi en Tunisie. Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & Direction Générale de l'ONEQ. Février 2008. 8 p.
- Zaibi, Fakher. 2002. Hausse du taux d'activité féminin en Tunisie. Quelles sont les raisons? Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & ONEQ. Etude spécifique de la Direction Générale de l'ONEQ. Tunis. janvier 2002. 19 p.
- Zaibi, Fakher. 2008. Principales caractéristiques de la demande d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur. 1994\_2004. Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes & ONEQ. Février 2008. 4 p.

### **3) Notes de recherche et études publiés par l'European University Institute/Robert Schuman Centre For Advanced Sudies (RSC)/ CARIM (Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration : [www.carim.org](http://www.carim.org))**

- Abderrazak Bel Hadj Zekri. 2009. La migration de transit en Tunisie : état des lieux, impacts et avancement de la recherche sur la question.
- Abderrazak Bel Hadj Zekri. 2009. Les compétences tunisiennes à l'étranger.
- Abderrazak Bel Hadj Zekri. 2009. Migration et société civile en Tunisie.
- Abderrazak Bel Hadj Zekri. 2008. La dimension politique de la migration irrégulière en Tunisie. Notes d'analyse et de synthèse.
- Bel Hadj Zekri, Abderrazak. 2008. La dimension politique de la migration circulaire en Tunisie. Les points de vue des acteurs sociaux et politiques. Notes d'analyse et de synthèse.
- Farah Ben Cheïkh & Hafidha Chekir . 2008. La migration circulaire dans le contexte juridique tunisien. Notes d'analyse et de synthèse.
- Farah Ben Cheïkh & Hafidha Chekir. 2008. La migration irrégulière dans le contexte juridique tunisien.
- Habib Fourati. 2008. Les Migrations de Retour en Tunisie: Indices de Migration Circulaire. Notes d'analyse et de synthèse.
- Habib Fourati. 2008. Consultation de la jeunesse et désir d'émigration chez les jeunes en Tunisie 1996-2005.
- Habib Fourati. 2008. De la migration irrégulière des Tunisiens à la migration irrégulière des étrangers à travers la Tunisie : Une tentative d'estimation.
- Farah Ben Cheïkh & Hafidha Chekir. 2006. Présentation des principales dispositions juridiques tunisiennes relatives à la migration des personnes.

Bel Hadj Zekri, Abderrazak. 2005. Les politiques migratoires, les institutions compétentes et leur environnement en Tunisie.

**Acteurs et intervenants : Tripartite (Gouvernement, Syndicats, Patronat); Organisations internationales et régionales ; Organisations non gouvernementales (ONG/NGO)**

**Ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes**

Adresse : 10 Av, Ouled Haffouz-1005 Tunis

Téléphone : (+216) 71 798 196

E-mail : meipj@ministeres.tn

Site web : [www.info-emploi.tn](http://www.info-emploi.tn)

**L'Agence Nationale Pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI)**

Adresse : 19, rue Asdrubal 1002 - Tunis belvédère – Tunisie

Téléphone : (+216) 71 781 200

Fax : (+216) 71 783 236

E-mail : aneti@email.ati.tn

Site Web : [www.emploi.nat.tn](http://www.emploi.nat.tn)

**Observatoire Nationale de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ)**

Site web : <http://www.info-emploi.tn/observatoire/fr/default.asp>

**Ministère de l'éducation et de la formation**

Adresse : Blvd. Bab Benat, 1030 Tunis

Téléphone.(+216)71 568-768

E-mail: med@ministeres.tn

Sites web : [www.education.tn](http://www.education.tn)

[www.edunet.tn](http://www.edunet.tn)

[www.fpnet.tn](http://www.fpnet.tn)

**Centre national de formation des formateurs**

Adresse : 12, Avenue de l'Amphithéâtre ; Carthage-Hannibal 2016

Téléphone : (+216) 71 73.00.52 /71-73.47.28 - 71-73.45.87

Fax : (+216) 71 73.46.32

E-mail : cnff@minedu.edunet.tn

Site Web : <http://www.edunet.tn/structures/cenaffe/index.html>

**Centre national de formation continue et de promotion professionnelle**

Adresse : 10, Rue de Kélibia Bab El khadra. 1006 .Tunis.

Téléphone : (+216) 71 786 350 / 71 845 732 / 71 787 238

Fax : (+216) 71 847

E-mail : CNFCPP@email.ati.tn

Site Web : <http://www.cnfcpp.nat.tn>

**Agence tunisienne de la formation professionnelle**

Adresse : 21, Rue de Libye. 1002 – Tunis

Téléphone : (+216) 71 830 151 / 71 834 257

Fax : (+216) 71 832 462

E-mail AFTP@email.ati.tn

Site Web : <http://www.atfp.edunet.tn/>

**Centre national de formation des formateurs et d'ingénierie de formation**

Adresse : 6, Rue de France Mongil. 2040 Radés Tunisie  
Téléphone : (+216) 71 443 963 / 71 443 292 / 71 787 238  
Fax : (+216) 71 441 375  
E-mail : CNM@minedu.edunet.tn  
Site Web : <http://www.cenaffif.edunet.tn/>

**MESRST : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique  
Etude de la Technologie**

Adresse: Av. Ouled Haffouz- 1030 Tunis  
Téléphone. (+216) 71 786-300  
E-mail : mes@ministeres.tn  
Sites web : [www.mes.tn](http://www.mes.tn)  
[www.universites.tn](http://www.universites.tn)

**Ministère des affaires sociales, de la solidarité et des tunisiens a l'étranger**

Adresse : 25, bld. Bab Benat, 1006 Tunis - La Kasbah  
Téléphone (+216) 71 567 502 / 71 282 105  
E-mail : mas@ministeres.tn  
Site web : [www.social.tn](http://www.social.tn)

**OTE : Office des Tunisiens Résidents à l'Etranger :**

Site Web. [www.ote.nat.tn](http://www.ote.nat.tn)

**Ministère du développement et de la coopération internationale**

Adresse : Place Ali Zouaoui, 1069 Tunis, Tunisie  
Téléphone. (+216) 71 240 133 / 71 350 753  
E-mail : boc@mdci.gov.tn  
Site web : [www.investissement.tn](http://www.investissement.tn)

**Institut National de la Statistique (INS)**

Adresse : 70, rue Ech-cham BP 265 CEDEX Tunis, Tunisie  
Téléphone : (+216) 71 891 002  
E-mail: ins@email.ati.tn  
Site web: <http://www.ins.nat.tn>

**Agence de Promotion des Investissements Extérieurs**

(Foreign Investment Promotion Agency), FIPA-Tunisia.  
Sites web: [www.investintunisia.com](http://www.investintunisia.com)  
[www.investintunisia.tn](http://www.investintunisia.tn)

**Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT)**

Centre Urbain Nord, Rue Salah Eddine El-Amami  
Adresse :Route de l'aéroport de Tunis Carthage - à côté de la Cité des Sciences - BP N° 34 - Cedex  
Tunis 1080  
Téléphone. : (+216) 71 234 720  
Fax : (+216) 71 755 710  
E-mail : atct@gnet.tn  
Site web : <http://www.tunisie-competences.nat.tn/default.aspx?lg=1>

**Ministère de l'industrie et de l'énergie et des petites et moyennes entreprises**

Agence de Promotion de l'Industrie (API)  
Adresse: 63, Rue de Syrie - CP 1002, Tunis TUNISIE  
Téléphone. : (+216) 71 792 144 / 781 380  
Site web: [www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn)

**Banque Centrale de Tunisie (BCT)**

Site web: <http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/index1.jsp>

**Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) :**

Site web: [www.bts.nat.tn](http://www.bts.nat.tn)

**Fonds nationaux pour l'emploi et la création de ressources**

FONAPRA : Fonds National de l'Artisanat et des Petits Métiers

Fonds 21-21 : Fonds national de l'emploi 21-21

Fonds 26-26 : Fond national de solidarité 26-26

**Organisation syndicale : Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)**

Adresse : Place Mohamed Ali. Tunis

Téléphone. (+216) 71 332 400

Fax: (+216) 71 354 114

E-mail : [ugtt.tunis@e-mail.ati.tn](mailto:ugtt.tunis@e-mail.ati.tn)

Site web: <http://www.ugtt.org.tn/html/home.htm>

**Organisations patronales :**

Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)

Adresse : Cité administrative, Lot 7, Cité El khadhra, 1003 Tunis, Tunisie

Téléphone : (+216) 71 142 000

Fax: (+216) 71 142 100

Site web : <http://www.utica.org.tn/site/fr/index.php>

**Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)**

Adresse : Rue 8451 Avenue Alain Savary

1003 Tunis Tunisie

Téléphone : (+216) 71 806 800

Fax : (+216) 71 809 181

E-mail : [utap.tunis@email.ati.tn](mailto:utap.tunis@email.ati.tn)

Site web. <http://www.utap.org.tn/>

**Organisations Internationales et régionales :**

Délégation de l'Union Européenne en Tunisie

Adresse : Berges du Lac. Tunis

Sites web : <http://www.deltun.cec.eu.int/>

<http://www.deltun.ec.europa.eu/>

**PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement**

Le Centre d'Information des Nations Unies (CINU) Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Adresse : 41 bis, Avenue Louis Braille, Impasse Louis Braille, Cité El Khadhra, 1003 Tunis

Téléphone : (+216) 71 904 011 /71 904 132 /71 904 215 /71 904 558

Fax : (+216) 71 900 668

Site web : <http://www.tn.undp.org/>

**Organisation Internationale des Migrations/ Bureau de Tunis. Berges du lac.**

Site web : [www.oim.org](http://www.oim.org)